

QUE CHOISIR

pratique

Numéro 143 • Mars 2025 • 7,30 €

Chiens & chats

Veillez à leur bien-être

ALIMENTATION Gare aux effets de mode !

**ÉQUIPEMENT,
TRANSPORT, GARDE...**
Le budget à prévoir

ASSURANCE SANTÉ
20 contrats au banc d'essai



+ VOYAGER EN VOITURE Problème de location, panne... Nos solutions

Consultez chaque trimestre nos

NUMÉROS PRATIQUES



7,30 €
chaque
numéro



Vous avez entre les mains la toute dernière édition de **Que Choisir Pratique**. Mais ce n'est pas la seule ! Quatre fois par an, nous publions ces hors-séries sur des thèmes aussi variés et spécifiques que **l'alimentation saine, la voiture électrique, les animaux domestiques...**

Véritables encyclopédies de la consommation, les Que Choisir Pratique traitent la question abordée de manière approfondie, et sous tous ses aspects.

Ils vous permettent **d'étendre vos connaissances, de mieux orienter vos choix et vos actions**, tout en déjouant les pièges.

POUR COMMANDER

PAR COURRIER

Remplissez, photocopiez ou recopiez sur papier libre le bulletin ci-dessous, et envoyez-le à :

Que Choisir - Service Abonnements
45, avenue du Général-Leclerc
60643 Chantilly Cedex

PAR INTERNET

Kiosque.quechoisir.org



ou en flashant
le QR code
ci-contre

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

NUMÉRO COMMANDÉ	QUANTITÉ	PRIX	TOTAL
<input type="checkbox"/> 139 Jardin écoresponsable		7,30 €	
<input type="checkbox"/> 140 Voisinage - Stop aux nuisances !		7,30 €	
<input type="checkbox"/> 141 Dépression - Comprendre et s'en sortir		7,30 €	
<input type="checkbox"/> 142 Voiture électrique		7,30 €	

Participation aux frais d'expédition

Je commande 1 numéro, j'ajoute 1,50 €

Je commande 2 numéros ou plus, j'ajoute 2 €

TOTAL (commande + frais d'expédition)

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Que Choisir.

Édito

UN SÉRIEUX ENGAGEMENT !

Comment résister à une boule de poils qui vous regarde avec de grands yeux ronds ? L'histoire qui vous lie à votre animal commence souvent par un coup de cœur. «*Trop mignon !*» Seulement voilà, fondre pour un chiot ou un adorable chaton, c'est aussi engager sa responsabilité envers lui durant des années, une quinzaine au minimum. En effet, depuis 2015, le Code civil donne à nos compagnons le statut «*d'être vivant doué de sensibilité*» et des droits spécifiques. Malgré tout, et c'est une triste réalité, l'abandon et la maltraitance, fréquemment dénoncés par les différentes associations de défense des animaux, demeurent. Aussi, pour vivre au mieux l'aventure de l'adoption, il est essentiel de prendre conscience que cette démarche vous oblige, et qu'elle implique plusieurs réflexes. D'abord, il vous faudra trouver votre ami à quatre pattes auprès d'un interlocuteur de confiance (refuge, éleveur...), dont vous aurez vérifié le sérieux et les compétences. Les trafics se développent, notamment sur Internet, soyez vigilant ! Renseignez-vous sur les soins à apporter à votre animal, dès son plus jeune âge et tout au long de son existence; sur les vaccins nécessaires, l'assurance santé, l'alimentation la plus adaptée. Vous devrez également passer du temps avec lui pour l'éduquer, jouer, le rassurer... Être un propriétaire responsable, c'est aussi connaître ses droits et ses devoirs. Accompagner son chien ou son chat jusqu'à la fin de ses jours, ou choisir la meilleure solution pour lui si les aléas de la vie obligent à s'en séparer. Ce numéro de *Que Choisir Pratique* répond à toutes vos questions. S'engager, c'est donner de soi, mais l'on reçoit beaucoup en retour !

Pascale Barlet

UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS - QUE CHOISIR

Association à but non lucratif - 233, boulevard Voltaire - 75555 Paris CEDEX 11 - Tél.: 0143 48 55 48

Quechoisir.org

Service abonnements : 0155 56 71 09

Tarifs : 1 an, soit 11 numéros: 49 € • 1 an + 4 hors-séries: 67 €

1 an + 4 hors-séries + 4 numéros Que Choisir Pratique: 94 €

PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE DES PUBLICATIONS

Marie-Amandine Stévenin

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Jérôme Franck

RÉDACTRICE EN CHEF

Pascale Barlet

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION

Laurent Suchowiecki

CONCEPTION GRAPHIQUE

Les 5 sur 5

DIRECTEUR ARTISTIQUE

Ludovic Wyart

RÉDACTION

Magali Berthe, Rosine Maiolo,
Marie Pellefigue, Roseline Poznanski

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Valérie Barrès-Jacobs, Marie
Bourdellès, Gaëlle Desportes-Maillet,
Fabien Maréchal

RÉDACTRICES-GRAPIHISTES

Sandrine Barbier, Clotilde Gadesaude,
Capucine Ragot

ILLUSTRATEURS

Antoine Levesque, Vincent Rif

INFOGRAPHISTES

Carla Félix-Dejeufosse,
Laurent Lammens

ICONOGRAPHIE

Catherine Métayer

ODLC

Grégory Caret (directeur)

ESSAIS COMPARATIFS

Éric Bonneff (directeur)

ASSISTANTE DE LA RÉDACTION

Catherine Salignon

DOCUMENTATION

Frédérique Vidal (responsable),
Audrey Berbach, Véronique
Le Verge, Stéphanie Renaudin

DIFFUSION/MARKETING

Laurence Rossilhol (directrice),
Delphine Blanc-Rouchosse, Justine
Boduch, Jean-Louis Bourghol,
Marie-Noëlle Decaulne, Jean-Philippe
Machanovitch, Francine Manguelle,
Steven Phommarinh, Nicolas
Schaller, Ibrahim Sissoko

JURIDIQUE

Magali Buttard (responsable),
Brune Blanc-Durand, Gwenaëlle
Le Jeune, Véronique Louis-Arcène,
Candice Méric, Mélanie Saldanha

INSPECTION DES VENTES/ RÉASSORTS MP Conseil

IMPRESSION / COUVERTURE

BLG Toul, 2780, route de
Villey-Saint-Étienne 54200 TOUL

DISTRIBUTION MLP

COMMISSION PARITAIRE

n° 0727 G82318
Imprimé sur papier Perlen Value
(Suisse)

ISSN 2646-9189.

Taux de fibres recyclées: 57 %
Certification: Écolabel FSC PEFC
Eutrophisation: 620 kg CO₂/T papier

Photos de couv.:
PIXEL SHOT, NEW AFRICA,
TASHKA2000/ADOBE STOCK



Les informations personnelles collectées font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de l'UFC-Que Choisir, située 233, bd Voltaire, 75011 Paris, aux fins de gérer les abonnements et commandes de produits/services et leur suivi, de réaliser des statistiques, d'effectuer du profilage pour adresser des offres personnalisées et, enfin, de compléter ces données afin de mieux connaître nos interlocuteurs. Une partie de celles-ci provient des associations locales et de courtiers en données (données d'identification, coordonnées, information sur la demande, etc.). Les données à caractère personnel peuvent être transmises à nos services internes, aux entités de l'UFC-Que Choisir, à des organismes de presse français partenaires, à des associations caritatives – dont une liste exhaustive figure dans notre politique de confidentialité (accessible sur Quechoisir.org/dcp) – mais aussi à des prestataires externes, dont certains hors Union européenne. L'UFC-Que Choisir s'assure des garanties appropriées préalablement à tout transfert, dont une copie peut être obtenue en écrivant à l'adresse précitée. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données ainsi que d'opposition au traitement ou à sa limitation, et définir des directives post-mortem, via le formulaire en ligne sur Quechoisir.org/dpo. Il est également possible de faire une réclamation auprès de la Cnil. Les données à caractère personnel sont conservées de manière sécurisée trois ans à compter du terme d'un contrat (abonnement, commande...), sans écarter les dispositions réglementaires propres à certaines catégories de données, imposant une durée de conservation particulière ou leur suppression. Le traitement des informations personnelles, suivant les finalités poursuivies, est nécessaire soit à l'exécution d'un contrat, soit à la réalisation des intérêts légitimes de l'UFC-Que Choisir (analyse de son audience, promotion de son activité), ou encore repose sur votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment.

Sommaire



L'ACCUEIL	6
L'ÉDUCATION ET L'ALIMENTATION	24
LES SOINS	44
LES DROITS ET DEVOIRS	62
AIDER OU ÊTRE AIDÉ	82
LA FIN D'UNE RELATION	96
<hr/>	
VOYAGER EN VOITURE RÉGLER LES PROBLÈMES	111
<hr/>	
Jurisprudence	121
Infos conso	124
Associations locales	129





L'accueil

Depuis 1976, le nombre total d'animaux de compagnie dans les foyers hexagonaux a été multiplié par 2,5, pour atteindre les 75 millions en 2024 – en incluant les poissons, oiseaux, hamsters, cochons d'Inde et oiseaux de basse-cour.

Si, comme plus d'un Français sur deux, vous souhaitez accueillir un chien ou un chat à la maison, interrogez-vous bien avant de craquer... notamment parce que la loi a rendu les propriétaires responsables en leur imposant plusieurs obligations. Nos conseils pour que l'adoption de votre nouveau compagnon puis son installation chez vous se déroulent sans encombre.

SOMMAIRE

7 questions à se poser avant de se lancer	8
Devenez un maître responsable	10
Offre de cession : ce que dit la loi	12
Adoption en refuge	13
Vente entre particuliers	16
Vos obligations quand vous vendez ou donnez	18
Chez un éleveur, prenez quelques précautions	19
Vos recours en cas de problème	22
Le fléau du trafic d'animaux	23

7 QUESTIONS À SE POSER AVANT DE SE LANCER

Ne vous décidez pas sur un coup de tête, adopter un animal est un engagement de longue durée ! Pour que tout se passe bien, informez-vous : certaines races et certains caractères seront mieux adaptés à vos cadre et mode de vie.

1 Quelles sont mes motivations ?

Cela peut paraître évident, et pourtant... Il importe de bien s'interroger avant d'accueillir un animal chez soi, car il ne s'agit ni d'un jouet ni d'un accessoire, mais d'un «*être vivant doué de sensibilité*», comme le rappelle le Code civil. Vous devez être conscient de ses besoins, et vous assurer de pouvoir toujours y répondre si vous en adoptez un. Ne vous lancez donc jamais sur un coup de tête, en craquant sur une photo ou pour faire plaisir à un proche, car ce projet représente un engagement sur la durée.

2 Prendre un chat ou un chien ?

Tout dépend de vos cadre et mode de vie. Il est indispensable à un chien d'être promené au minimum deux fois par jour. Ce rythme sera-t-il tenable pour vous ? Un chat est plus indépendant, et il n'a pas forcément besoin de sortir. Mais il lui faut un territoire bien à lui – qu'il peut d'ailleurs avoir du mal à partager. Autre point que vous

devez considérer : certaines races vivent mieux quand elles ne restent pas seules une grande partie de la journée ; elles ne sont donc pas recommandées aux personnes qui passent leur vie au bureau ou en déplacement. D'autres réclament de souvent se dépenser – elles seront plus adaptées à des sportifs, par exemple. Bref, renseignez-vous et choisissez votre animal selon votre profil.

3 Ai-je l'assentiment de tous ?

Le projet d'adoption nécessite l'implication et l'enthousiasme de tous au sein du foyer. Éducation, soins, contraintes (qui changera la litière, remplira la gamelle, assurera les promenades du matin et du soir, etc.) doivent par conséquent être discutés en amont, afin que tous les membres de la famille soient bien sensibilisés aux besoins de l'animal. Sans cela, ce dernier risque d'être mal accueilli, voire mis de côté par certains. Enfin, si vous souhaitez un chat, vérifiez qu'aucune des personnes qui vivra avec lui n'est allergique

QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ?

La loi du 30 novembre 2021 a rendu obligatoire la signature, entre le cédant et l'adoptant d'un animal de compagnie, d'un «certificat d'engagement et de connaissance». Il résume tout ce que le futur propriétaire doit savoir sur son compagnon : ses besoins physiologiques et psychologiques

selon sa race, les dispositions à prendre envers lui (éducation, santé...), le budget nécessaire à l'année pour son bien-être (alimentation, équipement, soins vétérinaires, etc.). En théorie, ce document doit être signé au moins sept jours avant l'achat ou l'adoption effective, pour donner

au maître le temps d'être sûr de son projet. Hélas, il est parfois «oublié» par des vendeurs ou négligé par des acheteurs, qui le paraphent sans y prêter attention. Pis encore : il arrive que les premiers l'antidatent pour que les seconds puissent repartir immédiatement avec l'animal.



aux poils de félins. Choisir une race dite «hypogallergénique» (sibérien, bengal... produisent moins d'allergènes) peut être une solution.

4 Suis-je prêt à m'engager durablement ?

Accueillir un animal est un engagement de long terme, surtout s'il arrive petit chez vous. L'espérance de vie d'un chat domestique est de 12 à 18 ans, celle d'un chien, de 10 à 15 ans –, mais certaines races dépassent ces moyennes. Chez les félins, il s'agit du bombay (18 à 20 ans), du siamois (15 à 20 ans) et du sacré de Birmanie (14 à 17 ans). A contrario, le maine coon vit moins longtemps (10 à 15 ans). Et quelques éléments comptent, tels le sexe (les femelles ont une existence plus longue en moyenne), l'alimentation ou la stérilisation (elle augmente souvent la longévité). Chez les canidés, ce sont plutôt la taille et la race qui jouent. Les moins de 10 kg ont tendance à vivre plus vieux (18 à 20 ans pour le chihuahua, 13 à 17 ans pour le teckel, 12 à 15 ans pour le spitz nain). À l'inverse, les gros gabarits, comme le dogue allemand ou le saint-bernard, ont une espérance de vie moins élevée (8 à 10 ans). Enfin, pour des races telles que le shar-pei ou le bulldog anglais, davantage sujettes à des pathologies, cela tourne autour de six ans. Par conséquent, réfléchissez au moment opportun pour adopter un animal, en particulier si vous prévoyez d'effectuer un tour du monde ou de fonder une famille

dans un proche avenir. Si vous n'êtes pas certain d'être disponible durant une longue période, vous pouvez vous rendre dans un refuge. De nombreux chats et chiens âgés y attendent des maîtres aimants.

5 Ai-je une solution de garde pour les vacances ?

Selon La Société protectrice des animaux (SPA), au moins 100 000 chiens et chats sont abandonnés chaque année, notamment lors des vacances d'été. Avant d'adopter, assurez-vous que quelqu'un est en mesure de s'occuper de votre compagnon quand vous partez. Outre les amis et les proches, des solutions existent: familles relais, pensions, gardes à domicile (lire p. 90). Attention, elles ont un coût que vous devrez assumer.

6 Ai-je assez de temps au quotidien ?

Les besoins ne sont pas toujours les mêmes, mais tous les animaux de compagnie réclament une présence. En adopter un implique de le nourrir quotidiennement, de le soigner, de le promener s'il s'agit d'un chien, de jouer avec lui. Si vous accueillez un chaton ou un chiot, il faudra en plus prendre le temps de l'éduquer. Ne sous-estimez pas ces contraintes avant de vous lancer.

7 Quel budget prévoir ?

Comptez au minimum une trentaine d'euros par mois de nourriture pour un chat, et jusqu'au double pour un chien de grande taille. Si vous achetez des aliments de qualité supérieure ou destinés à répondre à des besoins spécifiques (troubles urinaires, obésité...), la facture grimpera. À cela s'ajoute le coût du matériel de base (caisse pour le transport, litière pour le chat, laisse pour le chien...), mais aussi des jouets, des coussins, etc. Même s'il existe des solutions de seconde main (lire p. 31), la note de l'équipement peut être salée. Enfin, un animal de compagnie doit aller régulièrement chez le vétérinaire. Aucun vaccin n'est obligatoire (excepté si vous voyagez avec votre compagnon, lire p. 75), mais certains sont plus recommandés (lire p. 46-49). Comptez donc à minima une centaine d'euros par an sur ce poste. À savoir: certaines races nécessitent un suivi plus pointu et fréquent, souvent plus onéreux. ■

DEVENEZ UN MAÎTRE RESPONSABLE

Votre mode de vie cadre avec l'accueil d'un animal ?

Il ne vous reste plus qu'à en trouver un... Plusieurs possibilités existent, certaines impliquant quelques précautions.



Dans tous les cas, que vous trouviez votre compagnon à quatre pattes dans un refuge, chez un particulier ou chez un éleveur professionnel, vous devez dorénavant signer un «certificat d'engagement et de connaissance» sur les besoins spécifiques de l'espèce (lire également l'encadré p. 8). Si la personne qui vous propose un animal domestique ne vous présente pas ce document, fuyez !

REFUGES

Faites une bonne action

Partout en France, des centaines de refuges indépendants, associatifs ou soutenus par des fondations (30 millions d'amis, la Fondation Brigitte Bardot, etc.), proposent à l'adoption des animaux récupérés sur la voie publique ou abandonnés par leurs maîtres (lire également p. 13 à 15). Il ne s'agit pas toujours de sujets sans pedigree, vieux ou malades, car les refuges recueillent aussi des chiens et des chats jeunes et/ou de race. Concernant

ces derniers, un comportementaliste sera en mesure de vous aiguiller sur leurs spécificités: compatibilité avec d'autres compagnons, traits de caractère et besoins en matière d'éducation, par exemple. Une participation financière vous sera demandée pour couvrir les frais (de puçage et de soins notamment), et vous pourrez, en plus, faire un don afin de soutenir le fonctionnement de la structure.

PARTICULIERS

Ne pas oublier la législation

Si vous trouvez votre animal auprès d'un particulier, souvent via une annonce, veillez au respect de la loi. Ce dernier ne peut être vendeur qu'occasionnel, seulement d'un sujet adulte dûment identifié par un vétérinaire et sans diffuser d'offre en ligne. Dès lors qu'il vend un chiot ou un chaton dont il détient la mère, il est considéré comme un éleveur, et tenu de suivre les mêmes règles.

ATTENTION AUX ARNAQUES !

Légalement, un particulier n'a pas le droit de diffuser une annonce sur Internet pour vendre un chien ou un chat, qu'il soit jeune ou adulte.

Il ne peut y proposer que des sujets gratuits, et seulement des adultes. Mais attention !

Il y a une forte probabilité que ces «bons samaritains» qui affirment, sur des sites comme Leboncoin, «donner» des animaux, et mettent en avant d'irrésistibles photos de chatons ou de chiots, vous réclament ensuite

une «participation» afin de récupérer le vôtre... Outre que ce type d'adoption ne présente aucune garantie, vous risquez, en plus, de payer votre compagnon bien plus cher que dans un refuge. Ne vous laissez pas séduire.





Les refuges accueillent des animaux de tout âge et de toute race.

ÉLEVEURS OU VENDEURS Pour les animaux de race

Vous souhaitez une race bien précise et êtes prêt à y mettre le prix ? Allez chercher votre compagnon chez un éleveur ou un vendeur professionnel. La différence entre les deux tient au fait que le premier possède la femelle d'où sont issus les petits; le second, non. Mais l'un comme l'autre sont soumis à des obligations: l'immatriculation au Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements (Sirene) et la possession d'un numéro Siren ou Siret. Pour trouver leurs coordonnées, des annuaires en ligne existent.

EN ANIMALERIE Une nouvelle réglementation

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les animaleries ont interdiction de vendre ou de donner des chiens et des chats dans leurs locaux. Cette mesure vise à limiter les achats compulsifs, car il a été prouvé qu'ils conduisent très largement à des abandons. Ces commerces spécialisés peuvent toutefois continuer à vendre des animaux en ligne, mais seulement en mettant en relation éleveurs et futurs acquéreurs. Ils ont également la possibilité de présenter à l'adoption des chats et des chiens pris en charge par des fondations ou des associations de protection animale. ■

VÉRIFIEZ LES ANNONCES

Un site web diffusant une annonce pour des animaux de compagnie est tenu d'avoir une rubrique dédiée. La mise en vente d'un chat ou d'un chien doit émaner d'un éleveur ou d'un commerçant. Attention aux offres gratuites ! Il s'agit souvent d'arnaques (lire l'encadré p. 10). Et un site sérieux affiche les deux messages de sensibilisation suivants, obligatoires :

« **Ne soyez pas complice de trafics** »

d'animaux: si vous recherchez un chien, un chat ou un furet, assurez-vous toujours que l'annonce comporte la mention "vérifiée" et n'acceptez jamais de payer des frais non clairement indiqués dans l'offre initiale. L'identification des chiens, des chats et des furets est obligatoire avant la vente ou le don de l'animal. Renseignez-vous ! Lors de l'acquisition d'un chien, chat, furet, lapin ou équidé, vous devez présenter votre certificat d'engagement et de connaissance signé.»

« **Un animal est un être sensible.** Vous êtes responsable de la santé et du bien-être du vôtre pour toute sa vie. Pour plus d'informations, consultez le site du ministère de l'Agriculture : Agriculture.gouv.fr/conseils-et-reglementation-tout-savoir-sur-les-animaux-de-compagnie.»

OFFRES DE CESSION CE QUE DIT LA LOI

Toute offre de cession écrite d'un animal (une vente ou une adoption, payante ou gratuite) doit obligatoirement comporter les informations ci-dessous.

- **Les noms scientifique et vernaculaire** de l'espèce, de la race et de la variété de l'animal.
- **Son sexe.**
- **Son lieu de naissance.**
- **Son numéro d'identification.**
- **Son âge.**
- **Le nombre de femelles reproductrices** au sein de l'élevage dont il provient et le nombre de portées de celles-ci au cours de l'année écoulée.
- **La mention de l'inscription** de l'animal (ou l'absence de celle-ci) à un livre généalogique (Loof pour les chats et LOF pour les chiens). Et, s'il y a lieu, le numéro d'identification de la femelle qui lui a donné naissance, ainsi que le nombre de petits de la portée dont il est issu.
- **La mention « de race »** s'il est inscrit sur un livre généalogique, ou « n'appartient pas à une race » sinon. Dans ce second cas, la mention « d'apparence XXX » avec nom d'une race a le droit d'être utilisée si le vendeur peut garantir l'apparence morphologique de cette race à l'âge adulte.
- **Les numéros Siren et Siret** de l'élevage concerné ou, si l'éleveur n'est pas soumis à l'obligation de déclaration au répertoire Sirene, le numéro d'inscription de la portée à laquelle appartient l'animal proposé au livre généalogique (Loof ou LOF).
- **Son prix, ou la mention « don gratuit »** si l'adoption est non payante.



L'acquéreur doit disposer d'informations détaillées sur l'animal et son vendeur.



ADOPTION EN REFUGE

Vous souhaitez donner un nouveau foyer et beaucoup d'amour à un animal abandonné ? Choisissez d'adopter en refuge, ou auprès d'une association. Mode d'emploi et conseils.

Selon l'Observatoire de la protection des carnivores domestiques (Ocad), près de 200 000 animaux sont pris en charge chaque année, en France, par des refuges et des fourrières. La plupart d'entre eux se retrouvent sans foyer et attendent d'être accueillis. Afin de faire le bonheur d'un pensionnaire, et surtout d'aider un refuge ou une association de protection animale à en soigner de nouveaux, adoptez donc par ce biais ! Les refuges recueillent les bêtes abandonnées ou maltraitées par leurs propriétaires, mais aussi celles saisies dans des élevages non conformes, perdues et non identifiées, issues d'animaux semi-sauvages... et celles provenant de fourrières. Pour trouver une structure près de chez vous, il suffit de contacter un vétérinaire local ou votre mairie, ou encore de consulter les sites internet d'organisations reconnues (SPA, Fondation Brigitte-Bardot...).

CHOISIR SON NOUVEL AMI

La plupart des grands acteurs du secteur disposent de plateformes numériques avec un moteur de recherche et une liste de candidats à l'adoption par refuge, accompagnée de photos et d'un descriptif pour chacun (âge, race, nom, caractère, etc.). Les associations locales, de plus petites tailles, fonctionnent avec des familles d'accueil et sont plutôt présentes sur les réseaux sociaux, en particulier Facebook ou Instagram. Grâce à un premier tri en ligne, vous pourrez repérer le profil d'un animal correspondant à votre mode de vie – citadin, campagnard, télétravailleur, etc. – et à la composition de votre foyer – présence d'enfants, d'autres animaux...

Si vous souhaitez un chaton, vous en trouverez de nombreux en refuge. En effet, des associations cherchent les femelles sauvages ou à demi-sauvages



Les refuges sont nombreux, il y en a forcément un près de chez vous.

pour les stériliser, et mettent leur dernière portée à l'adoption. «Désormais, les communes sont responsables des animaux errants sur leur territoire. Elles déléguent souvent le nourrissage et la stérilisation à des structures locales», précise Séverine Daste, présidente de l'association Les Chats'Bail et première adjointe à la mairie de Port-Bail-sur-Mer, en Normandie. Pour les chiots, en revanche, l'offre est plus maigre. Ceux récupérés ont la plupart du temps été abandonnés par des particuliers, ou saisis après maltraitance ou négligence.

DES CONSEILS ADAPTÉS

Dans les refuges, les travailleurs et les bénévoles sont en général des amoureux des bêtes. Si vous n'êtes pas certain de votre choix, ils vous conseilleront au mieux et confirmeront, ou pas, la faisabilité de votre projet. Leur but n'est pas de >>



DONNEZ SA CHANCE À UN ANIMAL Âgé OU MALADE

Nombre de personnes préfèrent accueillir un jeune matou plutôt qu'un vieux ou un toutou senior. Pourtant, ces derniers seraient, eux aussi, très heureux dans des foyers aimants... Afin de remédier à cette situation, de nombreux refuges participent aux dispositifs « SOS » ou « Doyens », qui abaissent le prix de l'adoption. Ainsi, 30 millions d'amis réglera une grande partie des frais vétérinaires (sur présentation de factures) si vous prenez un chien âgé de 10 ans et plus. Dans le même esprit, des refuges associatifs permettent aux adoptants qui recueillent un animal avec des pathologies particulières (diabète...) de bénéficier de tarifs préférentiels chez leur vétérinaire pour les soins et les médicaments.

BON À SAVOIR dans le cadre d'une opération « sauvetage » (adoption d'un animal ayant passé plus d'un an en refuge ou souffrant d'une pathologie), vous êtes libre de choisir le montant de votre participation financière.

>> vous confier un animal à tout prix, mais de faire en sorte que son adoption se déroule au mieux, afin d'éviter qu'il ne soit à nouveau abandonné un jour. De votre côté, pour améliorer vos chances, renseignez-vous sur son passé et sa provenance; bien souvent, ces deux critères conditionnent sa vie à l'âge adulte. Assurez-vous également que, s'il ne s'acclimatait pas à votre domicile, vous auriez la possibilité de le ramener au refuge sans aucun frais supplémentaires.

Afin de limiter au maximum les erreurs de casting, on vous posera une série de questions précises concernant votre âge, les revenus de votre foyer, la configuration de votre logement, la composition de votre famille, etc. L'idée est de vérifier que vous êtes bien en mesure d'apporter les soins nécessaires à un animal, et que votre environnement et votre mode de vie correspondent à ses besoins. Attention, l'adoption d'un chien ou d'un chat peut être refusée si les responsables du refuge estiment que les conditions requises pour son épanouissement ne sont pas réunies. Ce sera le cas, par exemple, si vous souhaitez accueillir un chien nécessitant vraiment la présence



d'un maître et que vous êtes fréquemment absent. Ou un chat qui ne tolère pas de congénères, alors que vous en avez déjà un chez vous...

PROCÉDURES ET CONDITIONS D'ADOPTION

Contactez la structure de votre choix afin de fixer un rendez-vous. Certaines reçoivent librement les visiteurs dans la semaine ou lors de week-ends spécifiques dans l'année. Le jour prévu, prenez le temps de rencontrer l'animal repéré et de passer un moment avec lui, en faisant une promenade s'il s'agit d'un chien ou en restant seul dans la chatterie avec lui si c'est un chat. La procédure d'adoption varie ensuite selon les refuges. Néanmoins, vous aurez en principe à remplir une fiche d'information et à fournir des documents administratifs (pièce d'identité, justificatifs de domicile et de revenus de moins de trois mois, etc.). Les frais à prévoir sont abordables, toutefois ils divergent selon les lieux et les animaux. En moyenne, comptez 150 € pour un chat et de 250 à 300 € pour un chien. Cela correspond à une participation à la prise en charge de l'identification et de la stérilisation (obligatoires), et parfois de la vaccination – toutes les associations n'effectuent pas cette dernière faute de moyens, mais elles la conseillent. Si l'animal adopté est trop jeune pour être opéré, on vous demandera un chèque de caution (de l'ordre de 300 €), qui vous sera restitué une fois remis le bon de castration ou de stérilisation signé par le vétérinaire. Attention, il sera encaissé si vous ne réalisez pas l'opération.

REPARTIR AVEC VOTRE COMPAGNON

Après la première visite à l'association ou au refuge, vous devez en prévoir une seconde durant laquelle, la plupart du temps, la présence de toute la famille adoptante sera exigée. Cela permet aux responsables de la structure de vérifier les compatibilités de caractère avec les membres du foyer, et la volonté de chacun d'avoir un animal. Si tout est validé à ce niveau, que les formalités sont remplies et que la situation le permet – âge de l'adopté, état sanitaire... –, il est possible de l'emmener chez vous à ce stade. Cependant, si votre nouveau compagnon n'est pas un adulte – chaton ou chiot non sevré (moins de trois mois)

Témoignage

Michèle

« JE ME SUIS ASSURÉE QUE MES PROCHES RÉCUPÉRERAIENT LE CHAT APRÈS MOI »

J'ai toujours vécu avec des animaux. Lorsque ma chatte est décédée, j'ai voulu en adopter une autre. J'avais 78 ans à l'époque, j'étais une retraitée parisienne très active, propriétaire d'un appartement confortable et adapté aux matous. Pour ce faire, j'ai naturellement contacté une association qui recueillait des chats près de chez moi. Quand je suis allée me présenter, la bénévole m'a aboyé dessus, en me disant que j'étais folle de vouloir adopter à mon âge, qu'elle ne me confierait pas le moindre animal car elle refusait de céder à un caprice ! Cela m'a semblé très violent, car non seulement je ne désirais pas de chaton, mais j'étais prête à accueillir un chat senior ou malade – ce qu'elle ne m'a pas laissé lui préciser. En outre, je m'étais assurée, en amont de ma démarche, que mes proches récupéreraient mon compagnon s'il m'arrivait malheur. Finalement, après cette première expérience ratée, j'ai trouvé une petite chatte adorable de 4 ans, grâce à une amie de ma fille qui avait été famille d'accueil. Elle partage ma vie maintenant depuis six ans, elle fait mon bonheur et semble ravie d'avoir été adoptée !

ou pas encore complètement sociabilisé –, il faudra patienter un peu avant de l'accueillir. Il reste, en revanche, fréquemment envisageable de réserver un petit, puis d'attendre qu'il atteigne l'âge requis avant de venir le chercher.

Le jour J, n'oubliez pas d'apporter une caisse de transport adaptée, dans laquelle vous aurez disposé une couverture ou une serviette, ainsi qu'une laisse et un harnais (ou un collier) s'il s'agit d'un chien. Certains refuges prévoient de vous rendre visite quelques semaines après l'adoption, afin de s'assurer que tout se passe bien et que l'animal s'acclimate correctement à son nouveau foyer. ■

VENTE ENTRE PARTICULIERS

Vous craquez sur la photo d'un chaton postée sur les réseaux sociaux ? Méfiance ! Acheter un animal à un non-professionnel ou sur le Web est dangereux, et fortement déconseillé.

Malgré un durcissement de la loi sur la cession d'animaux et la multiplication d'obligations réglementaires (lire p. 18), les sites de petites annonces regorgent encore de publicités illégales, et les textes sont trop rarement respectés. Si vous prévoyez d'adopter un compagnon à quatre pattes par l'entremise d'un particulier rencontré sur ce type de plateformes, redoublez d'attention, car les déconvenues s'avèrent fréquentes sur Internet.

LA CESSION DAVANTAGE ENCADRÉE

Désormais, toutes les offres de don et de vente d'un chien ou d'un chat doivent contenir des informations précises, dont les noms scientifique et courant de son espèce et de sa race, son sexe, son lieu de naissance et son numéro d'identification au Fichier national des carnivores domestiques (I-Cad). Les sites qui publient les annonces, eux, sont tenus de créer une rubrique qui est dédiée aux animaux de compagnie, puis de contrôler et de labelliser chacune d'entre elles. Si vous constatez que des données manquent, ne contactez pas la personne : vous risquez d'encourager le trafic d'animaux et d'adopter une bête en mauvaise santé (lire aussi p. 22-23).

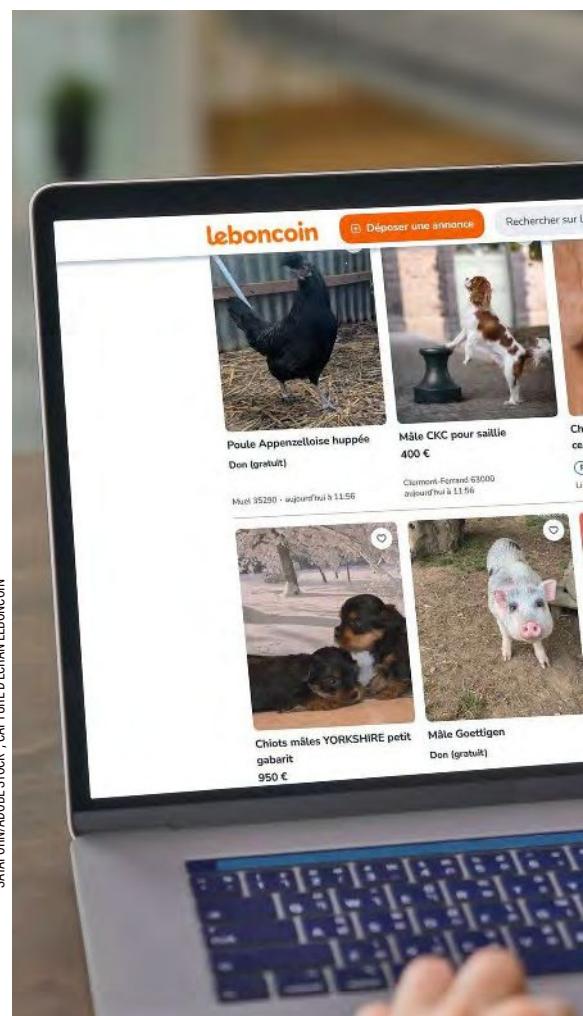
Bon à savoir

Si vous souhaitez adopter un chaton,

sachez qu'ils sont plus nombreux à naître entre le début du printemps et la fin de l'automne. Les félin sont en effet sensibles au degré de luminosité. Aussi, dans la nature, les chattes ont leurs chaleurs lorsque les jours sont longs et qu'il y a beaucoup de lumière. Leur période de reproduction va donc de la fin de l'hiver au début de l'automne. Le temps de gestation est en moyenne de deux mois, et les portées comptent de trois à six petits.

UN ÂGE À VÉRIFIER

Il est interdit de commercialiser ou de donner un petit de moins de huit semaines (art. L. 214-8 du Code rural). En effet, s'il n'a pas atteint cet âge, il ne sera pas sevré et risque d'avoir des problèmes de santé tout au long de sa vie. En outre, s'il est séparé trop tôt de sa mère, il présentera probablement des troubles du comportement au point de ne jamais être capable de s'adapter à un foyer. Il est donc toujours préférable d'attendre les trois mois d'un animal avant de l'adopter.



SATAPOUR/ADOBESTOCK - CAPTURE D'ÉCRAN LEBONCOIN

Le souci ? Il reste difficile pour un primo-adoptant de connaître avec précision l'âge d'un chiot ou d'un chaton, et le cédant peut mentir à ce sujet. Certains signes sont toutefois révélateurs : si le bébé n'a pas les yeux ouverts et qu'il ne possède que quelques dents, il n'est probablement pas sevré. De la même façon, si une mère s'inquiète que vous manipuliez ses petits et veut les récupérer rapidement, cela doit vous alerter.

SOLICITER DE PRÉFÉRENCE SON RÉSEAU PERSONNEL

Pour trouver votre compagnon à quatre pattes, privilégiez votre entourage. Annoncez votre souhait d'adopter à vos proches, vos collègues ou vos voisins. Intégrer des boucles WhatsApp locales créées par des amis des animaux, ou des groupes Facebook de proximité qui proposent, ou demandent, de l'aide pour en promener, en soigner ou en garder

à domicile, peut se révéler payant. Certains auront peut-être entendu parler de chatons ou de chiots à céder... Cependant, dans tous les cas, demeurez prudent, car nombre de particuliers malhonnêtes connaissent le pouvoir des réseaux sociaux et s'en servent afin d'appâter le chaland.

Contacter un vétérinaire proche de chez vous est également une solution à tenter. Ce professionnel compte parfois, parmi sa patientèle, les maîtres d'une femelle enceinte désirant céder tout ou partie de la portée. À défaut, il sera en mesure de vous indiquer une association fiable avec laquelle il travaille. De leur côté, des cliniques recueillent les animaux errants qui leur sont confiés en urgence. «*Alors que j'étais chez le vétérinaire avec ma chatte malade et que j'attendais que des soins lui soient prodigues, j'ai repéré un chaton noir récupéré en état de dénutrition dans le square jouxtant le cabinet*, raconte Marie. *Je suis retournée le voir une semaine plus tard, il était guéri et très joueur. J'ai décidé de l'adopter. Mon vétérinaire, qui envisageait de le remettre à une association, a effectué toutes les démarches.*» Certains cabinets affichent aussi des annonces entre particuliers. Généralement, le soignant qui accepte de les accrocher connaît le propriétaire et l'animal concerné, car il suit la grossesse. Adopter par ce biais constitue donc une garantie supplémentaire.

PASSER PAR LA CASE VÉTÉRINAIRE

L'offre d'un particulier vous tente ? Prenez le temps de la réflexion. Demandez à vous rendre au domicile du cédant, afin de faire connaissance et, surtout, de vérifier l'état sanitaire des locaux. Ne repartez jamais avec une bête dès la première rencontre, même si son maître vous affirme que de nombreux adoptants sont prêts à la recueillir. Enfin, pour vérifier que le chiot ou le chaton est en bonne forme, exigez une visite chez le vétérinaire avant l'adoption définitive en proposant de régler les frais d'identification – qui est de toute façon obligatoire avant un don ou une vente (lire p. 18). L'animal bénéficiera au passage d'un examen clinique de son état de santé, et le soignant pourra vous donner de précieux conseils. Si le petit est suffisamment âgé, faites-le aussi vacciner (lire aussi p. 46-49) et déparasiter. ■



VOS OBLIGATIONS QUAND VOUS VENDEZ OU DONNEZ

Si votre chienne ou votre chatte est enceinte et que vous comptez vendre ou donner tout ou partie de ses petits, vous devrez respecter des règles strictes.

> Si vous souhaitez donner les petits, c'est-à-dire que vous ne réclamez aucune compensation financière aux adoptants en contrepartie, vous ne pouvez proposer que des chats ou des chiens identifiés (avec un numéro I-Cad) et âgés d'au moins huit semaines. Et il vous est interdit d'en confier à un mineur, même si vous connaissez ses parents.

> Si vous les vendez, vous êtes automatiquement considéré comme un éleveur, donc soumis à des obligations sanitaires, administratives et de formation. Pour être dans les clous, il faudra vous faire immatriculer au Centre de formalités des entreprises (CFE) de la chambre d'agriculture dont vous dépendez, et vous déclarer à la préfecture au moins 30 jours avant toute transaction.

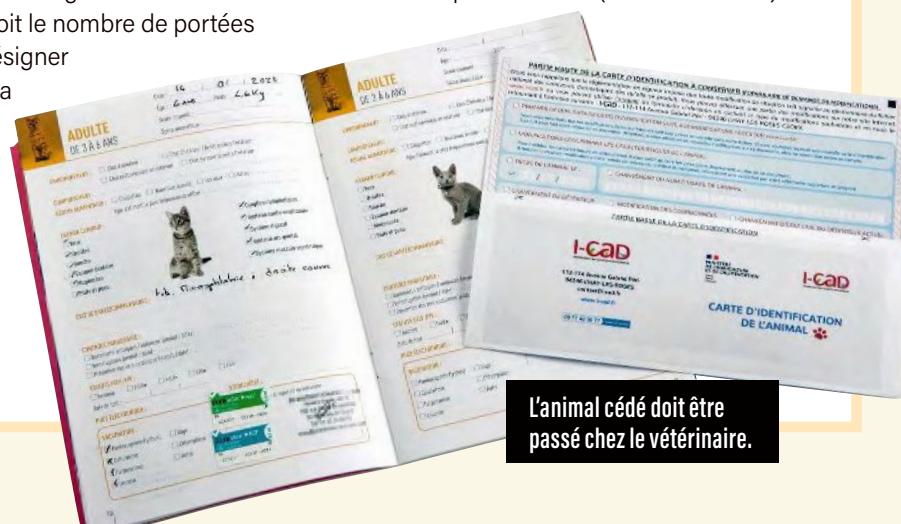
Bon à savoir Lorsque vous ne vendez qu'une portée par an et par foyer fiscal, et que les animaux cédés sont des chiens ou des chats de race inscrits au livre généalogique – Loof pour les félins et LOF pour les canidés (chaque portée a un numéro unique) –, vous êtes dispensé de signaler votre élevage à la chambre d'agriculture.

En revanche, quel que soit le nombre de portées vendues, vous devrez désigner un vétérinaire qui établira un règlement sanitaire avec vous, et visitera vos locaux au moins deux fois par an. Là aussi, vous ne pourrez commercialiser que des animaux

disposant d'un numéro I-Cad et âgés d'au moins huit semaines, et jamais à un mineur.

> Dans les deux cas, vous devrez faire signer à l'adoptant un certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce (lire p. 8) au moins sept jours avant qu'il ne récupère le petit. Votre vétérinaire peut vous assister dans cette démarche, vous aider à rédiger le document, voire vous délivrer le certificat à faire signer à votre futur maître.

> Au moment de la remise de l'animal, vous serez tenu de donner à l'acquéreur un certificat vétérinaire réalisé au maximum trois mois avant la cession. Il comporte vos noms et adresse, le justificatif d'immatriculation I-Cad (en ligne ou par courrier, vous devez signaler au fichier I-Cad la cession de l'animal, son motif, le changement de détenteur et les coordonnées du nouveau propriétaire), le certificat de vaccination et de stérilisation (si ces opérations ont été effectuées), la copie de la déclaration de naissance au livre généalogique (Loof et LOF) ainsi que la catégorie du chien (si sa race est concernée) et les dates et les résultats de la dernière évaluation comportementale (si elle a été faite).



L'animal cédé doit être passé chez le vétérinaire.

CHEZ UN ÉLEVEUR, PRENEZ QUELQUES PRÉCAUTIONS

S'adresser à un professionnel exige d'étudier de près ses compétences et sa connaissance de la race, afin d'éviter les mauvaises surprises.

Si vous voulez adopter une race précise de chat ou de chien et êtes prêt à y mettre le prix, contactez un éleveur. Privilégiez les petites structures, spécialisées dans une ou deux races, ce qui permet de sélectionner au mieux les individus. Pour un chat ou un chien de race, comptez de 800 à 2 500 € (parfois bien plus), contre 500 à 1 200 € pour un chien ou un chat d'élevage sans pedigree.

PRISE DE CONTACT NORMÉE

Le premier échange avec le professionnel est une simple prise de contact, où il vous indique les races qu'il propose et ses prix. «*Nous en profitons pour vérifier que le futur adoptant connaît les caractéristiques de la race, et qu'il est conscient du coût financier à l'achat, mais aussi durant toute la vie du chien*», souligne Élise Renier, spécialisée dans les berger australiens au Domaine des Perles d'Orphée (76). Dans le cas où l'éleveur refuse de conclure la vente car il estime que votre mode de vie est incompatible avec l'animal qui vous fait rêver (par exemple, parce que vous êtes trop sédentaire pour un chien actif, ou que vous ne trouverez pas l'affection que vous recherchez avec telle race de chat plutôt individualiste), écoutez-le. Si vous vous entêtez, vous ferez votre achat chez un professionnel moins scrupuleux, mais la personnalité de votre boule de poils ne vous conviendra jamais et la connexion entre vous ne se fera pas.

La deuxième rencontre sert à déterminer avec vous le profil idéal de votre futur compagnon. «*Nous ne sommes pas là pour répondre aux désiderata physiques, comme la couleur des yeux ou un pelage particulier, martèle Élise Renier. En revanche, nous nous devons de trouver un chiot au caractère en adéquation avec* >>



Un bon éleveur choisira avec soin le chiot qui vous est destiné.



Bon à savoir

Seuls les chiens ou chats inscrits

à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture sont dits «appartenant à une race». Il y en a deux: le Livre des origines français (LOF) pour les chiens, géré par la Centrale canine, et le Livre officiel des origines félines (Loof) pour les chats, tenu par une fédération d'associations agréée par le ministère de l'Agriculture. Pour être certain de l'inscription de votre animal à tel ou tel fichier, regardez si le numéro unique de sa portée, fourni par l'éleveur, correspond au chien ou au chat de la race mentionnée. Pour cela, consultez le site de vérification de portée de la Centrale canine pour les chiens (Espaces.centreale-canine.fr/LofConnect/chien/verifPortee) ou celui du Loof pour les chats (Bis.loof.asso.fr/gp/numportee.php).

CHIENS : 10 GROUPES RECONNUS

La nomenclature officielle⁽¹⁾ divise les chiens en 10 groupes de races. Celles-ci, reconnues à titre définitif, peuvent prétendre au Certificat d'aptitude au championnat international de beauté (Cacib) de la Fédération cynologique internationale. Il s'agit de :

- **Groupe 1:** chiens de berger et de bouvier (sauf chiens de bouvier suisses);
- **Groupe 2:** chiens de type pinscher, schnauzer et molossoïdes, chiens de montagne, chiens de bouvier suisses;
- **Groupe 3:** terriers;
- **Groupe 4:** teckels;
- **Groupe 5:** chiens de type spitz et de type primitif;
- **Groupe 6:** chiens courants, de recherche au sang et races apparentées;
- **Groupe 7:** chiens d'arrêt;
- **Groupe 8:** chiens rapporteurs et leveurs de gibier, chiens d'eau;
- **Groupe 9:** chiens d'agrément et de compagnie;
- **Groupe 10:** lévriers.

D'autres races (ratier de Prague, terrier andalou...), reconnues à titre provisoire, ne peuvent pas obtenir de Cacib avant leur reconnaissance à titre définitif.

Attention, la notion de « groupe » n'a rien à voir avec celle de « catégorie ». Cette dernière décrit l'appartenance, ou non, à ce que la loi définit comme étant des chiens dangereux. Il s'agit des chiens d'attaque, de « catégorie 1 », ou de défense et de garde, de « catégorie 2 » (lire aussi p. 70-71).

(1) Imposée par la Fédération cynologique internationale et appliquée par la Société centrale canine.

>> *le mode de vie de son futur maître.*» Un bon éleveur sait quelle femelle est la plus à même de mettre bas des petits répondant à votre profil, et choisira le patrimoine génétique du mâle qui correspond.

La troisième étape a lieu lorsque l'animal est sevré et prêt à rejoindre votre domicile. Attention, les structures les plus sérieuses travaillent fréquemment avec des listes d'attente. Il vous faudra donc patienter, parfois des années, avant d'être en mesure d'adopter le chat ou le chien tant espéré...



Bon à savoir Vous êtes amoureux d'une race, mais ne cherchez pas à tout prix un petit ? Les producteurs sont aussi vendus par les éleveurs lorsqu'ils ont atteint un certain nombre de portées ou de saillies. Vous pourriez donc acquérir une bête de quatre à sept ou huit ans, selon les races.

POSEZ DES QUESTIONS ET SOYEZ ATTENTIF

Une fois que vous avez trouvé votre éleveur, prenez le temps de l'interroger sur la ou les races qu'il vend avant de traiter avec lui, afin de vérifier qu'il les connaît bien. Questionnez-le également sur la façon dont il sélectionne ses reproducteurs, le nombre de portées annuelles (un éleveur canin sérieux en fait rarement plus d'une par chienne). Si des chiots ou des chats sont immédiatement disponibles, demandez-lui pour quelles raisons. Parfois, certains sont remis à l'adoption car les personnes qui les avaient réservés ont renoncé à les accueillir. En revanche, s'ils sont nombreux à être proposés toute l'année, il y a de gros risques que vous ayez davantage affaire à un « producteur » plutôt qu'à un authentique éleveur...

Il est important de vous renseigner sur le suivi réalisé par le professionnel. Certains organisent des stages d'éducation chez eux, après l'adoption, pour vous transmettre les bons gestes avec votre nouvel ami. Enfin, soyez attentif aux termes employés. Par exemple, un chat dit « d'apparence chartreux », « de genre ou de type chartreux » n'est pas un chat de race. Même s'il en a la morphologie,



Vous pouvez vérifier que l'on vous vend un vrai chien ou chat de race en consultant le livre officiel des origines.



il n'est pas inscrit au Livre officiel des origines félines (Loof), reconnu par le ministère de l'Agriculture. Il ne doit donc pas être vendu aussi cher qu'un authentique chartreux. Pour les chiens de race, c'est le Livre des origines français (LOF) qui fait foi (lire l'encadré p. 19).

PAPIERS OBLIGATOIRES

L'animal que l'on vous vend doit vous être remis avec toute une liste de justificatifs: une attestation ou un contrat de cession, une carte

d'identification avec un numéro I-Cad, un document d'information décrivant les caractéristiques de sa race et ses besoins (nourriture, soins...). S'il appartient à une race classée, l'éleveur est en plus tenu de vous donner une certification de naissance prouvant son inscription provisoire au LOF (pour les chiots) ou au Loof (pour les chatons). Enfin, un carnet de santé précisant l'état des vaccins est fourni par les professionnels sérieux. Il n'est pas obligatoire (sauf pour les animaux importés), mais fortement recommandé. ■

CHATS : À CHAQUE PEDIGREE SON CARACTÈRE

Pour être appelé « chat de race », un matou doit posséder un pedigree inscrit au Livre officiel des origines félines (Loof). Cette base de données, reconnue par le ministère de l'Agriculture, retrace sa généalogie: noms de ses ancêtres, race, couleur et, le cas échéant, titres de champion. Aujourd'hui, plus de 50 races

de chats, aux morphologies et aux comportements variés, sont recensées dans ce fichier (Loof. asso.fr/les-races-de-chat), qui les classe selon leur caractère:

- **« Démonstratifs » :** abyssin, bengal, oriental, savannah, siamois, sphinx...
- **« Paisibles » :** exotic shorthair, persan, ragdoll...
- **« Sentimentaux » :** bombay,

british et american shorthair, chartreux, maine coon, norvégien, sacré de Birmanie... Il est aussi possible de choisir son chat selon son type de poil (sans, frisé, court, mi-long, long). Ce dernier détermine la fréquence du toilettage nécessaire, une donnée importante à prendre en compte pour le bien-être de l'animal.

VOS RE COURS EN CAS DE PROBLÈME

Vous venez d'acheter un animal et il n'est pas en bonne santé ? Cherchez une solution amiable avec le vendeur, ou tentez de faire annuler la vente et d'être remboursé.

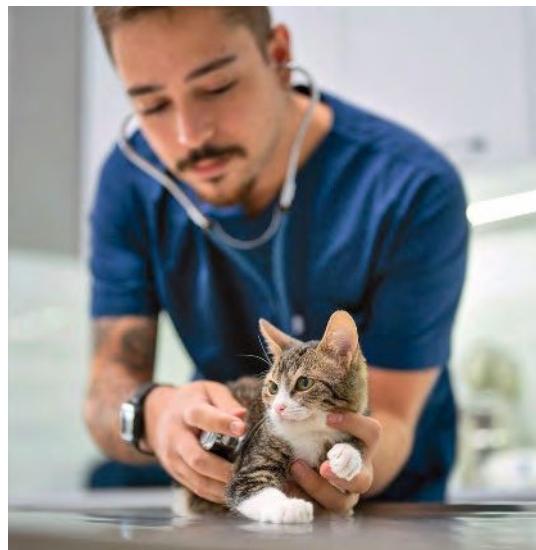
Peu après l'arrivée de votre chaton ou de votre chiot, si vous découvrez qu'il souffre d'une maladie invalidante ou grave, voire d'un handicap majeur, vous pouvez, dans un premier temps, essayer de vous arranger à l'amiable avec l'éleveur ou le vendeur. Si ce dernier ne fait aucun effort, vous disposez de certains recours. Cependant, ils sont complexes à mettre en œuvre, et vous devrez donc être tenace.

GARANTIE DE VICE RÉDhibITOIRE

Dans tous les cas, une fois l'animal chez vous, allez chez un vétérinaire afin de vérifier son état de santé. S'il constate une maladie, demandez-lui de vous fournir un diagnostic de suspicion. Vous pourrez alors vous retourner contre le vendeur et exiger le remplacement du chat ou du chien, une remise sur son prix d'achat ou le remboursement de vos frais vétérinaires.

LA RÉTRACTATION, UN DROIT ENCADRÉ

Dans le cas d'un achat chez un éleveur, il existe parfois un droit de rétractation de 14 jours, permettant de se désister d'une réservation ou d'une acquisition. Pour pouvoir en profiter, il faut que le contrat de vente ait été conclu à distance et hors de l'élevage physique de l'éleveur. À défaut, la vente est considérée comme ferme et le professionnel peut vous forcer à venir récupérer l'animal.



par le Code rural (art. R. 213-2). Chez un chiot, la maladie de Carré ou la parvovirose, par exemple; chez un chaton, l'infection par le virus du leucémogène félin ou par celui de l'immunodéficience.

Dans tous les cas, une fois l'animal chez vous, allez chez un vétérinaire afin de vérifier son état de santé. S'il constate une maladie, demandez-lui de vous fournir un diagnostic de suspicion. Vous pourrez alors vous retourner contre le vendeur et exiger le remplacement du chat ou du chien, une remise sur son prix d'achat ou le remboursement de vos frais vétérinaires.

DÉFAUT DE CONFORMITÉ

Dès 30 jours, vous vous rendez compte qu'une maladie ou qu'un «défaut» grave (une surdité, par exemple) affecte votre compagnon ? Faites jouer le Code de la consommation (art. L. 217-1 et suivants), qui vise le défaut de conformité. Attention, agir en justice ne sera possible que si vous avez acheté votre animal auprès d'un professionnel. Vous avez aussi le droit de solliciter l'annulation de la vente (et le retour du chien ou du chat) si l'éleveur ne vous a pas fourni les bonnes informations, par exemple les caractéristiques de sa race ou ses besoins. Vous disposez pour cela de 45 jours à compter de la date d'acquisition. ■

LE FLÉAU DU TRAFIC D'ANIMAUX

Les animaux de compagnie suscitent, eux aussi, la convoitise de trafiquants. Associations et législateur tentent de contrer le phénomène.

Selon 30 millions d'amis, le trafic d'animaux occupe, dans le monde, la troisième place derrière celui des armes et celui de drogue. Les raisons? La demande augmente et les éleveurs ne suffisent pas à la satisfaire. Des professionnels peu scrupuleux achètent donc des chiots et des chatons de race ou assimilés à l'étranger, dans des «usines de production en batterie», pour les revendre à prix d'or chez nous.

DES PETITS MALADES

Ces pseudo-élevages sans hygiène livrent des animaux souvent mal en point, voire gravement malades. En outre, ils ont été arrachés à leur mère le plus tôt possible, afin que celle-ci, transformée en «machine à reproduire», retombe vite enceinte. «Parfois, les petits ne sont même pas sevrés, ce qui est quasiment un crime: en les privant de leur mère trop tôt, on leur retire les bases essentielles», se désole Valérie, bénévole à la SPA.

AUSSI EN FRANCE

Si une grande partie des chiens et des chats victimes de trafics proviennent d'importations illicites, certains sont issus d'élevages irréguliers en France. C'est notamment le cas des animaux de race «à la mode» sur les réseaux sociaux (berger australien, golden retriever, chihuahua, cavalier king-charles, sacré

de Birmanie...), car ils ont une forte valeur marchande. Les propriétaires d'une femelle la font se reproduire à leur domicile puis cèdent, en toute illégalité, les petits sur Internet ou via les réseaux sociaux et les plateformes communautaires. Quand vous craquez sur l'un d'eux, au mieux vous alimentez seulement ce trafic – en espérant que la bête ne soit pas en trop mauvaise santé. Au pire, vous payez un prix exorbitant pour un chiot ou un chaton malade avec de probables troubles du comportement. Votre vous ne le récupérez jamais, malgré l'argent versé...

COMMENT SE PRÉMUNIR

N'achetez pas un animal sur le Web sans l'avoir vu! Demandez à visiter le lieu où sont nés les petits: si l'éleveur ne vous refuse pas l'accès aux salles de gestation et d'allaitement, il n'est pas sérieux. En effet, les normes d'hygiène y sont très strictes, pour éviter toute contamination. S'il est possible de déambuler chez lui sans précaution – sans surchaussures et en touchant tous les bébés, par exemple, alors que les virus se transmettent par les semelles et par contact –, à tous les coups,

il s'agit d'un trafic. Avant d'aller chez un professionnel, menez aussi une petite enquête: contrôlez que son élevage est déclaré en tant que tel via son numéro Sirene (Avis-situation-sirene.insee.fr). Vous pouvez également vérifier que le numéro d'identification fourni pour l'animal est le bon (I-cad.fr/verifier-animal-chien-chat-enregistrement-fichiers-officiels). ■

N'alimentez pas un odieux trafic, vérifiez bien à qui vous achetez votre animal.





L'éducation et l'alimentation



NEW AFRICA/ADOBESTOCK ; DAISY-DAISY/ISTOCK

S'occuper d'un chiot ou d'un chaton demande certaines compétences et de l'expérience pour que l'animal acquière les bons réflexes et s'adapte à son nouvel environnement. Si vous adoptez un individu plus âgé, vous devrez le mettre en confiance grâce à une éducation claire : propreté, respect des règles, jeux, câlins et perte des mauvaises habitudes sont autant de points à travailler. Côté alimentation, il faudra veiller à ses besoins nutritionnels, sans tomber dans les pièges du marketing d'un marché encore très peu réglementé. Nos repères pour s'y retrouver.

SOMMAIRE

Chiots et chatons : les gestes à connaître	26
Des instincts de propreté différents	28
Les clés d'une relation apaisée	29
Jeux et activités pour qu'il croque la vie	30
Équipement : de l'utile au superflu	32
Cohabiter en harmonie	34
Alimentation : qui est le moins cher ?	36
Industriel ou p'tit plat mitonné ?	38
Ce qui est dangereux à avaler	41
Suralimentation : un gros problème	42

CHIOTS ET CHATONS LES GESTES À CONNAÎTRE

Faire de votre animal un compagnon affectueux et respectueux des règles de la maison demande de l'éduquer. Voici comment réussir cette étape primordiale.

L'éducation de votre compagnon débute dès qu'il arrive chez vous. En théorie, une partie du travail a déjà été effectuée par sa mère, puisqu'un chaton ou un chiot ne peut pas être adopté avant au moins huit semaines. À cet âge, il a donc appris les bases : manger dans une gamelle, ne pas mordre ou griffer, et interagir avec les humains et leurs congénères. De votre côté, créez-lui un espace réservé à la maison. S'il s'agit d'un chiot, il doit avoir un lieu au calme avec son panier pour se reposer, une écuelle d'eau à disposition et des jouets à mâcher. Pour le chaton, une zone avec sa litière, un ou plusieurs coins repos (éloignés de cette dernière), des écuelles, un grattoir et des jouets

à attraper. Il est recommandé de présenter un chiot à la famille et de l'emmener faire le tour du propriétaire afin qu'il s'attache aux humains qu'il va côtoyer quotidiennement. Un chaton devra, en revanche, plutôt être cantonné à un seul endroit les trois ou quatre premiers jours, le temps de prendre ses marques. Vous pourrez ensuite lui laisser accès au reste du logement, en lui ouvrant progressivement les pièces.

UNE HIÉRARCHIE DANS LE FOYER

Oubliez le concept de «mâle alpha». Des études ont prouvé qu'il était erroné, et que la relation dominant-dominé n'existe pas. Il importe, toutefois, de donner à votre animal des règles

INCLUTER LES BONS RÉFLEXES AUX JEUNES

Dès que votre animal arrive à votre domicile, habituez-le à être manipulé. S'il s'agit d'un chaton, prenez-le dans vos bras et caressez son dos, sa tête et son ventre sur vos genoux, ou dès qu'il se trouve à côté de vous (sur le canapé, le lit...). Ouvrez-lui la bouche avec douceur et retroussez ses babines. Examinez aussi l'intérieur de ses oreilles. Puis récompensez-le

s'il s'est laissé faire. Ces séances de tripotage faciliteront la vie à votre vétérinaire lors de ses examens de santé. Accoutumez également, le plus tôt possible, votre chat à être brossé, même s'il a les poils courts. Enfin, si vous vous sentez d'attaque, coupez-lui les griffes. Si cela vous effraie, faites-les simplement sortir en appuyant doucement au centre des coussinets

de ses quatre pattes sans y toucher – grâce à quoi votre vétérinaire sera ensuite en mesure d'effectuer cette opération sans se faire lacérer. Avec un chiot, manipulez de la même façon ses oreilles et ses dents, brossez-le et habituez-le à l'eau. Vous pourrez ainsi lui rincer les pattes s'il rentre d'une promenade où il s'est sali, ou le laver entièrement s'il s'est rouillé dans la boue.





Il faut être ferme
en cas de besoin,
mais sans brutalité.

afin qu'il assimile que vous êtes le «chef» du foyer, sans vous imposer par la force. Il faut qu'il comprenne que certaines choses sont autorisées, d'autres non. Les principes que vous instaurerez doivent être cohérents et, surtout, compréhensibles. Par exemple, faites-lui savoir que grimper sur le canapé est toléré s'il y a un plaid, prohibé sinon. En cas de transgression, un «non» ferme, qui peut être doublé par un claquement sec de vos mains, rappelle ces limites. Pour que votre opposition soit utile, proposez toujours une alternative: si un chiot mâchouille vos chaussures, dirigez-le vers un objet adapté à ronger. Si votre chat fait ses griffes sur le canapé, présentez-lui un griffoir. Et félicitez-les s'ils se servent ultérieurement de ce dérivatif plutôt que de faire des bêtises.

L'ÉDUCATION NE FAIT PAS TOUT

N'oubliez pas qu'un comportement inadapté (agressivité, anxiété, malpropreté...) n'est pas forcément synonyme d'une mauvaise éducation. Certains animaux souffrent en effet de troubles de la conduite dus à des soucis dans leur petite enfance, ou avec leurs précédents maîtres. Si

LE RENFORCEMENT POSITIF, FIL ROUGE ÉDUCATIF

Cette technique consiste à récompenser les comportements recherchés tout en ignorant ceux qui sont indésirables.

> **Si votre animal a répondu à une demande** (faire ses besoins dehors, donner la patte, venir à côté de vous quand vous le sollicitez, etc.), vous pouvez lui offrir une friandise, ou le caresser et le féliciter. Pour que cela soit le plus efficace, employez la même récompense à chaque répétition de l'action, jusqu'à ce qu'elle soit acquise. Notez que, souvent, l'encas fonctionne mieux que la cajolerie !

> **Si votre chat ou votre chien ne se comporte pas comme vous le voulez, ignorez-le.**

Surtout, ne le sanctionnez pas. Lui hurler dessus ou, pire, le frapper ne fera que le rendre craintif et l'amènera à vous éviter.

> **Si, en rentrant, vous trouvez un vase cassé ou un pipi dans l'entrée,** ne punissez pas votre compagnon. Cela ne servira à rien, puisqu'il n'établira pas de lien entre la sanction et l'acte déjà oublié. Il croira au contraire que vous criez à cause de ce qu'il fait à ce moment précis... en l'occurrence, vous accueillir.

> **Si vous punissez votre chien qui fait ses besoins à l'intérieur,** il peut penser que le problème est qu'il se soulage en votre présence. Avec le renforcement positif, à l'inverse, il comprendra vite qu'il sera récompensé lorsqu'il urine ou défèque dehors, mais qu'il ne se passera rien s'il le fait chez vous.

vous détectez ces problèmes, il faut les prendre en charge le plus tôt possible, car votre amour ne va pas tout arranger seul... Consultez sans tarder un vétérinaire, qui vous orientera si besoin vers un éducateur canin ou félin. Ouappelez l'éleveur chez qui vous avez acheté votre animal; certains proposent des séances d'éducation de façon à créer les bons liens entre vous et lui. ■

DES INSTINCTS DE PROPRETÉ DIFFÉRENTS

Les chiens doivent apprendre à faire leurs besoins dehors, tandis que les chats se soulagent naturellement dans une litière intérieure.

POUR LES CANIDÉS, UNE ROUTINE À INSTALLER

Accompagner un chien dans l'apprentissage de la propreté n'est pas aisée; car elle n'est pas innée. Il faudra donc faire preuve de compréhension et de patience. Un chiot peut être complètement propre en quatre à six mois, mais cela prend parfois plus de temps. Soyez attentif aux signes indiquant qu'il a envie de se soulager: il renifle le sol, gémit, fait les cent pas... Si c'est le cas, sortez-le rapidement. Agissez de même après une sieste, un repas ou une séance de jeu. Dehors, donnez-lui un ordre simple («fais pipi!»). Félicitez votre compagnon (caresses, friandises avec modération) dès qu'il l'exécute – c'est le renforcement positif (lire l'encadré p. 27) –; ignorez-le



sinon. La vessie d'un chiot est petite: sortez-le toutes les une ou deux heures. Enfin, même lorsque l'apprentissage se déroule bien, il peut y avoir des accidents la nuit, le contrôle complet des sphincters n'intervenant pas avant six ou sept mois. Quand cela arrive, ne le grondez pas, cela risquerait de l'inciter à se cacher pour uriner.

CHEZ LES FÉLINS, LA MAMAN MONTRÉ LA VOIE

Chez le chaton, l'acquisition de la propreté s'apprend au contact de la mère. Pendant ses premières semaines, la chatte provoque l'évacuation en léchant son petit sur le ventre et la région anale. Lorsqu'il grandit, il imite son éducatrice et ne se soulage pas à proximité du lieu où il mange et dort. Raison pour laquelle il faut placer le bac à litière dans un espace dédié. Comme le chaton devient propre au bout de six à sept semaines, il aura normalement déjà compris le principe de la litière quand vous l'adopterez.

Si, hélas, vous accueillez un chaton trop petit et non sevré, poursuivez son éducation en massant doucement son abdomen avec un gant de toilette humide et chaud pour l'aider à faire ses besoins. Quand il est assez grand, montrez-lui comment se servir de la litière en lui faisant gratter la matière avec sa patte. Dans la nature, les chats enterrent leurs déjections pour ne pas être repérés des prédateurs et ne pas provoquer leurs congénères; ce geste devrait donc lui venir naturellement. ■

PIPI, C'EST DANS LA LITIÈRE!

Si vous n'avez pas fait castrer votre chat mâle, il risque de marquer son territoire une fois sa puberté terminée, en urinant debout le long d'un mur ou à côté d'une porte. Ce jet nauséabond partira à l'horizontal et laissera des traces. En revanche, quand il s'accroupit et fait pipi sur votre canapé, votre lit ou votre tapis préféré, il vous passe un message: sa litière ne lui convient pas. Soit parce qu'elle est trop petite ou mal placée, soit parce qu'elle est sale ou qu'il doit la partager. À vous d'agir pour qu'il ait envie d'y retourner.

LES CLÉS D'UNE RELATION APAISÉE

Pour que la cohabitation au sein et en dehors du foyer se passe au mieux, il est nécessaire d'habituer chiot et chaton à la présence humaine.

Un chat réfugié sous le lit toute la journée, ou griffant la main qui approche de lui; un chien qui aboie ou agresse d'autres animaux lors des promenades... ces comportements témoignent d'une socialisation mal conduite pendant la «période sensible», soit entre la 3^e et la 14^e semaine pour un chiot, et entre la 3^e et la 9^e semaine pour un chaton.

DES CHATS AUTONOMES, PAS ASOCIAUX !

La socialisation des félin commence dès que la chatte laisse approcher ses petits. À ce moment-là, le propriétaire de la portée a intérêt à les caresser et à jouer avec eux, puis à les nourrir quand ils sont sevrés pour les habituer aux humains. Une fois votre chaton chez vous, restez proche de lui, parlez-lui, câlinez-le et continuez à jouer ensemble. Limitez son espace à une seule pièce et présentez-lui les membres de la famille un par un, en leur demandant de le manipuler. Le fait de partager pacifiquement le même lieu instaurera la confiance. Une fois acclimaté à son entourage humain, il explorera par lui-même le reste de son environnement. Pensez aussi à effectuer sur lui quelques gestes «sanitaires» dès son plus jeune âge, pour l'habituer aux futurs examens vétérinaires (lire l'encadré p. 26).

CHIENS ET HUMAINS DOIVENT S'APPRIVOISER

La période de socialisation d'un canidé s'étale jusqu'à sa 14^e semaine, c'est à vous qu'il revient de parachever son éducation. Commencez par plusieurs courtes promenades quotidiennes, d'abord dans des rues calmes pour ne pas l'inquiéter.

COMMENT RÉAGIR FACE À UN CHIEN DESTRUCTEUR ?

Lorsque votre animal saccage votre intérieur en votre absence, cela peut signifier qu'il s'ennuie ou qu'il est anxieux. Dans le premier cas, multipliez les interactions et les périodes de jeux dès que vous êtes présent, et ne laissez pas traîner vos affaires. Dans le second, tentez de l'habituer à la solitude ou... trouvez-lui un compagnon.

Ces sorties sont recommandées avant ses trois mois et demi: après cet âge, le chiot devient méfiant vis-à-vis de tout ce qui est nouveau. Faites-lui rencontrer votre famille, des enfants (même si vous n'en avez pas) et des personnes âgées. Cela l'empêchera de développer des phobies sociales envers des humains auxquels il n'est pas habitué. Il faut également qu'il ait des interactions avec d'autres animaux, notamment des chiens, de préférence avant ses trois mois. Si elles sont positives et ne génèrent ni stress ni peur, vous éviterez qu'il ne réagisse de façon agressive à la puberté.

FORMEZ VOS ENFANTS

Enfants et adolescents de votre famille doivent aussi apprendre à interagir avec le nouvel animal. Certains chats ou chiens sont doux et gentils, d'autres, imprévisibles, surtout s'ils ont vécu de mauvaises expériences. En outre, une relation peut évoluer. Un chat qui détestait un enfant câline parfois un ado, alors qu'un chien qui jouait avec un tout-petit va se mettre à grogner sur lui quand il grandit et ne respecte plus les règles! ■

JEUX ET ACTIVITÉS POUR QU'IL CROQUE LA VIE

Jouer avec vous aide votre chat ou votre chien à rester en bonne santé physique et mentale. Cela peut aussi contribuer à son éducation.

Si toutes les bêtes n'ont ni le même comportement ni les mêmes besoins, elles ont en commun la nécessité de jouer. Cela maintient aiguisés les réflexes de prédateurs des uns et développe la sociabilité et la capacité à canaliser l'énergie des autres. Et les bienfaits de ces activités ludiques commencent dès l'enfance de l'animal.

STIMULATION PHYSIQUE ET PSYCHIQUE INDISPENSABLE

Les chatons d'une portée se bagarrent entre eux; leur mère leur indique comment gérer l'intensité de leurs morsures. Grâce à ces jeux, ils apprennent des postures d'attaque ou de défense et s'éduquent à réagir face au danger. À l'âge adulte, ils doivent continuer. «*Le chat domestique a conservé des instincts de chasseur, il faut donc le stimuler régulièrement*», explique Pauline Teyssier, auxiliaire vétérinaire, diplômée en nutrition, formatrice et autrice⁽¹⁾.

Pour occuper votre boule de poils, vous avez la possibilité de lui agiter sous le museau une plume attachée au bout d'un fil, de lui lancer une souris à grelot, une balle... Même un simple bouchon ou une boulette de papier (mais assez grosse afin qu'il ne puisse pas l'avaler) suffisent à maintenir ses sens en éveil. Évitez les pelotes de laine, car des morceaux ingérés risqueraient de bloquer son transit. Et si vous utilisez un laser, jetez-lui des friandises après qu'il a couru, pour ne pas le frustrer de n'avoir rien attrapé.

Le chat étant d'un naturel curieux, ne sortez pas tous ses jouets en même temps; préférez l'alternance à chaque session de jeu. Le chien, quant à lui, appréciera plutôt le cache-cache, la chasse au trésor et les promenades sportives. Ces dernières peuvent d'ailleurs devenir un bon moyen de lui enseigner certains gestes: s'asseoir, sauter un obstacle, slalomer, etc.

LANCER D'OBJETS : LE DÉBAT FAIT RAGE

Attraper une balle ou un bâton est ancré dans l'imaginaire comme l'un des jeux de prédilection du chien. Il ne fait pourtant pas l'unanimité chez les comportementalistes. Certains le déconseillent, parce qu'il renforcerait l'instinct de «poursuite» des canidés, qui courseraient ensuite d'autres animaux ou des voitures. D'autres pensent que cette activité peut être intéressante à condition d'être structurée. Elle offre ainsi une bonne stimulation neuronale aux chats, surtout si vous agitez l'objet avant de le lancer pour capter leur attention. Ils se mettront alors en position de chasseur, corps et oreilles aplatis, comme s'il s'agissait d'une proie, avant de se jeter dessus.

Bon à savoir

Gare aux poils ! Les animaux domestiques qui squattent le canapé du salon et le radiateur perdent les leurs tout au long de l'année, et pas seulement au printemps en période de mue. Raison pour laquelle il faut brosser au moins une fois par semaine votre compagnon à quatre pattes, en adaptant l'outil à son pelage (brosse, gant à picots en silicone, peigne en métal, râteau à grandes dents...). Sur les chats à poils longs, ce geste essentiel doit être réalisé chaque jour, de manière à éviter les noeuds qu'ils ne peuvent pas enlever naturellement lors de leur toilette.



Le jeu maintient notamment les réflexes de prédateur de votre animal.



ÉCONOMISEZ GRÂCE À LA « SECONDE PATTE »

Alors que de plus en plus de particuliers se tournent vers la seconde main pour acheter des vêtements et s'équiper à moindre coût, ce concept commence à attirer les propriétaires de chiens et de chats. Logique, car le budget alimentation et soins des animaux aurait augmenté, en moyenne, de 125 € entre 2020 et 2022, selon l'entreprise Europet Diffusion. Afin d'éviter aux maîtres de limiter leurs dépenses consacrées aux loisirs et aux accessoires, celle-ci a créé une section dédiée à l'occasion dans son entrepôt. Avantages: recycler des objets en bon état qui auraient fini à la poubelle, combattre ainsi la surconsommation, et faire plaisir sans se ruiner. L'idée séduit: en 2023, près de 64% des Français avaient acheté au moins un produit de « seconde patte » destiné à leur compagnon. Preuve que la tendance essaime, elle a désormais son « corner » dans les animaleries et certains hypermarchés. Vous y trouverez notamment des sacs de croquettes, des barquettes de nourriture, des jouets et des accessoires aux emballages endommagés (cartons enfoncés...).

BON À SAVOIR des équipements ayant déjà vécu sont également présents dans les recycleries ou sur les plateformes telles Leboncoin (ventes) ou Geev (dons).

À NOTER Si le chien a tendance à rapporter l'objet lancé pour continuer à jouer, c'est rarement vrai chez le chat, qui «déguste» sa proie après s'en être emparé... Dans tous les cas, ne faites jamais semblant de lancer une balle ou un bâton: cela risquerait de les frustrer.

LES PRODUITS CONNECTÉS SONT-ILS DES GADGETS ?

Les objets connectés pour animaux sont tendance. Grâce à une chatière connectée, vous pouvez piloter à distance le verrouillage et le déverrouillage de l'ouverture, surveiller les allées et venues de votre chat et savoir s'il est dehors ou au domicile. Des colliers traceurs permettent même de suivre ses pérégrinations et de le localiser facilement s'il est perdu. Côté alimentation, des fontaines et des gamelles vous envoient une notification sur votre smartphone lorsque le niveau d'eau ou de croquettes est trop bas dans le réservoir. Sans doute utiles aux têtes en l'air, ces références demeurent bien trop chères et sans intérêt réel pour les maîtres méticuleux. ■

(1) Elle a notamment coécrit, avec Charlotte Devaux, L'alimentation du chien et du chat (éd. Poulot, 2024, 12,50 €).

ÉQUIPEMENT DE L'UTILE AU SUPERFLU

En matière de matériel dédié aux chats et aux chiens, tout existe, de la gamelle connectée au gadget intelligent en passant par les jouets pour développer la communication. Mais il n'y a pas que du bon... On fait le tri.

Le marché des accessoires et produits d'équipement pour les animaux ne cesse de se développer. Leurs fabricants les présentent souvent comme nécessaires à l'éducation ou la santé de votre compagnon. Cela leur permet surtout de vous les vendre à prix d'or, alors qu'ils n'ont pas tous prouvé leur intérêt, loin de là, et que certains peuvent même être dangereux.

DISTRAIRE UN CHIEN

Si votre chien s'ennuie, penchez-vous sur certains jouets destinés à le stimuler. Un tapis de fouille, sorte de carré ou de rectangle en tissu avec des franges où cacher des friandises, lui permettra d'exercer son flair pour retrouver la nourriture. Attention, ce genre d'accessoire ne doit pas être utilisé sans surveillance, car votre chien pourrait le déchiqueter et s'étouffer avec des fragments. Il est également possible de lui acheter un bâton à mâcher (suffisamment gros afin qu'il ne soit pas ingéré), les canidés ayant besoin de mastiquer pour maintenir la musculature de leur mâchoire. Regardez avec quel matériau ces objets sont fabriqués: ceux à base de résidus animaux peuvent provoquer des pathologies; d'autres, en bois ancien,

blesser votre compagnon avec des échardes; d'autres encore (en plastique en particulier), l'étouffer avec un morceau s'ils sont trop facilement sécables.

OCCUPER UN CHAT

Côté félin, quelques accessoires sont intéressants. Si vous n'êtes pas en mesure de lui aménager de coin en hauteur sur un meuble (dessus d'armoire, étagère), un arbre à chat, avec couchette, pilier à gratter et partie fermée où se réfugier, peut séduire votre compagnon, surtout s'il est placé devant la fenêtre, afin qu'il surveille l'extérieur. Autre objet utile, qui aide à contrer l'appétit des gloutons et à leur éviter l'obésité: le tapis à lécher. En étalant de la pâtée sur un de ces morceaux de silicone rai-nurés, on oblige le chat à passer sa langue dans tous les interstices pour manger, et cela l'empêche de tout engloutir d'un coup. Une balle ou un œuf en plastique percés permettent également de lui laisser un stock de croquettes moins facilement accessibles: s'il veut les attraper, il devra faire tourner l'objet pour qu'une tombe de chaque trou. Enfin, il existe des gamelles à picots plus ou moins hauts, formant un labyrinthe dans lequel mettre des croquettes. Le chat devra se servir de ses pattes et de ses griffes afin de les extraire.

Bon à savoir

Mieux vaut éviter les gamelles sur pied

pour les chiens, surtout ceux de grande taille, car elles favorisent le syndrome de dilatation-torsion de l'estomac. Celles-ci n'ont pas non plus d'intérêt pour les chats, qui préfèrent manger au ras du sol ou dans une écuelle posée à plat et en hauteur (sur un meuble de cuisine, par exemple).

DE LA MODESTE ÉCUELLE À LA FONTAINE DERNIER CRI

En matière d'alimentation, un chien a des besoins basiques: deux gamelles lui suffisent. La première sert à boire. On y met de l'eau claire, que l'on change chaque jour et laisse à volonté. La seconde, destinée à sa nourriture, est remplie à chaque repas, en général deux fois par jour pour un sujet adulte, puis retirée



POUR QUELLE LITIÈRE OPTER ?

Pour le bac à litière, vous avez le choix entre une caisse ouverte ou fermée. La seconde se nettoie chaque jour, afin que le matou ne se soulage pas ailleurs. Vous pouvez y mettre toutes sortes de substrats. La litière minérale, en argile ou en craie, la plus courante et la moins chère, doit être changée souvent et intégralement car, gorgée d'urine, elle sent très mauvais. Celle en silice, fine comme du sable, est agglomérante (certaines versions minérales aussi). Elle est plus onéreuse, mais dure plus longtemps, l'urine et les crottes formant des masses compactes que l'on retire sans avoir à tout jeter. Quant à la litière végétale, elle gagne en notoriété grâce à sa composition (copeaux de bois, tofu, papier...). Dans cette gamme, on trouve tous les prix et tous les niveaux d'efficacité; le mieux est de tester différents produits puis de ne plus en changer, sauf si votre chat, mécontent, fait ses besoins à côté du bac !

AFRICA STUDIO/ADBE STOCK



Ludique, l'arbre à chat a tout pour séduire votre tigre d'appartement.

une fois vidée. Les chats ont aussi besoin d'eau, mais quelques-uns préfèrent boire celle en mouvement. Pour eux, une fontaine en circuit fermé, où l'eau coule en continu, est appropriée. «*Ce type d'appareil ne plaît pas à tous les individus. Certains y sont insensibles, d'autres ne l'utilisent jamais*», met en garde Pauline Teyssier, auxiliaire vétérinaire, diplômée en nutrition, formatrice et autrice⁽¹⁾. Testez d'abord la simple gamelle d'eau avant de vous équiper. Le prix d'une fontaine varie de plusieurs dizaines d'euros à plus de 100 €. Il faudra y ajouter le coût des filtres (à changer tous les 15 jours) et de la pompe (à remplacer, en moyenne, au bout d'un an).

Attention, certaines marques ne vendent pas de pompes seules, vous devrez par conséquent racheter une fontaine en intégralité à chaque fois... Pour la nourriture, en revanche, c'est plus facile: les chats se contentent d'une écuelle où on laisse des croquettes à volonté toute la journée, sans dépasser la dose prescrite par le vétérinaire.

GÉRER DEUX ANIMAUX

Quand vous avez deux bêtes, vous devez être attentif à ce que la plus goulue des deux ne finisse pas la gamelle de l'autre. Avec un chat et un chien, il suffit de placer la nourriture du premier en hauteur (sur un plan de travail, par exemple): il mangera ainsi ses croquettes hors de portée du second. Avec deux matous, vous pouvez investir dans des bols à ouverture commandée. Leur couvercle se déverrouille quand l'appareil détecte la puce d'identification du chat pour lequel il est paramétré. Si le moins rapide est chassé par l'autre, qui veut lui chipper sa nourriture, la gamelle se referme alors automatiquement. ■

(1) Elle a notamment coécrit, avec Charlotte Devaux, L'alimentation du chien et du chat (éd. Poulot, 2024, 12,50 €).

COHABITER EN HARMONIE

Si un animal habite déjà chez vous, en adopter un second peut être une source d'inquiétude pour l'un comme pour l'autre. Nos conseils pour une ménagerie sereine.

Vous allez accueillir un nouvel animal, et vous vous demandez comment votre chien ou votre chat présent à la maison va réagir? Pas de panique! À moins que les deux individus ne soient caractériel, il est rare que cela se déroule mal, même quand il s'agit de faire vivre un félin et un canidé ensemble.

PLUS COMPLEXE CHEZ LES ADULTES

L'arrivée de deux chiots ou de deux chatons en même temps est le scénario le plus simple, car ils grandiront ensemble et partageront un territoire commun. D'ordinaire, l'accueil d'un individu jeune dans un foyer où se trouve déjà un adulte se passe facilement aussi, car les animaux plus âgés ont davantage de tolérance envers les juvéniles. Dans le pire des cas, ils les côtoient puis les ignorent. Cela peut, par contre, se compliquer si vous prenez chez vous un sujet adulte alors qu'un autre y habite déjà. Dans un refuge, les responsables précisent, en général, si l'animal est capable de vivre avec des semblables ou des congénères d'une

autre espèce. Si vous êtes propriétaire d'un chien, ils demandent également, avant l'adoption définitive, de faire se rencontrer les deux bêtes: ce «test» permet d'éviter les mauvais castings.

UNE PÉRIODE D'ADAPTATION

Même si les deux individus semblent se tolérer, mettez-les progressivement en présence l'un de l'autre. Si le nouvel arrivant est un chat, cantonnez-le à une pièce séparée les premiers jours. Il s'acclimatera au lieu et aux odeurs, tandis que l'animal adopté en premier aura l'occasion de le sentir et de l'écouter derrière une porte fermée. Faites ensuite la présentation officielle en méangeant à chacun la possibilité de se sauver. Pour la première rencontre, vous pouvez, par exemple, leur donner le même repas de fête, dans deux gamelles séparées mais à portée des yeux. Ils associeront ainsi la présence de l'autre à un moment agréable. Si vous introduisez un chat chez un chien, ou l'inverse, mettez les gamelles du félin en hauteur et aménagez-lui un endroit perché où il pourra se réfugier hors de portée du toutou. Il mangera ainsi sans devoir se battre pour sa nourriture, et surveillera votre vieil ami le temps qu'il s'adapte à sa présence. Enfin, ne vous inquiétez pas si les chats feulent et crachent ou si les chiens grognent un peu: c'est tout à fait légitime et le moyen, pour eux, de communiquer. ■

Chat et chien peuvent très bien s'entendre.



CHENDONGSHAN/ISTOCK

Bon à savoir

Si certains traits de caractère sont liés à des races (indépendant, sociable, câlin...), chaque bête a aussi les siens. Ils dépendent de sa sensibilité, de son éducation et de son vécu. Au besoin, demandez conseil à votre vétérinaire: il connaît votre animal et saura s'il peut, ou non, s'adapter à un nouveau compagnon.

Interview

CHARLOTTE DEVAUX Vétérinaire nutritionniste, formatrice et coauteure⁽¹⁾

« CERTAINS VENDENT AU PRIX FORT DE LA NOURRITURE GÉNÉRIQUE »



Q.C Que doit-on éviter en matière de nourriture animale ?

Charlotte Devaux Il ne faut ni se laisser séduire par les arguments marketing des emballages – ils affichent des «sans» n'ayant souvent pas de sens – ni par les recettes ou les terminologies destinées à appâter les propriétaires, de type «canard à l'orange» ou «effiloché de dinde», qui ne sont pas synonymes de nourriture de grande qualité. Ni, encore, par les aliments improbables, telles les croquettes au sanglier ou au chevreuil, qui ne sont pas meilleurs que d'autres. En plus, les animaux domestiques n'ont jamais chassé ce gros gibier pour se nourrir! Enfin, ne vous fiez pas aux évocations pseudo-nutritionnelles. Il n'a jamais été prouvé scientifiquement que les croquettes sans céréales étaient meilleures pour la santé d'un animal ou augmentaient sa longévité!

Q.C Les animaux sont-ils sujets aux allergies alimentaires ?

C.D. Oui, ils peuvent être intolérants à certaines protéines. Mais c'est beaucoup plus rare que ce que leurs maîtres imaginent. Les aliments le plus souvent responsables d'intolérance alimentaire sont, pour le chien, le bœuf, le poulet, l'agneau, les produits laitiers et le blé. Chez le chat, il s'agit du bœuf, du poisson et du poulet.

Q.C Comment s'y retrouver parmi toutes les références disponibles ?

C.D. Les grandes marques de secteur font de la recherche en nutrition animale depuis des années.

Elles publient leurs études scientifiques et élaborent elles-mêmes leurs recettes. En général, elles proposent trois gammes d'aliments: la première (la plus chère) est vendue chez les vétérinaires; la deuxième, dans les animaleries; la troisième (la plus abordable), en grande surface. La différence porte sur leur technicité et leurs bénéfices santé (lutte contre le tartre, contrôle du surpoids, etc.), plus importants dans les gammes vétérinaires. En face, des petits acteurs vendent leurs références essentiellement sur Internet ou via les réseaux sociaux. Ils développent tout un marketing autour d'allégations santé qui ne reposent, la plupart du temps, sur aucune preuve scientifique. Résultat, quand on achète ce type de produits, on paie en fait au prix fort de la nourriture générique! Pour vérifier si la recette est, ou non, issue du même catalogue d'usine, il suffit de recopier la liste de ses ingrédients dans Google. On constate alors souvent que la «formule exclusive» est commercialisée sous plusieurs marques, avec à chaque fois des arguments différents sur le packaging...

Q.C Qu'est-ce qu'un aliment de qualité ?

C.D. C'est celui qui fournit à votre compagnon tous les nutriments essentiels nécessaires à le maintenir en bonne santé. Il doit couvrir ses besoins énergétiques, avec un apport calorique adéquat, tout en étant adapté à son appétit et à ses besoins spécifiques. Raison pour laquelle un aliment qui convient parfaitement à un animal ne satisfera peut-être pas son congénère.

(1) L'alimentation du chien et du chat, éd. Poulot, 2024, 12,50 €.



ALIMENTATION QUELLE EST L'EN

L'essor des ventes d'aliments pour chiens et chats témoigne de la vitalité d'un secteur qui représente 4,6 milliards d'euros annuels de chiffre d'affaires (source : LSA, 2024). Et ce malgré une forte inflation : + 28% entre janvier 2022 et novembre 2024 en grande surface. Alors, où trouver les références les plus abordables ? L'Observatoire de la consommation de l'UFC-Que Choisir a classé les marques et les enseignes par prix.

Par Pascale Barlet avec Isabelle Bourcier

CHIENS

Au total, 4 500 drives d'enseignes de la grande distribution alimentaire ont fait l'objet d'un relevé de prix en ligne le 21 octobre 2024. Notre panier se composait de 86 produits de marques nationales (Brekkies, Cesar, Fido, Friskies, Pedigree, Physyo Pet Food, Purina One, Ultima et Vitakraft). La sélection s'est faite parmi les plus présents en magasin, et sur différents types d'aliments – 46 références de croquettes, 17 de pâtées et 23 de friandises. Puis les podiums ont été établis par enseigne et par marque.

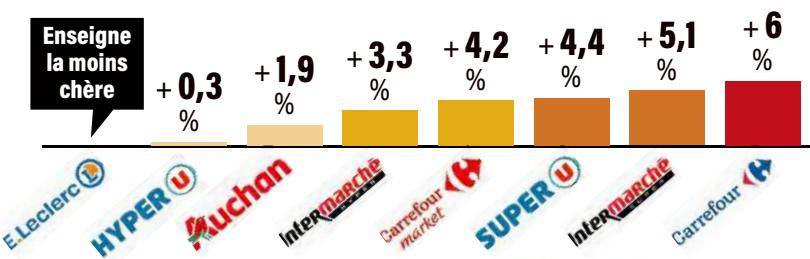
CROQUETTES ET FRIANDISES LA GUERRE DES PRIX

Les chiens en raffolent. Mais quelle marque choisir ? Avec un prix moyen au kilo de 2,41 € pour les croquettes et de 14,95 € pour les friandises, Fido est la marque la moins chère du classement sur ce type d'aliments. Brekkies la talonne pour les croquettes. Il faut dire que ces deux marques proposent des conditionnements moyens de plus de 5 kg, contre moins de 4 kg pour les autres.

E.LECLERC, PREMIÈRE DES MOINS CHÈRES

Parmi les grandes surfaces, c'est E.Leclerc qui tire le mieux son épingle du jeu sur les produits alimentaires pour chiens de marques nationales. Elle devance de peu Hyper U, dont les prix sont supérieurs

de 0,3 %. Auchan arrive en troisième position avec des articles vendus 1,9 % plus cher. La palme de l'enseigne la plus onéreuse revient à Carrefour Hyper, aux tarifs 6 % plus élevés.



Prix moyen au kg

Croquettes

Fido	2,41 €
Brekkies	2,54 €
Friskies	2,70 €
Pedigree	3,36 €
Purina One	3,88 €
Ultima	4,22 €
Physyo Pet Food	4,56 €

Friandises

Fido	14,95 €
Friskies	16,46 €
Pedigree	20,29 €
Vitakraft	53,63 €



Les classements ont été réalisés par enseigne, en les comparant à partir d'un indice de prix déterminé, et par marque, en les confrontant au coût moyen au kilo par type d'aliment pour chacune.

SEIGNE LA MOINS CHÈRE ?

CHATS

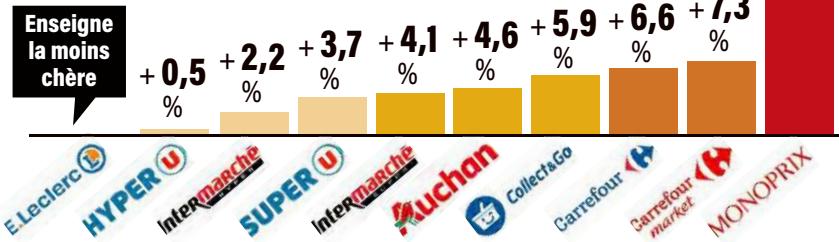
Les prix ont été relevés en ligne le 21 octobre 2024 sur près de 4 500 drives de la grande distribution alimentaire. Le panier était constitué de 209 produits de marques nationales (Brekkies, Catisfactions, Felix, Friskies, Gourmet, Perfect Fit, Physyo Pet Food, Purina/Purina One, Sheba, Ultima, Vitakraft et Whiskas), sélectionnés parmi les plus présents en magasin et pour différents types d'aliments – à savoir, 71 références de croquettes, 110 de pâtées, 24 références de friandises et 4 de boissons. Puis les podiums ont été établis par enseigne et par marque. Côté Web, les relevés ont été effectués sur quatre sites spécialisés : Animalis.com, Maxizoo.fr, Tomandco.com et Zooplus.fr. Un indice de prix a ensuite été calculé pour chacun, ce qui a permis de les comparer aux enseignes de la grande distribution.



E.LECLERC, TOUJOURS EN TÊTE !

Dans le secteur de la nourriture pour chat, E.Leclerc se positionne aussi comme la moins chère des enseignes de la grande distribution alimentaire. Hyper U la talonne, avec des prix plus élevés

de 0,5 %, et Intermarché Hyper occupe la troisième place, avec + 2,2 %. Très loin derrière, Monoprix affiche des tarifs en moyenne 35,2 % plus onéreux !

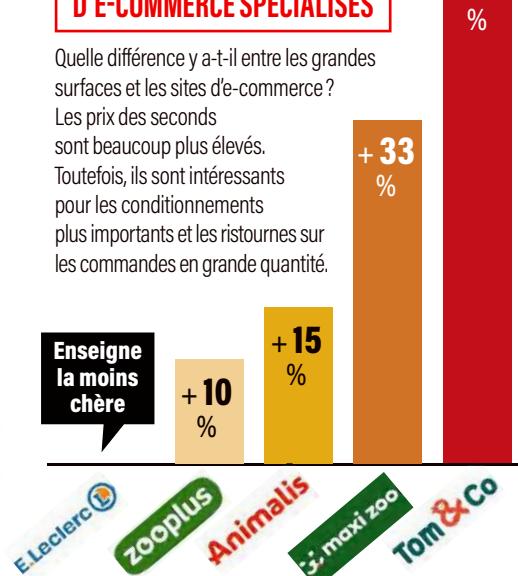


WHISKAS, ROI DE LA PÂTÉE ET DES CROQUETTES À BAS COÛT

Avec un prix moyen au kilo de 4,96 € pour la pâtée, Whiskas est la marque la moins chère du classement. Felix arrive 2^e, tandis que Sheba est la marque la plus chère (11,22 €). Côté croquettes, à 3 € le kilo en moyenne, Whiskas décroche à nouveau la première place du podium. Brekkies arrive en deuxième place et Perfect fit, en dernière (6,21 €/kg).

ZOOM SUR LES SITES D'E-COMMERCE SPÉCIALISÉS

Quelle différence y a-t-il entre les grandes surfaces et les sites d'e-commerce ? Les prix des seconds sont beaucoup plus élevés. Toutefois, ils sont intéressants pour les conditionnements plus importants et les ristournes sur les commandes en grande quantité.



Prix moyen au kg

Pâtées	
Whiskas	4,96 €
Felix	5,86 €
Purina One	6,80 €
Gourmet	7,05 €
Ultima	8,16 €
Vitakraft	8,65 €
Perfect Fit	8,97 €
Sheba	11,22 €

Croquettes	
Whiskas	3 €
Brekkies	3,43 €
Friskies	3,60 €
Physyo Pet Food	4,79 €
Ultima	5,17 €
Purina One	5,28 €
Perfect Fit	6,21 €

AU MENU INDUSTRIEL OU P'TIT PLAT MITONNÉ ?

Des habitudes alimentaires saines participent au bien-être de nos amis à quatre pattes, en préservant leur santé à long terme et en prévenant les maladies. Encore faut-il savoir quoi leur donner à manger !



Proposer à son chat ou à son chien une alimentation équilibrée est plus compliqué qu'il n'y paraît. En premier lieu, parce que ses besoins varient en fonction de son âge, de ses activités, de ses goûts et, parfois, de ses pathologies. Comme la nourriture demeure, et de très loin, le premier poste de dépenses liées à la possession d'un animal (lire aussi p. 36-37), voici quelques conseils pour employer votre argent à bon escient.

DES CROQUETTES BIEN PRATIQUES

La majorité des maîtres donnent à leurs compagnons des croquettes, parce que c'est le plus économique. Les fabricants les plus sérieux, Hill's, Pro Plan et Royal Canin, disposent de plusieurs gammes. Les aliments les plus chers sont distribués par les vétérinaires, puis viennent ceux vendus en animaleries et, enfin, ceux commercialisés en supermarché. Tous répondent aux besoins nutritionnels des bêtes concernées. Ces marques «*sont les seules qui testent leurs produits sur des animaux*

et publient leurs études», précise Charlotte Devaux, vétérinaire et coauterice, avec Pauline Teyssier, de *L'alimentation du chien et du chat* (éd. Poulot, 2024). Ce n'est pas le cas, par contre, des petits acteurs qui proposent leurs croquettes sur Internet – chez eux, en outre, la nourriture présentée comme «premium» l'est rarement.

Avec ce type d'aliments, il convient de prendre quelques précautions. Une fois le sac ouvert, son contenu doit être consommé dans le mois qui suit, car ces denrées se détériorent en restant au contact de l'air. «*Il faut également les conserver dans leur sachet d'origine, à l'abri de la chaleur et de la lumière, et ne pas les transvaser dans un contenant en métal, qui favoriserait l'oxydation des acides gras*», prévient Pauline Teyssier, spécialiste en nutrition animale. Enfin, mouiller les croquettes permet de les rendre plus appétissantes et augmente le volume de la ration. Une solution intéressante pour les animaux difficiles ou un peu gloutons. Toutefois, cette humidification d'aliments secs accroît le risque de prolifération bactérienne dans la gamelle: veillez donc à ce que les croquettes humectées soient mangées dans l'heure – à défaut, jetez-les.



Bon à savoir

Un chat doit boire de 40 à 60 ml d'eau

par kilo et par jour. Cela varie selon son alimentation, (pâtées ou bouchées intègrent 80% d'eau, contrairement aux croquettes). S'il se met à boire beaucoup, consultez le vétérinaire: cela peut être le signe d'une maladie. Un chien, lui, consomme de 50 à 70 ml d'eau par kilo et par jour, selon son activité. Pour savoir s'il est déshydraté, tirez doucement sur la peau à l'arrière de son cou. Si elle ne revient pas vite à sa position normale, il lui faut de l'eau.



DE LA PÂTÉE POUR S'HYDRATER ET SE REMPLIR L'ESTOMAC

Ces aliments en boîtes, barquettes ou sachets contiennent majoritairement de l'eau, au moins à 80%. Ils sont par conséquent davantage recommandés pour les chats, qui boivent moins que les chiens. De plus, ils favorisent la sensation de satiété, puisqu'ils tiennent plus de place dans l'estomac de l'animal. Autre point: si votre compagnon



Chaque animal
a des besoins
spécifiques.

souffre de pathologies particulières, elles pourront être prises en charge avec des aliments spécifiquement formulés, disponibles uniquement sous forme humide. «*C'est le cas pour les problèmes urinaires, l'obésité ou le diabète, notamment*», souligne Charlotte Devaux. Revers de la médaille: la nourriture humide coûte beaucoup plus cher que les croquettes, et nécessite donc un budget plus important. À noter: il est possible de donner à la fois des croquettes et de la pâtée à son chat

ou son chien. À condition, bien sûr, de se tenir absolument à la ration optimale dont il a besoin par jour, sans dépasser la quantité maximale, ce que beaucoup de maîtres sont tentés de faire.

LE FAIT MAISON : RAREMENT UNE BONNE IDÉE

Plutôt que de nourrir votre boule de poils avec des aliments industriels, vous préférerez peut-être lui cuisiner chaque jour ses repas. Si ce choix semble sain, il vous conduit cependant à faire face à deux gros écueils: premièrement, il faut connaître à la perfection les besoins alimentaires de son animal, et déterminer une recette optimale avec un vétérinaire spécialisé en nutrition. En effet, votre matou ou votre toutou nécessitera des protéines (d'origine animale majoritairement), des féculents (pour la satiété), des légumes (pour les fibres) et un cocktail de compléments alimentaires à ajouter impérativement à sa ration pour qu'il reste en bonne santé. Différents acides aminés sont ainsi à lui apporter, car son organisme ne sait pas les synthétiser. Deuxièmement, tous ces éléments doivent être dosés avec la plus grande précision, parce qu'ils agissent en synergie. Il convient donc de suivre scrupuleusement la recette et de ne pas en dévier d'un iota. Bref, à moins que vous ne soyez d'un tempérament scientifique des plus rigoureux, il semble pour le moins fastidieux de maintenir un tel régime sur le long terme.

>>

CHAT ET CHIEN N'ÉCHANGENT PAS LEURS GAMBLES !

Les croquettes et les pâtées pour chats et pour chiens se ressemblent beaucoup, en rayon comme dans l'écuelle. Mais elles ne sont absolument pas interchangeables ! Félin et canidé n'ont pas les mêmes besoins alimentaires à cause de leurs différences biologiques. Les produits destinés aux chats sont plus riches en protéines

animales que ceux pour chiens (ce qui fait saliver ces derniers). Si votre toutou en consomme souvent, cela peut lui provoquer des troubles gastro-intestinaux, du foie et des reins, une inflammation du pancréas et du surpoids. À l'inverse, les aliments pour chiens ne contiennent pas suffisamment de taurine (un acide aminé

qu'ils produisent naturellement) et de vitamine A, deux nutriments indispensables à la bonne santé des matous. Une carence en taurine chez le chat risque d'entraîner une cécité et des problèmes cardiaques. Toutefois, rassurez-vous: cela n'est pas instantané, et votre animal n'aura pas de séquelles s'il goûte parfois la mauvaise gamelle.





>> **D LES RESTES RESTENT À TABLE**

Il faut absolument éviter de ne nourrir votre compagnon à quatre pattes qu'avec les restes de table, même si vous êtes un parfait cordon-bleu, car il ne s'agit en aucun cas d'une alimentation adaptée pour lui. Vous pouvez, néanmoins, lui donner certains aliments (gras de viande, jus de la boîte de thon...) à titre de friandises. Là aussi, la distribution ne doit pas être quotidienne mais exceptionnelle, et toujours en quantité restreinte. En outre, il est impératif de vérifier au préalable

que les aliments contenus dans vos restes ne sont pas toxiques (lire p. 41) pour votre animal, au risque de devoir le conduire aux urgences.

D FIXER LES QUANTITÉS ET S'Y TENIR

Chats et chiens doivent avaler chaque jour une ration correspondant à leurs dépenses énergétiques, pas plus ! Sinon, ils risquent le surpoids (lire p. 42-43). Leurs besoins alimentaires varient en fonction de leur taille, mais également de leur mode de vie (restent-ils sur le canapé ou jouent-ils dans le jardin toute la journée ?), de leur âge, du fait qu'ils soient stérilisés ou non, en gestation ou pas, etc. Afin de déterminer la bonne portion quotidienne, demandez à votre vétérinaire d'effectuer le calcul. S'il est juste, votre animal se portera comme un charme un mois plus tard, et vous pourrez adopter ce régime pour lui sur le long terme.

Respectez la quantité définie ; la plupart des fabricants distribuent des gobelets doseurs, mais vous pouvez aussi peser la nourriture chaque jour. Enfin, quand ses aliments conviennent à votre animal, ne changez pas de marque ni de saveur trop souvent. S'il vous faut, malgré tout, modifier son alimentation, préparez la transition sur une semaine. «*La nouvelle nourriture doit représenter un quart de la ration pendant deux jours, la moitié pendant trois jours, puis les trois quarts les deux jours suivants*», explique Charlotte Devaux. Ainsi, vous ne déréglerez pas la digestion de votre compagnon. ■

STOP AUX IDÉES REÇUES !

De plus en plus de marques proposent des aliments pour animaux « sans gluten », vendus – bien entendu – beaucoup plus cher que les traditionnels, alors que cette affirmation sur l'étiquette n'a pas de réelle justification. De fait, il n'existe aucune intolérance scientifiquement prouvée chez les chats et les chiens, hormis chez le setter irlandais ; nul besoin, donc, de se ruiner. Autre mode récente et dangereuse : les recettes végétariennes ou véganes. Au-delà du caractère aberrant d'un tel choix pour des espèces carnivores, ces produits peuvent aussi les rendre malades s'ils contiennent trop de protéines végétales en lieu et place des animales.

CE QUI EST DANGEREUX À AVALER

Certaines denrées sont toxiques pour les chiens et les chats : apprenez à les connaître pour les éviter. Si votre animal en ingère, réagissez rapidement, car l'intoxication peut être grave.

Chiens et chats sont parfois victimes d'intoxication alimentaire, voire d'empoisonnement. Si votre compagnon salive abondamment, montre des troubles de l'équilibre, convulse, a une diarrhée, des vomissements, une toux, des difficultés respiratoires, des signes de faiblesse, des saignements ou des spasmes musculaires, contactez vite un centre antipoison vétérinaire (lire l'encadré ci-dessous). Soyez très vigilant quand un chiot ou un chaton arrive chez vous. Encore en phase d'apprentissage, les petits peuvent, lors de phases de jeu, ingurgiter des substances mauvaises pour leur santé.

Évitez les aliments toxiques

Certaines denrées, comestibles pour nous, sont nocives pour les animaux ; il ne faut jamais leur en donner. Citons l'ail, l'échalote, l'oignon, le poireau, l'avocat, les champignons, les raisins frais et secs, la châtaigne, la noisette, la noix (classique et de macadamia), la pomme de terre crue, l'alcool, le thé et le café, le lait et les produits laitiers (beurre, crème...), le poisson cru, la viande trop grasse, les os cuits et le chocolat. Ce dernier, est hautement toxique, voire mortel, même à petite dose !

Gare à certains végétaux

Plantes vertes et fleurs contiennent aussi des substances délétères pour votre compagnon. Veillez à ce qu'il ne puisse pas grignoter azalée, bouton d'or, cytise, géranium, hortensia, lys, muguet et tulipe. À l'extérieur, sont dangereux la bruyère, le buis, le genévrier, le gui, le houx (à Noël, attention aux boules tombées au sol) et

le laurier-rose. Côté plantes d'intérieur, surveillez (ou évitez) l'arum, le calla, le caoutchouc, le ficus et la monstera (pour le chien).

Parez les autres menaces

Dans la nature, d'autres dangers guettent votre animal, au premier rang desquels les insectes qui piquent (abeille, frelon, guêpe...). Certains produits de jardin – insecticides, antifourmis ou limaces, bombes antimoustiques, désherbants – sont également redoutables. Au garage, rangez bien antigel, colle, détergent, huile de moteur, liquide de frein et restes de peinture. Et, dans la salle de bains, les détergents, l'eau de javel, les huiles essentielles, la lessive et les médicaments. Ailleurs dans la maison, cigarettes, mégots et stylos à encré peuvent aussi faire des dégâts. ■



EN CAS D'URGENCE

- > Centre national d'informations toxicologiques vétérinaires (CNITV) de Lyon. Une plateforme antipoison y est ouverte 7 j/7, de 8 h 30 à minuit, au 04 78 87 10 40.
- > Centre antipoison animal et environnemental de l'Ouest (Capae), à Nantes. Il peut être contacté 7 j/7 de 8 h 30 à minuit au 02 40 68 77 39.
- > Centre antipoison de l'École vétérinaire de Maisons-Alfort Accessible les jours ouvrables de 9 h à 17 h, et au 01 48 93 13 00.



SURALIMENTATION UN GROS PROBLÈME

Près d'un animal domestique sur deux est en surpoids ou obèse, au détriment de sa santé et de son espérance de vie. Pourtant, les maîtres peinent à en prendre conscience.

Selon une étude réalisée par la Pet Food Manufacturers' Association (PFMA ou «Association des fabricants britanniques de nourriture animalière»), près de 45% des chiens et 40% des chats souffraient de surpoids ou d'obésité en 2021. La principale cause de ce fléau? Les maîtres, qui ne respectent pas la ration alimentaire de leur compagnon et lui donnent trop de friandises ou des aliments non adaptés, comme des restes de table (lire p. 38-40).

LE METTRE AU RÉGIME

Cette attitude est plus que préoccupante car elle met l'animal en danger. Il risque davantage d'être atteint de troubles cardiovasculaires ou articulaires et d'hypertension. Pire encore, son espérance de vie peut être fortement réduite, parfois de plus d'un an! Si votre compagnon est déjà en léger surpoids (lire l'encadré p. 43), contactez rapidement votre vétérinaire, afin qu'il vous aide à le mettre au régime. Attention, «*cela ne veut pas dire réduire ses rations, mais les calories qu'elles apportent. Sinon, vous risquez de le frustrer, ce qui pourrait modifier son comportement*», rappelle Pauline Teyssier, auxiliaire vétérinaire, diplômée

en nutrition, formatrice et autrice. On modifiera donc son alimentation en optant pour des croquettes allégées ou pour une gamme affichant une composition davantage adaptée à ses besoins. Dans le même temps, on limitera drastiquement les friandises.

Encouragez également votre boule de poils à se dépenser plus. Si vous avez un chien, allongez les balades quotidiennes afin qu'il marche un peu plus longtemps. Vous pouvez même décider de courir avec lui! Dans le cas où sa santé ne le permet pas, faites-le juste trottiner quelques minutes. Vous possédez un chat? Vous le stimulerez en consacrant plus de temps au jeu et en l'incitant à sauter ou à courir après des jouets. Enfin, il est possible d'acquérir des accessoires antiglouton (lire p. 32) pour distribuer la nourriture.

DÉCRYPTER LES ÉTIQUETTES

La plupart des emballages présentent des modes d'emploi imprécis, inadaptés à la vie et à la diversité des animaux. Ainsi, beaucoup de marques se contentent d'indiquer des rations préconisées pour un individu «moyen», alors... qu'il n'existe pas. En effet, il est difficile de mettre sur un pied d'égalité un chien junior et un toutou âgé. Ou un chat courant toute la journée à l'extérieur avec un matou stérilisé qui dort sur le canapé, ou encore une femelle en gestation avec une autre, diabétique. Il manque aussi fréquemment une information capitale sur les sacs ou les boîtes de croquettes, à savoir la densité énergétique (autrement dit, le nombre de calories



Bon à savoir

Outre son poids, l'aspect de son poil est un indice qui reflète la qualité de l'alimentation que vous donnez à votre compagnon. S'il a le pelage terne, gras ou de nombreuses pellicules, cela peut traduire des carences ou, au contraire, des excès nutritionnels.

COMMENT DÉTECTER LE SURPOIDS D'UNE BÊTE

L'obésité animale commence à 15 % au-dessus du poids idéal*.

Indice corporel

1

MAIGREUR

Indice corporel

2

POIDS INSUFFISANT

Indice corporel

3

POIDS IDÉAL

Indice corporel

4

SURPOIDS

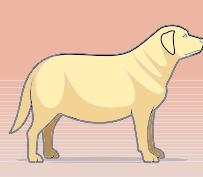
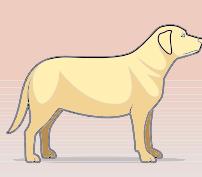
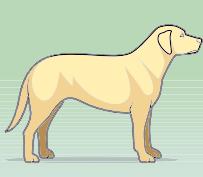
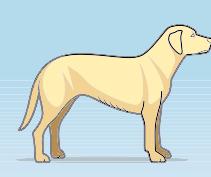
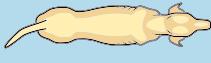
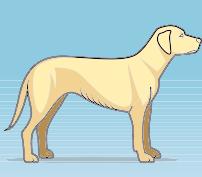
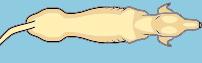
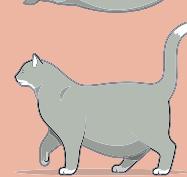
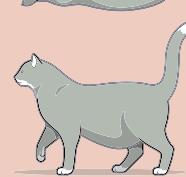
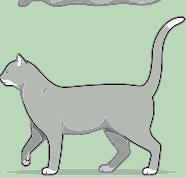
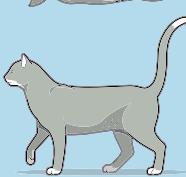
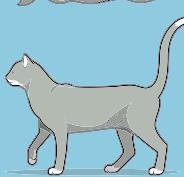
Risque accru de maladie

Indice corporel

5

OBÉSITÉ

Risque élevé de maladie



Ni graisse corporelle ni masse musculaire. Les côtes, les vertèbres et les os pelviens sont saillants.

Peu de graisse entre la peau et les os. Le creux abdominal est marqué, les côtes et les vertèbres sont visibles et palpables.

Côtes, vertèbres et os du bassin se distinguent sous une fine couverture graisseuse. La taille et le creux abdominal restent marqués.

Les côtes sont difficiles à palper à cause de la couche de graisse. Il n'y a pas de creux abdominal, on discerne mal la taille.

Il y a des dépôts de graisse massifs sur le thorax, le cou, le dos, les membres... Le creux abdominal est absent.

*Un chat à poils longs ou mi-longs peut vous tromper avec sa fourrure, et un mâle castré développe parfois une poche ventrale sans qu'il soit en surpoids.

par portion) d'une ration. Elle est pourtant nécessaire pour déterminer les quantités quotidiennes optimales à donner à votre compagnon.

À noter Les aliments haut de gamme affichent plus souvent cette information que ceux à petit prix, sur lesquels elle apparaît rarement. Logique, les produits onéreux sont élaborés avec des recettes précises, respectées à la lettre; la densité énergétique ne varie donc pas d'un sachet à un autre et peut être mentionnée. Les préparations bon marché changent, elles, régulièrement d'ingrédients (dinde à la place de poulet, une céréale plutôt qu'une autre...). Il devient alors compliqué pour le fabricant de s'engager sur une valeur fixe. ■

ATTENTION AU DIABÈTE!

> Pour les chiens, le diabète est génétique et certaines races ont des prédispositions (beagle, border terrier, spitz...). Chez eux, il s'agit d'une maladie auto-immune qui perturbe la production d'insuline et n'a pas de lien avec l'alimentation.

> Pour les chats, le diabète résulte de l'obésité, qui cause une résistance à l'insuline, et chaque kilo en plus la fait augmenter. Les matous d'intérieur sont très exposés à ce risque, surtout s'ils sont nourris à volonté avec un aliment riche en graisses. Le diabète félin relève donc, d'abord, d'une mauvaise hygiène de vie.



Les soins



ANDREW/ISTOCK

Avant d'accueillir un animal, vérifiez que vous serez en mesure de régler ses frais de santé, sachant qu'il est plus que conseillé de le faire examiner au moins une fois par an par un vétérinaire. Cette consultation évite qu'un simple problème médical dégénère en pathologie plus sérieuse. Attention, il y aura parfois aussi des factures plus élevées à assumer, pour maladie grave ou accident (radio, prise de sang, IRM...), voire des traitements au long cours, qui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros (opération, suivi kiné, chimiothérapie, etc.). Des assurances santé, onéreuses, prennent en charge tout ou partie des frais vétérinaires, mais des solutions à moindre coût existent aussi.

SOMMAIRE

Un suivi médical régulier, c'est mieux	46
La prévention, facteur de longévité	50
Assurance santé : à choisir avec soin	53
10 contrats santé pour chiens	56
10 contrats santé pour chats	58
Petits budgets : 5 pistes à suivre	60

UN SUIVI MÉDICAL RÉGULIER, C'EST MIEUX

Pour que votre animal reste en bonne santé le plus longtemps possible, programmez chaque année une visite chez le vétérinaire. Cette consultation peut détecter des pathologies et permettre de les soigner rapidement.

Un chat ou un chien vient d'arriver chez vous? Il est important de le faire suivre par un vétérinaire, à raison d'au moins un examen annuel. Le professionnel vérifiera que votre compagnon se porte bien, et décèlera d'éventuelles pathologies à traiter avant qu'elles ne s'aggravent. Il le vaccinera si vous le voulez, et vous indiquera les gestes simples à effectuer pour le maintenir en bonne santé (lire p. 50-51). Enfin, vous profiterez de conseils adaptés pour pallier d'éventuelles faiblesses (tendance à l'embonpoint, problèmes dermatologiques...).

UN COÛT TRÈS VARIABLE

En France, les honoraires des vétérinaires sont libres; chaque cabinet peut appliquer ceux qu'il souhaite (lire l'encadré p. 49). La plupart

du temps, les tarifs varient selon la localisation – ils sont plus chers dans les quartiers cossus des grandes métropoles, un peu moins en zone rurale. Les types de cliniques et d'équipements jouent également. Si le cabinet dispose d'un matériel technologiquement à la pointe, qu'il emploie beaucoup de personnel et propose des services particuliers (la garde de nuit après une opération, par exemple), il affichera des prix dans la moyenne haute. A contrario, s'il s'agit d'un vétérinaire de proximité avec un minimum d'appareils médicaux, la facture sera plus légère.

Le poids et la taille de l'animal ont aussi un impact sur le coût des soins. Ainsi, un grand chien aura besoin de doses plus fortes de médicaments ou de davantage de produit anesthésiant qu'un petit chat. Attention, si vous faites appel aux urgences

QUE FAIRE DEVANT UN ANIMAL ABANDONNÉ OU PERDU ?

Vous venez de trouver un chat ou un chien errant: voici quelques réflexes à adopter.

- **Mettez-le à l'abri** en l'emmenant chez vous dans un carton, ou enroulé dans de vieilles couvertures.
- **Isolez-le dans une pièce à part** pour éviter qu'il ne contamine vos animaux domestiques ou votre logement s'il est malade (coryza...) ou parasité (tiques...).

Vous distinguez des trous dans son pelage? Il a peut-être la teigne, un champignon contagieux pour l'homme. Lavez-vous bien les mains après l'avoir manipulé, et évitez de le laisser dormir près de vous.

- **Amenez-le vite chez un vétérinaire**, qui l'auscultera et vérifiera s'il est déjà identifié.
- **S'il a un maître, contactez-le** afin qu'il vienne rapidement récupérer son animal.

➤ **Si aucun propriétaire n'est déclaré**, ou qu'il reste introuvable (données I-Cad non mises à jour), ou encore qu'il ne veut plus de l'animal, confiez ce dernier à un refuge ou à une fourrière.

➤ **Si vous décidez de l'adopter**, attendez huit jours après l'avoir trouvé pour devenir légalement son maître. La démarche peut se faire en vous enregistrant chez votre vétérinaire ou auprès du refuge où vous l'avez déposé.





Les tarifs des vétérinaires ont beaucoup augmenté ces dernières années.

animales, qui enverront un vétérinaire chez vous, ou si vous amenez votre compagnon chez un professionnel de garde (pour savoir lequel est le plus proche, appelez gratuitement le 3115), les tarifs seront majorés en général de 30 à 50%.

COMPARER LES PRIX

En moyenne, ces dernières années, les prix des soins ont augmenté bien plus que l'inflation. Car non seulement les cabinets doivent faire face à une hausse de leurs charges (loyer, électricité, approvisionnements...) mais, en plus, le marché est en train de se transformer. Ainsi, de grands groupes financiers prennent le contrôle de petits établissements vétérinaires et en font des cliniques haut de gamme, avec beaucoup de matériel et des plateaux techniques. Ensuite, pour rentabiliser leurs investissements, faire progresser le chiffre d'affaires de la structure et se dégager des marges confortables, ils gonflent les tarifs des soins... et poussent parfois leurs salariés à réaliser davantage d'examens coûteux.

Selon une étude du site de conseils aux propriétaires Le Mammouth déchaîné, qui a analysé les prix des principaux actes vétérinaires dans de nombreuses villes du pays, en 2021, il fallait débourser 440 € en moyenne pour soigner un chat dans

sa première année, 660 € pour un petit chien et 742 € pour un grand. Ces sommes, non négligeables, cachent de fortes disparités. Quand les métropoles les plus onéreuses (Paris, Lyon et Nice) affichent des tarifs jusqu'à 40% au-dessus de la moyenne française, les plus abordables (Lille, Toulouse et Bordeaux) se révèlent jusqu'à 15% moins cher. À l'échelle régionale, l'Île-de-France concentre les honoraires les plus élevés et la Bretagne, les plus raisonnables. Alors, un conseil: si vous estimatez que ceux de votre vétérinaire sont trop hauts, comparez ses tarifs courants (consultation, vaccination, identification, antiparasitage...) avec ceux des cabinets environnants. Faites-vous confirmer le prix d'une visite (qui doit, légalement, être affiché) et de tous les à-côtés (médicaments, analyses, etc.). Libre à vous, ensuite, d'opter pour le professionnel le plus accessible, >>

Bon à savoir

La TVA plombe la note ! Les frais vétérinaires, c'est-à-dire les honoraires du médecin, mais aussi les examens, analyses et médicaments, sont soumis à la TVA à 20%, contre 5,5% pour la santé humaine. Une différence de taille, qui plombe la note de soins de Médor et Mistigri !



Une simple piqûre permet d'implanter la puce d'identification.

>> ou encore de négocier les tarifs du vôtre. Si vous avez plusieurs animaux, vous pouvez demander une réduction pour visite médicale groupée (lors des rappels annuels de vaccins, par exemple).

IDENTIFICATION : UNE OBLIGATION LÉGALE À NE PAS OUBLIER

Même si vous avez décidé de ne jamais consulter de vétérinaire, vous devrez faire identifier votre animal de compagnie. Cette formalité est obligatoire, en particulier si vous comptez donner ou vendre votre animal, voyager à l'étranger avec

lui ou tout simplement le faire soigner ou garder dans une structure officielle. Une puce avec un numéro d'identification sera obligatoirement posée avant les quatre mois de votre chien et les sept mois de votre chat. À noter, «*cette opération se fait avec une simple piqûre, et ne nécessite pas d'anesthésie*», explique Annie Chuiton, vétérinaire en région parisienne.

Une fois votre ami à quatre pattes enregistré dans le Fichier national d'identification des carnivores domestiques, géré par l'I-Cad, vous recevrez une fiche cartonnée mentionnant son nom, son identifiant et vos coordonnées. Ces dernières sont consultables en ligne par les vétérinaires et les refuges au cas où il se perdrait. Si vous déménagez ou changez de numéro de téléphone, pensez absolument à les mettre à jour sur ce fichier, en renvoyant le volet cartonné ad hoc et en prévenant votre vétérinaire, qui effectuera la démarche en ligne en parallèle. L'identification est le meilleur moyen de récupérer son compagnon disparu: grâce à elle, près de 90% des animaux perdus sont retrouvés, contre 15% pour ceux qui ne sont pas enregistrés.

L'ESPÉRANCE DE VIE AUGMENTE

En 2022, l'espérance de vie moyenne d'un chien était de 12,5 ans; celle d'un chat, de 13,1 ans. Soit respectivement 1 et 3,5 années de plus qu'en 2003. Cette hausse spectaculaire correspond à l'avancée des soins et de la recherche en santé animale. Aujourd'hui, nombre de cliniques vétérinaires disposent d'IRM ou de scanners, ou se spécialisent dans les traitements importants (chimiothérapie notamment), alors que ce n'était pas le cas il y a encore 10 ans. L'augmentation de la longévité des animaux de compagnie, et surtout de leur espérance de vie en bonne santé, est aussi due aux travaux sur la nutrition, qui ont permis la formulation d'aliments complets répondant à leurs besoins nutritionnels et énergétiques spécifiques (lire aussi p. 38-40).

STÉRILISATION OU CASTRATION : À ENVISAGER

Contrairement à une idée reçue, «*il n'y a aucune nécessité médicale de faire se reproduire un animal pour qu'il soit en bonne santé*», affirme Juliette Roos-Pichenot, vétérinaire spécialiste en reproduction (lire p. 52). Si vous ne désirez pas avoir de chiots ou de chatons ni gérer une grossesse et ses conséquences, faites castrer vos mâles et stériliser vos femelles dès qu'ils arrivent à maturité sexuelle. Les pratiques ont évolué: désormais, une telle opération ne dure plus qu'une demi-journée et se déroule en ambulatoire. Attention, elle a un certain coût (lire p. 49), plus élevé pour les chiens que pour les chats, et pour

les femelles que pour les mâles. Mais n'y renoncez pas pour des raisons financières, car il existe des solutions (lire p. 60-61).

Si vous adoptez un petit via une association, elle vous demandera de le faire opérer dans les mois qui suivent. Pour s'en assurer, les structures réclament un chèque de caution, encaissé si vous ne leur renvoyez pas le bon de castration ou de stérilisation signé par le vétérinaire qui s'est occupé de l'animal. Certaines font profiter les adoptants de décotes négociées auprès d'un professionnel local; renseignez-vous.

DES SOMMES NON NÉGLIGEABLES

À l'instar des humains, les chiens et les chats tombent malades (gastro-entérites, dermatites, toux, problèmes oculaires...) et sont atteints de différentes pathologies. En outre, certaines races sont plus fragiles que d'autres, ou davantage sujettes à des maladies congénitales. Par exemple,

les dalmatiens sont prédisposés à la surdité, les vieux bergers allemands, aux problèmes de hanche, les chats persans, aux soucis respiratoires et les maine coon, aux ennuis cardiaques. Cela ne signifie pas que tous les individus de ces races sont en mauvaise santé, mais que le risque est un peu plus élevé chez eux. À vous, donc, de mener une politique de prévention ciblée pour les protéger au mieux (lire p. 50-51).

Tenez aussi compte du fait que des individus âgés peuvent souvent développer des pathologies chroniques ou handicapantes. Par exemple, «*les vieux chats souffrent fréquemment d'insuffisance rénale, de troubles digestifs, de diabète et d'hyperthyroïdie. Les chiens âgés sont davantage touchés par l'arthrose, l'hypothyroïdie, les troubles cardiaques et les problèmes bucco-dentaires*», énonce Annie Chuiton. Comme l'espérance de vie des animaux de compagnie augmente (lire l'encadré p. 48), prévoyez le budget pour soigner le vôtre qui prend de l'âge. ■

TARIFS MOYENS DES ACTES VÉTÉRINAIRES SELON L'ANIMAL



XAVIERARNAU@ISTOCK

Les principaux soins aux animaux présentent des coûts variables en fonction des vétérinaires, de la localisation (métropole, petite ville, zone rurale...), de l'équipement et de la taille du cabinet, mais aussi du gabarit du chien ou du chat.

TYPES DE SOINS	CHAT	CHIEN
Consultation de base	de 30 à 60 €	de 30 à 70 €
Vaccins annuels	de 60 à 80 €	de 60 à 80 €
Vermifugation	de 15 à 25 €	de 20 à 30 €
Antipuce et antitique	de 15 à 25 €	de 20 à 30 €
Castration d'un mâle	de 70 à 100 €	de 100 à 230 €
Stérilisation d'une femelle	de 130 à 200 €	de 200 à 350 €
Identification	de 50 à 80 €	de 50 à 80 €
Détartrage	de 60 à 100 €	de 60 à 150 €
Analyse d'urine	de 15 à 30 €	de 15 à 30 €
Analyse de sang	de 30 à 120 €	de 50 à 150 €
Suture de plaie	de 60 à 120 €	de 80 à 150 €
Radiographie	de 30 à 50 €	de 30 à 90 €
Échographie	de 40 à 80 €	de 40 à 100 €
Scanner	de 200 à 500 €	de 200 à 800 €
Hospitalisation	de 20 à 40 €/jour	de 20 à 70 €/jour
Frais de chirurgie	de 200 à 900 €	de 200 à 1200 €
Séances de radiothérapie	de 800 à 1200 €	de 1000 à 1500 €

Source : Que Choisir Pratique.

LA PRÉVENTION FACTEUR DE LONGÉVITÉ

Pour que la facture médicale de votre animal de compagnie ne flambe pas et qu'il reste longtemps en bonne santé, assurez-lui le meilleur cadre de vie possible et adoptez une politique active de prévention.

Une fois votre animal installé chez vous, il faut lui garantir une bonne hygiène de vie. Cela passe par le fait de bien le nourrir, mais aussi de lui consacrer de l'attention (afin de déceler des comportements suspects) et de l'emmener en visite annuelle chez le vétérinaire (pour un examen clinique complet).

VACCINATION : SI ON VEUT

En France, il n'est pas obligatoire de faire vacciner son animal domestique, sauf si vous envisagez de voyager avec lui, ou s'il s'agit d'un chien catégorisé (lire p. 70-71). Il reste toutefois fort recommandé de le faire, pour ne pas le contaminer sans le savoir. «*Certains virus ou bactéries sont parfois ramenés au domicile par des personnes qui y pénètrent*», explique Annie Chuiton, vétérinaire en région parisienne. Pire encore, des maladies

peuvent se transmettre à l'homme, telles que la leptospirose qui, si elle est bénigne dans la plupart des cas, conduit parfois à des insuffisances rénales, jusqu'à devenir mortelle.

Outre qu'ils évitent à votre compagnon de tomber gravement malade, les vaccins ont aussi un impact sur son organisme. De nombreuses études ont en effet prouvé que les chiens et chats vaccinés dès leur plus jeune âge restaient plus facilement en bonne santé et vivaient plus longtemps. Attention, pour être efficace chez un animal, un vaccin doit faire l'objet d'un rappel; il y a donc deux injections la première année et une seule les suivantes.

Concernant les chats, il est conseillé de les vacciner à minima contre le typhus ou le coryza, même s'ils ne sortent pas de chez vous (ces deux virus pouvant être rapportés par les membres du foyer). Mais aussi contre la leucose, surtout si votre matou rencontre régulièrement des congénères, car cette maladie mortelle est très facilement transmissible. Pour les chiens, il existe des vaccins contre la parvovirose et la toux du chenil (s'il est gardé dans une pension), les maladies de Carré et de Rubarth, la leptospirose et la piroplasmose.

SOINS PRÉVENTIFS : LESQUELS ?

Un chat ingurgite parfois beaucoup de poils en faisant sa toilette, ce qui peut lui causer une occlusion intestinale s'il ne vomit pas l'intégralité de sa pelote. Pour l'éviter, brossez-le au moins une fois par semaine, voire une fois par jour s'il a les poils longs. À défaut, «*il risque d'avoir des noeuds et des bourres dont il ne pourra se débarrasser seul, et il faudra alors le raser ou le tondre – une opération que nous réalisons sous anesthésie*», précise Annie Chuiton. Prudence !

DES BÊTISES À NE PAS COMMETTRE

Des vétérinaires interviennent parfois en urgence sur des animaux à cause d'erreurs de leurs propriétaires. Ainsi, certains leur donnent des médicaments pour enfants. Or, ces derniers sont rarement adaptés et parfois mortels. D'autres ne lisent pas les notices, et leur font ingérer un vermifuge alors qu'il faut le mettre sur la peau... La désinfection de conjonctivites à l'alcool, le nettoyage trop vigoureux des oreilles, la coupe non maîtrisée des griffes et des bourres de poils conduisent également souvent chez le véto.





Votre chat peut ingurgiter beaucoup de poils durant sa toilette. Brossez-le régulièrement pour lui éviter une occlusion intestinale.

Il est vivement déconseillé de laver et de shampouiner un chat pour résoudre le problème, car «*un tel nettoyage peut interférer avec le filtre lipidique de sa peau et entraîner des soucis dermatologiques*», avertit la vétérinaire. Ces mesures de prévention sont les mêmes pour un chien, hormis le fait qu'il est possible de le rincer à l'eau claire s'il rentre de promenade couvert de poussière ou de boue.

Afin d'éviter la formation de plaque dentaire due au tartre, brossez les crocs de votre animal (sans utiliser de dentifrice pour humain) ou faites-lui mâcher des friandises avec une action mécanique de nettoyage. Votre vétérinaire peut aussi réaliser un détartrage sous anesthésie. De même, pour contrer otites et démangeaisons, prenez soin des oreilles de votre compagnon – surtout celles des chiens si elles sont tombantes. Attention, fragiles ! Les cotons-tiges sont à proscrire, et les gestes pour enlever les saletés doivent toujours être doux. Enfin, il faut régulièrement traiter son animal contre les parasites. Les puces se retrouvent sur toutes les bêtes, y compris les chats qui ne sortent jamais du domicile. Inspectez fréquemment le pelage de votre compagnon et agissez si vous en détectez. Le signe ? Des sortes de petites pellicules noires. Vider une pipette de produit dans son cou protégera votre animal pendant trois mois. Enfin, pensez à le vermifuger régulièrement, au moins deux fois par an s'il ne va pas dehors, et tous les trois mois si c'est le cas. ■

ÉVITEZ LES ACCIDENTS

Beaucoup de chiens sont percutés par des voitures alors qu'ils sortent de la maison ou du jardin en courant. Si votre animal est du genre «fugueur», avant de l'éduquer pour éviter ce travers, clôturez votre terrain avec un portail haut et infranchissable, et fermez toujours derrière vous. Prenez aussi des mesures afin de limiter les morsures dues à des bagarres avec d'autres chiens lors des sorties. Côté chats, le principal accident reste la chute d'un étage élevé. Dès lors, enfermez votre matou dans une autre pièce pendant que vous aérez en ouvrant les fenêtres, ou bien installez des protections. Celle de type «filet de pêche» est à accrocher sur l'extérieur de la fenêtre, ou à votre balcon et votre façade. D'autres solutions, fixables et démontables rapidement, posent un cadre avec un filet sans trous ni vis. Utile si vous êtes locataire ou piètre bricoleur ! Sinon, des claustres en accordéon pour plantes grimpantes font l'affaire, à condition qu'ils montent assez haut et soient bien ancrés à la base, pour éviter que votre chat ne bascule en les escaladant.

Interview

JULIETTE ROOS-PICHENOT

Vétérinaire spécialiste en reproduction et autrice⁽¹⁾



« CONSULTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE AVANT UNE MISE EN REPRODUCTION »

Q.C Quand peut-on envisager une reproduction de son animal ?

Juliette Roos-Pichenot La puberté d'une chienne arrive entre 6 et 18 mois, selon sa taille. Il est interdit de la mettre tout de suite en reproduction: la loi impose d'attendre les deuxièmes chaleurs. Un examen vétérinaire préalable permet de repérer des anomalies incompatibles avec une gestation. Si l'animal a des troubles cardiopulmonaires, une portée fera peser un risque sur sa santé, en plus de créer une lignée qui hériterait peut-être de malformations. Des problèmes gynécologiques entraînent parfois des difficultés de saillie, ou la nécessité de pratiquer une césarienne. Enfin, une première gestation chez une femelle de plus de 6 ans présente davantage de risques pour la mise bas. Du côté de la chatte, la puberté a lieu vers cinq ou six mois; certaines peuvent même avoir leurs premières chaleurs autour de quatre mois. Il est conseillé d'attendre le premier anniversaire de la femelle pour la mettre en reproduction. Concernant les mâles, nous sommes rarement consultés en amont de la saillie, bien qu'un examen vétérinaire permette également de détecter un problème.

Q.C Comment se passe une gestation ?

J. R.-P. Elle dure, en moyenne, deux mois pour tous les chiens et les chats. Une chienne peut avoir 2 portées par an, avec de 3 à 4 chiots pour les races de petite taille, entre 5 et 6 pour les moyennes et au-delà de 10 pour les grandes.

Une chatte, quant à elle, mettra bas jusqu'à quatre fois par an, avec trois à six chatons par portée.

Q.C Quelles sont les idées reçues sur la santé sexuelle ?

J. R.-P. D'abord, une portée n'est pas indispensable à la chienne ou à la chatte pour garantir sa bonne santé ou «son bonheur». Une femelle peut être stérilisée sans avoir été saillie. Ensuite, un chat ou un chien castré n'est pas plus malheureux ! La castration ne règle d'ailleurs pas tous les soucis comportementaux, un tempérament agressif ou fugueur n'étant pas forcément lié aux hormones. Enfin, il est faux de penser que tous les animaux peuvent avoir des petits: certains sont stériles.

Q.C Que conseilleriez-vous aux maîtres ?

J. R.-P. Ils devraient recueillir l'avis d'un vétérinaire avant une mise en reproduction. Car cela relève davantage de leur désir de vivre l'expérience avec leur animal que d'un besoin naturel de ce dernier. Certains maîtres se lancent pour avoir une descendance de leur compagnon. Il est cependant nécessaire de bien mesurer la portée de cette décision, parce qu'une gestation n'est pas un parcours de santé ! Un particulier devra, par exemple, gérer

la mise bas, parfois douloureuse, mais aussi avoir le temps et les compétences pour s'occuper des petits, quelquefois nombreux, si la femelle refuse de le faire ou ne présente pas de comportement maternel.

(1) La sexualité du chien et du chat, éd. Poulot, 2023.



ASSURANCE SANTÉ À CHOISIR AVEC SOIN

Souscrire une assurance spécifique pour votre compagnon à quatre pattes permet d'assumer une intervention chirurgicale ou un traitement long et coûteux. Comparez bien les contrats, ils ne se valent pas tous !

En plus de tomber malade, votre animal de compagnie peut se blesser (brûlure, coupure, chute...) ou avoir un accident (être renversé par une voiture, agressé par un congénère, etc.) et devoir être hospitalisé. Dans ce cas, les soins se monteront à plusieurs centaines d'euros pour les problèmes les moins aigus, et risqueront d'atteindre, voire de dépasser, le millier d'euros en cas de souci médical grave.

UNE OFFRE ABONDANTE

Les assurances santé pour animaux, non obligatoires, vous garantissent un minimum de remboursement des soins apportés à votre compagnon, en contrepartie d'une cotisation mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Grâce à ce type de couverture, vous récupérerez une partie des frais lorsque votre animal se rend chez son vétérinaire, se fait vacciner, soigner, analyser, opérer... Depuis 10 ans, le créneau se développe à toute vitesse. Les grandes entreprises du secteur (Allianz, Generali et Solly Azar...) se sont lancées, et des petites sociétés ultra-spécialisées (Acheel, Fidanimo ou Kozoo) émergent. Logique, car les clients sont au rendez-vous: «Nous avons noté une hausse des souscriptions depuis le confinement. Et le succès des contrats santé animaux ne se dément pas», précise Julien Fillaud, directeur général du comparateur Hyperassur.

À NOTER Pour dénicher l'assureur qui correspond le mieux à votre profil et à celui de votre compagnon, n'hésitez pas à passer par un comparateur, tels Hyperassur, Lesfurets ou Lelynx; vous gagnerez du temps et aurez accès à un choix plus large, puisqu'ils mettent en concurrence la gamme complète des formules de plusieurs compagnies.



Être bien couvert, c'est également important pour votre animal.

TROUVEZ LE CONTRAT ADAPTÉ

Ne souscrivez jamais en quelques clics en vous basant uniquement sur un tarif très bas. Mieux vaut toujours payer quelques euros de plus et offrir à votre animal la «bonne» formule, c'est-à-dire celle la plus adaptée à son profil. À titre d'exemple, les besoins de soins d'un vieux toutou avec un peu de diabète ne sont pas les mêmes que ceux d'un chiot en pleine santé. Le premier fréquentera un vétérinaire pour son suivi plus souvent que le second – qui, lui, risque davantage l'accident «bête» >>

>> (lire l'encadré p. 51), faute d'expérience. De la même façon, un matou sortant régulièrement a nettement plus de chances de se battre qu'une chatte de race qui ne quitte pas votre canapé.

L'assurance santé vous coûtera, selon vos choix, de 10 à 70 € par mois. «À formule comparable, les tarifs sont plus élevés pour les chiens que pour les chats», note Julien Fillaud. Les assureurs proposent plusieurs niveaux de couverture, trois ou quatre en général. Les contrats basiques ne couvrent que l'hospitalisation – avec des limitations, notamment sur l'âge de l'animal. Les formules économiques, elles, prennent en charge les accidents ou la maladie, ou n'offrent pour les deux qu'une couverture minimale avec peu d'options complémentaires. Ensuite, viennent les formules intermédiaires, et enfin les «optimums», très protectrices et donc bien plus chères.



D ASSUREZ VOTRE COMPAGNON TANT QU'IL EST JEUNE

La plupart des contrats imposent des limites de souscription. «À leur ouverture, nous assurons les animaux de plus de trois mois et de moins de sept ans, précise Alexandre Hoha, responsable des produits Generali santé animal. Une fois assurés, ils sont couverts jusqu'à la fin de leur vie – du moins tant que leur maître règle la cotisation.» Dans les faits, il est

très difficile de couvrir les sujets de plus de 10 ans. Une exception? «À la souscription, nos contrats sont éligibles à partir de 2 mois pour les chiens et les chats, et jusqu'à leur 13^e anniversaire», confie Alexandre Krief, cofondateur et président de Kozoo.eu. Attention, au fil des années d'assurance, la cotisation peut augmenter fortement. Parfois, des sur-primes de l'ordre de 10% par an s'appliquent si votre compagnon dépasse un certain âge. Soyez vigilant sur ce point, car si vous n'êtes plus en mesure de payer, il ne sera plus assuré. Vérifiez aussi si votre contrat intègre, ou pas, une garantie viagère. Grâce à elle, votre animal reste assuré jusqu'à son décès tant que vous payez la prime.

GARE AUX EXCLUSIONS

Beaucoup d'assurances comportent des clauses d'exclusion. Lisez-les bien avant de souscrire, elles peuvent faire la différence entre un contrat légèrement moins cher qui en intègre plusieurs, et un autre qui en a très peu. De fait, avec de telles clauses, votre compagnon ne sera pas protégé dans certains cas. Par exemple, les conséquences de bagarres récurrentes d'un chien ayant des troubles du comportement; les pathologies liées aux troubles respiratoires d'un sujet brachycéphale, c'est-à-dire avec le museau écrasé (bouledogues, cavaliers king-charles et chats persans en particulier); ou encore les problèmes squelettiques des grands chiens.

D TOUT EST À PRENDRE EN COMPTE

Au moment de comparer les contrats, regardez attentivement les taux de prise en charge des soins, variables selon les formules. Examinez également les plafonds annuels de remboursement: «Dans les formules offrant la plus large couverture, ils peuvent atteindre 3 000 €. La moyenne du marché, elle, oscille plutôt entre 1 000 et 1 500 €», indique Julien Fillaud. Ne négligez pas ce point, car si votre animal tombe malade puis est victime d'un accident à quelques mois d'intervalle, vous ne serez remboursé que dans la limite de votre plafond annuel. Sachez, en outre, qu'en plus de ce dernier, il existe parfois des plafonds par type de soins.



Plus il y a d'actes pris en charge, plus le contrat coûte cher. Analysez bien vos besoins.

Des franchises (sommes restant à votre charge) sont aussi souvent appliquées sur chaque acte (consultation, vaccination, analyses, intervention chirurgicale, etc.). Elles peuvent être prélevées à chaque motif de consultation ou au global, par année. Plus elles sont élevées, moins votre prime d'assurance le sera. Exemple: si votre franchise est de 30 € par visite, cela abaisse le coût annuel de l'assurance de 20 à 30%... Si vous êtes en mesure de régler une part de la facture, il est intéressant de choisir un contrat avec franchise pour alléger vos cotisations. À savoir: les formules d'assurance les plus protectrices n'en appliquent pas, et d'autres n'en imposent que pour les soins réguliers (rappels de vaccination...).

Par ailleurs, il existe des périodes de carence, c'est-à-dire des délais entre la souscription et la couverture effective de votre animal. Ils diffèrent souvent entre les accidents (où ils sont inexistant ou courts) et les maladies (où ils sont plus longs et plus systématiques). Il est donc inutile de signer un contrat au dernier moment pour un animal accidenté ou déjà malade, car l'assurance ne fonctionnera pas. «*Chez nous, la carence est de 14 jours pour les accidents, 14 jours pour le forfait prévention et 45 jours pour la maladie, ce qui correspond à la moyenne du marché*», souligne Alexandre Krief.

DES PETITS PLUS INTÉRESSANTS

De plus en plus d'assureurs intègrent, d'ordinaire moyennant la souscription d'une option, un volet prévention dans leurs formules. Ils couvrent ainsi en partie certains actes (détartrage, stérilisation ou castration) ou remboursent un «forfait prévention» aux maîtres qui font vacciner leurs bêtes chaque année. Les contrats les plus haut de gamme incluent en plus un service d'assistance qui donne droit, notamment, à une aide quand votre compagnon s'est perdu ou enfui. Si vous vous retrouvez dans l'incapacité temporaire de vous occuper de votre compagnon (si vous êtes hospitalisé, par exemple), ils prévoient sa prise en charge jusqu'à votre retour à domicile. Enfin, concernant les déplacements professionnels ou les vacances, beaucoup de compagnies vous feront profiter de réductions négociées avec des entreprises spécialisées dans la garde des animaux, qui sont devenues leurs partenaires. ■

OPÉRATION : NE VOUS DÉCIDEZ PAS SOUS LE COUP DE L'ÉMOTION

Même si votre animal a besoin d'une intervention ou de soins médicaux lourds, sauf s'il s'agit d'une urgence vitale, demandez toujours un devis au vétérinaire. Il doit vous le fournir, et vous expliquer les postes un par un. En comprenant les implications de chaque acte médical,

vous pourrez essayer d'obtenir un allègement. Pensez à vous faire préciser si le tarif est tout inclus: parfois, après une opération, les animaux doivent rester en observation à la clinique, et les nuitées font grimper la note. Certains professionnels «oublient» aussi de signaler que les visites postopératoires sont

payantes, à un prix plus ou moins élevé en fonction des soins (retrait de fils, déplâtrage, etc.). Dans tous les cas, si le montant de la facture totale est trop salé, faites part de vos difficultés au vétérinaire, qui pourra vous aiguiller vers une association ou une autre structure. À défaut, demandez un devis à l'un de ses confrères.

10 CONTRATS SANTÉ POUR

Au moment de choisir l'assurance de votre chien, ne vous focalisez pas sur le montant des cotisations. Ainsi, une formule coûteuse n'offre pas forcément une couverture plus étendue, et un contrat à petit prix n'est pas automatiquement de piètre qualité ! Bref, il faut prendre le temps de bien comparer les offres et sélectionner celle qui sera la mieux adaptée à la fois à votre compagnon (en fonction de son âge, de son mode de vie, de son état de santé, etc.) et à vos moyens.

Assureur/ Contrat	COTISATION MENSUELLE		ÂGE LIMITÉ DE L'ANIMAL À LA SOUSCRIPRION	COUVERTURE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENT
	CHIOT 6 mois	CHIEN + de 3 ans		
Acheel/ Standard	17,27 €	19,07 €	7 ans	70 %
AssurO'poil/ Intégrale 1300	34,81 €	34,81 €	7 ans	80 %
Bulle bleue/ Bleu Tranquille	32,09 €	34,68 €	8 ans	80 %
Fidanimo/ Émeraude	n. c.	15,62 €	8 ans	80 %
Figo/ Formule 7	25,83 €	27,33 €	8 ans	75 %
Goodflair	14,90 €	22,90 €	7 ans	70 %
Kozoo/ Green	11,48 €	13,64 €	12 ans	70 %
Lassie/ Argent	25,21 €	28,37 €	7 ans	80 %
SantéVet/ Confort	30,49 €	n. c.	7 ans	70 %
Solly Azar/ Intégrale éco	20,80 €	22,94 €	7 ans	75 %

Nous avons fait le choix de présenter des contrats de formule intermédiaire dans la simulation ci-contre. Prix indicatif à la souscription du contrat (ils augmentent au fil des années).

Sources: Hyperassur et Que Choisir.

CHIENS



FRANCHISE DE REMBOURSEMENT (PAR ACTE)	PLAFOND ANNUEL (PAR AN)	DÉLAI DE CARENCE	PRISE EN CHARGE			NOTRE AVIS
			STÉRILISATION	VACCINS	(DETARTRAGE...)	
Aucune	1500 €	60 jours	Inclus	Inclus	Inclus	Abordable, avec un forfait prévention annuel global de 50 € ⁽²⁾ . Mais long délai de carence. Souscription possible à partir de 2 mois.
15 € par acte	1300 €	Aucun	Inclus	30 € pour la première injection	Inclus	Contrat un peu onéreux malgré la franchise par acte et le plafond de remboursement annuel n'est pas des plus élevés.
75 € par an	1500 €	7 jours en cas d'accident	Inclus	Inclus	Inclus	Formule assez chère, mais bonne couverture et plafond dans la moyenne. Forfait prévention annuel global de 50 € ⁽²⁾ .
30 € par acte	1500 €	2 jours en cas d'accident	Non inclus	Non inclus	Non inclus	Attention, ici, la franchise n'est pas globale mais par acte, ce qui justifie les tarifs très bas.
Aucune	2000 €	3 jours en cas d'accident	Non inclus	Non inclus	Non inclus	La n° 8 coûte moitié moins cher, avec un taux de couverture à 80%, mais une franchise de 125 € par an et un plafond annuel de 1500 €.
Aucune	1000 €	2 jours en cas d'accident	Non inclus	Non inclus	Non inclus	Il existe pour ce contrat une option prévention qui rembourse jusqu'à 200 € de soins spécifiques.
30 € par motif de visite	1000 €	Accident: 14 j Maladie: 45 j	En option	En option	En option	Le contrat le moins cher de notre sélection pour une assurance minimale de qualité. Bémol : le plafond annuel de remboursement est bas.
Aucune	2000 €	2 jours en cas d'accident	Non inclus	Non inclus	Non inclus	Le plafond annuel de couverture est large et 15 % de réduction sont appliqués sur les cotisations mensuelles à partir de deux animaux assurés.
20 € par an	1500 €	Accident: 2 j Maladie: 45 j	Inclus	Inclus	Inclus à partir de la 3 ^e année	Le contrat rembourse aussi certains soins de médecine douce et assure l'animal à vie. Forfait prévention annuel global de 50 € ⁽²⁾ .
10 % par acte	1200 €	2 jours en cas d'accident	Non inclus	Non inclus	Non inclus	La couverture de base est assez complète, et l'assureur offre 20 % sur le contrat dès deux animaux couverts.

(1) Médicaments, frais médicaux et chirurgicaux. (2) Incluant la stérilisation, les vaccins et les soins annexes. n.c.: non communiqué

10 CONTRATS SANTÉ POUR

Avec des cotisations mensuelles qui démarrent autour de 9 € pour s'envoler jusqu'à 54 €, l'assurance de votre chat peut représenter un sacré budget.

Alors, analysez bien les offres en fonction de votre situation.

Si vous avez un chaton en pleine forme, ce n'est peut-être pas la peine de débourser plusieurs dizaines d'euros par mois.

En revanche, si votre matou commence à prendre de l'âge et a une santé déclinante, une formule onéreuse, mais avec une bonne couverture a des chances d'être rentabilisée.

Nous avons fait le choix de présenter des contrats de formule intermédiaire dans la simulation ci-contre. Prix indicatif à la souscription du contrat (ils augmentent au fil des années).

ASSUREUR/ CONTRAT	COTISATION MENSUELLE		ÂGE LIMITÉ DE L'ANIMAL À LA SOUSCRIPRION	COUVERTURE EN CAS D'ACCIDENT	COUVERTURE DE MALADIE
	CHATON 6 mois	CHAT + de 3 ans			
Acheel/ Standard	11,05 €	13,27 €	7 ans	70 %	
AssurO'poil/ Intégrale 1300	34,81 €	34,81 €	8 ans	80 %	
Bulle bleue/ Bleu Tranquille	20,73 €	24,27 €	7 ans	80 %	
Fidanimo/ Émeraude	n. c.	12,37 €	8 ans	80 %	
Figo/ Formule 8	8,85 €	8,98 €	7 ans	80 %	
Generali/ Formule rusée	19,93 €	20,52 €	7 ans	75 %	
Kozoo/ Green	9,29 €	9,29 €	12 ans	70 %	
Lassie/ Argent	15,92 €	17,91 €	8 ans	80 %	
SantéVet/ Optimal	52,42 €	54,61 €	7 ans	100 %	
Solly Azar/ Intégrale éco	13,13 €	16,55 €	7 ans	75 %	

Sources: Hyperassur et Que Choisir.

CHATS



FRANCHISE	PLAFOND ANNUEL (PAR AN)	DÉLAI DE CARENCE	PRISE EN CHARGE			NOTRE AVIS
			STÉRILISATION	VACCINS	(DETARTRAGE...)	
Aucune	1500 €	60 jours	Inclus	Inclus	Inclus	Peu cher si l'on tient compte du plafond, situé dans la moyenne haute. Forfait prévention annuel global de 50 € ⁽²⁾ .
15 € par acte	1300 €	Aucun	Inclus	30 € pour la première injection	Inclus	Contrat parmi les plus chers avec une bonne couverture, mais un plafond de remboursement annuel relativement bas.
75 € par an	1500 €	7 jours en cas d'accident	Inclus	Inclus	Inclus	Couverture dans la moyenne haute et avec un plafond correct. Forfait prévention annuel global de 50 € ⁽²⁾ .
30 € par acte	1500 €	2 jours en cas d'accident	Non inclus	Non inclus	Non inclus	Au vu de la cotisation mensuelle, qui est assez basse, le plafond de remboursement est plutôt haut. Par contre, la franchise est élevée.
125 € par an	1500 €	3 jours en cas d'accident	Non inclus	Non inclus	Non inclus	La formule 7 coûte de 40 à 50 % plus cher, mais avec un plafond de 2000 € par an et aucune franchise.
20 € par an	1600 €	Accident : 48 h Maladie : 2 mois	Inclus	Inclus	Inclus	Téléconseil en plus, l'assurance intègre aussi un service d'aide à la recherche d'animal perdu. Forfait prévention annuel global de 40 € ⁽²⁾ .
30 € par motif de visite	1000 €	Accident : 14 j Maladie : 45 j	En option	En option	En option	Ce contrat peut aussi être souscrit pour des chats âgés. Tarifs très accessibles, sauf si on ajoute les options qui augmentent la couverture.
Aucune	2000 €	2 jours en cas d'accident	Non inclus	Non inclus	Non inclus	Contrat accessible avec une bonne couverture des soins et un plafond élevé. Réduction de 10 % à partir de deux animaux assurés.
75 € par an	2500 €	Accident : 48 h Maladie : 45 j	Inclus	Inclus	Inclus	Contrat cher, mais qui rembourse les soins à hauteur de 100 % et avec un large plafond. Forfait prévention annuel global de 150 € ⁽²⁾ .
10 % par acte	1200 €	2 jours en cas d'accident	Non inclus	Non inclus	Non inclus	Attention à la franchise, proportionnelle. L'assureur offre 20 % dès qu'il y a deux animaux couverts.

(1) Médicaments, frais médicaux et chirurgicaux. (2) Incluant la stérilisation, les vaccins et les soins annexes. n.c.: non communiqué

PETITS BUDGETS 5 PISTES À SUIVRE

Vous avez adopté un animal, mais vos ressources sont limitées. Si vous craignez de ne pas pouvoir régler ses soins ou que vous avez besoin d'un coup de pouce pour son suivi vétérinaire, voici cinq solutions.



1 DISPENSAIRES DE LA SPA

La Société protectrice des animaux (SPA) gère 12 dispensaires (lire l'encadré p. 61). Des vétérinaires y reçoivent toute l'année des chiens, des chats et des nouveaux animaux de compagnie (NAC). Attention, la SPA réserve l'accès à son réseau de soins à un public à faibles ressources (étudiants, personnes sans domicile fixe, allocataires d'aides sociales...) et à ceux rencontrant des soucis financiers passagers (qu'ils devront motiver). L'accès à ces dispensaires se fait sur rendez-vous et, en général, la première fois, vous présentez vos papiers d'identité ainsi que des justificatifs (avis de non-imposition, attestation de revenu de solidarité active –RSA– ou de bourse étudiante...). Certains centres ne vous demandent que de signer une charte d'engagement. Selon le lieu où vous vous rendez et votre situation, vous aurez à régler une participation d'un montant libre, ou un prix minimal (30 à 50 % du tarif du marché). Les vétérinaires qui exercent là assurent un suivi médical basique (identification, stérilisation, vaccination), mais également des consultations avancées pour des cas graves. L'affluence étant forte, prévoyez une longue attente.

2 FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX

Des soins à moindre coût sont proposés par la Fondation assistance aux animaux. Via ses dispensaires, elle assume un suivi de chats et de chiens dans sept grandes villes (lire l'encadré p. 61). Là aussi, l'accès aux vétérinaires et aux soignants est réservé aux personnes à faibles revenus. Sur place, une petite participation financière est demandée,

selon les moyens de chacun, pour couvrir les frais de fonctionnement de la structure et de l'association. Les professionnels réalisent à la fois des soins simples et de prévention (identification, stérilisation, détartrage...), et des opérations plus lourdes. L'affluence et l'attente sont importantes.

3 ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

Si vous habitez près de l'une des quatre écoles vétérinaires de France (lire l'encadré p. 61), vous pouvez y prendre rendez-vous pour le suivi médical classique de votre compagnon, ou pour des examens médicaux plus poussés. Les soins y sont assurés par des étudiants en fin de formation, sous le contrôle de vétérinaires confirmés. Tous les animaux domestiques sont acceptés et, en général, les consultations coûtent un tiers du prix du marché. Actes onéreux (scanner, IRM) et opérations (plâtrage, amputation) y sont menés avec des réductions de 30 à 50 % par rapport aux tarifs des cliniques de ville.

4 ASSOCIATION ET RÉSEAU VÉTÉRINAIRES POUR TOUS

Des cabinets adhèrent à l'association Vétérinaires pour tous (VPT), afin d'aider des propriétaires à prendre en charge les soins de leur compagnon, notamment ceux de prévention (vaccination, stérilisation...) et ceux curatifs (intervention chirurgicale, traitement chronique...). Une seule bête, obligatoirement identifiée, peut être prise en charge par un et par foyer. Pour profiter de la solidarité de l'association, il faut être non imposable et toucher une pension (allocation aux adultes handicapés, RSA...). Les soins ne sont pas totalement



Dispensaires Des soins pour tous

Parce qu'il est anormal que par manque d'argent, des personnes se trouvent devant la triste alternative de voir souffrir leur animal sans pouvoir le soulager ou bien de l'abandonner en espérant que d'autres pourraient mieux le soigner, la Fondation Assistance Aux Animaux a ouvert des dispensaires de soins.

Ils assurent tous les jours les consultations, radios, vaccinations et opérations chirurgicales de plus de 20 000 animaux malades chaque année contre le seul remboursement des frais.

[Voir les dispensaires](#)

gratuits (sauf pour les personnes vivant dans la rue); ils sont partagés en trois entre l'association, le vétérinaire et le maître de l'animal.

5 VOTRE CABINET DE VILLE

Votre animal est malade ? Il faut l'opérer à la suite d'un accident ? Ne renoncez pas aux soins pour des raisons pécuniaires. Quasiment tous les cabinets proposent des facilités de paiement. Vous pourrez ainsi payer votre facture en deux ou trois fois et, si cela reste trop lourd pour votre budget, négocier un étalement des règlements sur une période plus longue (une année, en général). Seul impératif: le vétérinaire vous demandera de lui faire plusieurs chèques, et il les encaissera selon un échéancier déterminé avec vous. ■

NOS ADRESSES UTILES

> SPA - 12 DISPENSAIRES

Localisation: Le Cannet (06), Marseille (13), Toulouse (31), Grenoble (38), Orléans (45), Liévin (62), Perpignan (66), Lyon (69), Paris (75), Le Petit-Quevilly (76), Poulainville (80) et Toulon (83).

Contact: La-spa.fr, rubrique « J'ai besoin d'aide », puis « Faire soigner mon animal ». Joignez le dispensaire (par courriel ou téléphone) avant d'y aller, les documents à apporter variant d'un centre à l'autre.

> FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX - 7 DISPENSAIRES

Localisation: Nice (06), Marseille (13), Bordeaux (33), Brest (29), Strasbourg (67), Paris (75) et Toulon (83). **Contact:**

Fondationassistanceauxanimaux.org.

Vu la très forte affluence, les lignes téléphoniques sont souvent saturées. Pour obtenir des informations, envoyez plutôt un courriel à contact@fondationassistanceauxanimaux.org, qui transmettra au dispensaire le plus proche de votre domicile.

> ÉCOLES VÉTÉRINAIRES - 4 SITES

Localisation: Toulouse (31), Nantes (44), Lyon (69) et Maisons-Alfort (94). Certaines écoles disposent d'un service d'urgences 24 h/24 et 7 j/7, mais qui ferme parfois (vacances universitaires notamment).

Pour les consultations par des étudiants chevronnés (uniquement sur rendez-vous), des frais peuvent vous être demandés.

Contact: Envt.fr, Chuv.oniris-nantes.fr, Vetagro-sup.fr, Vet-alfort.fr.

> VÉTÉRINAIRES POUR TOUS

Localisation: pour connaître les cabinets adhérents, rendez-vous sur leur site à la rubrique « L'association », puis « Nos antennes ».

Contact: Veterinairespourtous.fr.





Les droits et devoirs

Selon la loi, un citoyen a le droit de détenir des animaux. Une prérogative toutefois soumise à quelques conditions, comme de les faire vivre dans un environnement compatible avec les impératifs biologiques de leur espèce. Un propriétaire doit également tenir compte des droits des tiers et des règles de sécurité et d'hygiène publique. Il est aussi responsable de son compagnon, et ce principe souffre peu d'exceptions. En d'autres termes, si votre chat ou votre chien cause des blessures ou des dommages, vous devrez indemniser les victimes.

SOMMAIRE

Locataire, propriétaire : chez soi avec son animal	64
Bailleur : comment procéder en cas de nuisances	69
Chiens dangereux	70
Où peut-il vous accompagner ?	72
Emmener son animal en voyage	74
Dommage au tiers : vous êtes responsable	76
Maltraitance : une lutte renforcée	78
Alerter quand on est témoin	79
Séparation des maîtres, garde alternée possible	80

LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE CHEZ SOI AVEC SON ANIMAL

Accueillir sans nuire. Voilà comment on pourrait résumer les droits et les devoirs du maître d'un animal, qu'il possède ou loue son logement.

Vous avez le droit de posséder des animaux (art. L. 214-2 du Code rural et de la pêche maritime) et êtes autorisé à héberger un compagnon à quatre pattes chez vous, voire plusieurs. Même si vous n'êtes que locataire de votre logement (vide ou meublé), il est impossible de vous l'interdire. La loi du 9 juillet 1970 relative aux rapports des bailleurs et des locataires dispose, dans son article 10, que toute clause d'un contrat tendant à défendre la détention d'un animal familier dans un local d'habitation est réputée «non écrite», c'est-à-dire abusive et contraire à la loi. Libre à vous, donc, d'en accueillir à votre domicile; vous n'avez pas besoin de l'aval du propriétaire des lieux. Mieux, vous pouvez passer outre son éventuel veto. Votre bailleur est seulement en mesure de vous empêcher, par une clause insérée au contrat, d'avoir

chez vous des chiens dangereux de première catégorie (lire également p. 70). Le texte de 1970 fixe néanmoins des limites à l'accueil d'un animal domestique dans un logement loué. Ainsi, il ne doit causer aucun dégât à l'immeuble ni aucun trouble de jouissance à ses occupants, notamment par des nuisances sonores intempestives, des odeurs nauséabondes ou des déjections dans les parties communes. Ces exigences sont complétées par la loi du 6 juillet 1989, qui vise à améliorer les rapports locatifs. Elle fait obligation aux locataires (art. 7b) de jouir «*paisiblement*» des locaux loués. À défaut, leur bailleur pourrait obtenir en justice la résiliation du contrat de location pour «*motif légitime et sérieux*».

LIBERTÉ EN COPROPRIÉTÉ

Vous vivez dans un bâtiment collectif, comme locataire ou propriétaire occupant? Le règlement de copropriété n'a pas le droit non plus de vous interdire de détenir un animal. La seule exception, là encore, concerne les chiens dangereux de catégorie 1 (comme les pitbulls), qui sont susceptibles d'être bannis. Si c'est le cas dans votre immeuble, et que vous constatez qu'un de vos voisins possède un tel molosse, informez le syndic; c'est à lui de faire respecter les règles. Il pourra afficher un rappel dans le hall du bâtiment et écrire au contrevenant. Par ailleurs, la loi prévoit que les canidés d'attaque et de défense (ceux de catégories 1 et 2) ne soient autorisés dans les parties communes qu'à la condition d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Leur stationnement y est proscrit, même s'ils sont attachés. En cas d'infraction, prévenez les autorités; l'amende encourue est de 150 € (lire aussi p. 71).

MEUBLÉ DE TOURISME : PARFOIS SANS SON CHIEN

La règle générale d'accueil d'un animal change en cas de location saisonnière (lire aussi p. 74). Ainsi, depuis mars 2012, le propriétaire d'un meublé de tourisme a le droit de refuser chien ou chat (art. 96 de la loi n° 2012-387). Pour en avoir le cœur net avant de réserver, pensez à consulter les sites internet des hôtels et des logements à louer: la plupart du temps, il y est précisé si les animaux sont acceptés ou non.





NE PAS IMPORTUNER LES VOISINS

Vivre avec votre compagnon à quatre pattes implique quelques responsabilités. Il ne faut pas que celui-ci gêne le voisinage, à n'importe quel moment de la journée et de la nuit, en ville comme à la campagne. Bien souvent, les règlements de copropriété contiennent d'ailleurs un article en ce sens. Plus généralement, le Code de la santé publique dispose qu'«*aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité*» (art. R. 1336-5). De fait, le tapage, qu'il soit diurne ou nocturne, est

une infraction punie par la loi, et l'amende forfaitaire pour cette contravention de 4^e classe s'élève à 135 € – contre 68 € avant le 1^{er} octobre 2023. Concrètement, des personnes victimes du bruit causé par votre animal ont la possibilité de faire appel aux forces de l'ordre pour venir constater le problème. Le cas échéant, celles-ci vous verbaliseront directement. Les nuisances peuvent être établies par tout moyen (une mesure acoustique via un sonomètre n'est pas nécessaire). Si vous êtes locataire, vos voisins sont légitimes à prévenir le syndic, qui avertira votre bailleur. Vous encourrez alors la résiliation de votre contrat de location (lire aussi «*Si un animal cause un trouble*» p. 69). Avant d'en arriver là, ils tenteront sûrement d'engager le dialogue avec vous. Si c'est le cas, essayez d'être >>

>> à l'écoute. Vous n'avez peut-être pas conscience, par exemple, que votre chien jappe très fort et dérange tout l'immeuble, voire tout le quartier, dès que vous le laissez seul au domicile... Dans cette hypothèse, soyez raisonnable et acceptez d'équiper votre ami d'un collier anti-aboiement ou, si c'est possible, installez-le dans le jardin plutôt que de le laisser enfermé à l'intérieur de chez vous.

L'ACTION EN JUSTICE

Si la situation dégénère et que votre entourage vit un enfer sans que vous ne preniez aucune mesure pour améliorer les choses, vous risquez de faire l'objet d'une action en justice. Jusqu'à l'année dernière, aucun texte de loi ne prohibait de manière générale les troubles de voisinage. Les magistrats avaient juste progressivement posé un principe selon lequel «*nul ne doit causer à autrui de trouble anormal de voisinage*» – autrement dit, aucun propriétaire ou locataire voisin n'est supposé occasionner de dommage d'un niveau supérieur à celui inhérent au voisinage. Par exemple, il était «*normal*» de supporter les aboiements d'un chien, mais s'ils avaient lieu continuellement, de jour comme de nuit, dès qu'une voiture ou un piéton passait, ils devenaient alors un «*trouble anormal de voisinage*» (arrêt de la Cour de cassation, 3^e chambre civile, 6/06/1972, pourvoi n° 71-11.970). Saisis, les tribunaux



Si vos voisins se plaignent des aboiements de votre chien, soyez conciliant.

étudiaient au cas par cas si telle ou telle gêne était normale ou non, en tenant compte notamment des circonstances de temps (nuit ou jour), de lieu (milieu rural ou citadin, zone industrielle ou résidentielle) et d'antériorité, ce qui orientait leur décision. De fait, il arrivait qu'un même cas (des aboiements intempestifs et incessants, des problèmes d'odeurs liés à la présence de multiples animaux, etc.) soit qualifié d'«*acceptable*» à la campagne, mais d'«*anormal*» en ville... Toute la difficulté, pour les juges, était de déterminer

CONDAMNÉS POUR DÉJECTIONS CANINES

Apriori, la présence de chiens et quelques déjections sur un terrain ne peuvent pas constituer un trouble anormal de voisinage. Toutefois, selon les juges, il n'en est pas de même quand «*trois gros chiens cohabitent sur une même propriété, et que leurs crottes non régulièrement nettoyées se trouvent essentiellement concentrées à proximité*

de la limite de propriété voisine, générant ainsi des nuisances olfactives excédant les inconvenients normaux de voisinage, et ce même en zone agricole» (cass. 3^e ch. civ., 31/03/2009, pourvoi n° 05-19920). Leurs maîtres ont donc été condamnés pour trouble anormal de voisinage. Les magistrats se sont basés sur trois constats dressés par le garde champêtre

de la commune et un huissier de justice, ainsi que sur diverses attestations établies par des amis et parents. Les époux incriminés, propriétaires des animaux, ne contestaient pas l'existence des nombreuses crottes de chien, mais affirmaient procéder à un nettoyage du terrain chaque vendredi... sans démontrer la réalité de cet entretien. Leur parole n'a pas suffi.



si la limite admissible était franchie dans les situations qui leur étaient exposées, et si les troubles devaient être réprimés ou pas.

UN TROUBLE DÉSORMAIS INSCRIT DANS LA LOI

Le 15 avril 2024, le trouble anormal de voisinage, une notion jusque-là jurisprudentielle, a fait son entrée dans les textes, par l'intermédiaire de la loi n° 2024-346. Le législateur a ainsi gravé dans le marbre le principe de la responsabilité sans faute du fait du trouble anormal de voisinage, développé depuis 40 ans par les tribunaux. L'objectif était de rendre cette notion de «trouble anormal» plus accessible, et de renforcer la sécurité juridique des citoyens par l'application homogène d'un même texte sur tout le territoire. Un nouveau chapitre a par conséquent été inséré dans le Code civil, intitulé «Les troubles anormaux du voisinage». L'article 1253 prévoit que la personne «à l'origine d'un trouble excédant les inconvénients normaux de voisinage est responsable de plein droit du dommage qui en résulte», qu'elle soit «le propriétaire, le locataire, l'occupant sans titre, le bénéficiaire d'un titre ayant pour objet principal de l'autoriser à occuper ou à exploiter un fonds, le maître d'ouvrage ou celui qui en exerce les pouvoirs». Et désormais, qu'il s'agisse de bruits, d'odeurs ou autres, le trouble de voisinage est susceptible d'entraîner la responsabilité de son auteur, même si lui-même n'a commis aucune faute. L'appréciation s'effectue par les magistrats au cas par cas.



Témoignage

ÉLODIE, Belfort (90)

«Difficile de vivre avec mon chien aboyeur»

Mes voisins en ont assez des aboiements de mon chien. Je les comprends. Il fait un cirque pas possible dès que j'ose partir sans lui. Concrètement, il aboie durant toute mon absence et encore plus fort quand je rentre. Il a vu des éducateurs canins, des comportementalistes, il a même été sous Prozac pour tenter de le détendre, mais rien n'y a fait. C'est pourtant un animal gentil et affectueux. Il est simplement incapable de demeurer loin de moi sans aboyer et, à ce jour, je n'ai pas trouvé de remède efficace à ce problème ni de solution afin qu'il reste calme lorsque je suis seule. En attendant, je passe un maximum de temps chez moi. Je trouve que nous manquons de structures de garde pour animaux de compagnie, comme il y en a en Chine et au Japon. Dans certains pays, les gens peuvent même amener leur chien sur leur lieu de travail... En France, rien de tout ça. Cette vie, je l'ai choisie et ce chien, je l'aime ! Alors, je me sacrifie. Je ne me vois pas l'abandonner, il en mourrait.

PREUVES DE DÉRANGEMENTS EXCESSIFS

Il appartient à la personne qui subit la nuisance de préciser et de démontrer en quoi celle-ci comporte un caractère excessif. Tout plaignant a donc intérêt à présenter des témoignages d'autres voisins, une pétition et des copies de procès-verbaux de police ou de gendarmerie, ou encore des constats établis par des commissaires de justice (anciennement huissiers de justice). Ces documents sont des sortes de «photographies juridiques» d'une situation précise; ils constituent des preuves inattaquables, par conséquent précieuses pour un juge. Par exemple, un commissaire de justice indiquera dans son constat qu'il se >>



CE QU'UN BAIL PEUT INTERDIRE AUX LOCATAIRES

Si vous louez un bien d'habitation à usage de résidence principale, votre bailleur n'a pas le droit de vous interdire de posséder un animal familier. Une mention en ce sens dans un contrat de location ne serait pas valable. En revanche, la loi du 9 juillet 1970 précise que cette détention est subordonnée au fait que l'animal ne cause aucun dégât à l'immeuble ni aucun trouble de jouissance à ses occupants. Votre propriétaire peut insister sur ce point en indiquant dans votre bail que vous devez «éviter toute nuisance sonore ou olfactive de nature à gêner les autres habitants de l'immeuble, et ne conserver dans les lieux loués aucun animal bruyant,

malpropre ou malodorant, susceptible de causer des dégradations ou une gêne aux autres occupants du bâtiment». La loi l'autorise aussi à refuser dans le logement un chien dit de première catégorie, soit les plus dangereux, de type pitbulls ou boerbulls (lire p. 70), ou encore

des animaux autres que familiers. Ainsi, si vous avez un lapin, un hamster ou un canari, mais que votre bailleur s'y oppose, il ne vous sera pas permis de cohabiter avec un «nouvel animal de compagnie» (NAC), qu'il soit considéré comme «dangereux» (araignée, serpent...) ou «protégé» (hérisson d'Europe, écureuil roux...)*. Pour cela, doit être insérée au contrat de location une clause spécifique du genre: «*Le locataire ne pourra pas détenir de chien de première catégorie ou d'animaux autres que familiers dans le logement.*»

*L'arrêté du 23 avril 2007 fixe la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.



- >> trouve tel jour à telle heure dans la chambre du logement de Monsieur X, avec des fenêtres à double vitrage fermées. Il s'attachera à décrire exactement ce qu'il entend comme bruit, pendant combien de temps et à quelle intensité – cette dernière sera exprimée en dBA, soit l'évaluation en décibels d'un niveau sonore (avec la pondération A de la norme électroacoustique-sonomètres CEI 61672-1). Afin d'étoffer son dossier, une victime de nuisances peut aussi fournir des certificats médicaux attestant de leurs conséquences néfastes sur sa santé. Si le trouble anormal de voisinage est reconnu, le tribunal a le droit de condamner le responsable à lui verser des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi. Ou d'ordonner des mesures pour régler le problème: insonorisation du logement, éloignement de l'animal avec remise à La Société protectrice des animaux (SPA)...

Dans une affaire passée en jugement le 27 mars 2014, la Cour de cassation a estimé que les aboiements d'un chien excédaient les inconvénients normaux de voisinage, en dépit des dispositions prises par les propriétaires pour y remédier, à savoir l'achat de colliers anti-aboiement. L'intensité sonore était prouvée par un enregistrement effectué par un huissier et certifié à 86,2 dBA, et les juges relevaient qu'elle pouvait grimper encore plus durant la nuit. En outre, d'autres voisins avaient demandé aux maîtres de faire cesser les aboiements ininterrompus de leur compagnon à quatre pattes, puis s'étaient plaints par lettre-pétition. In fine, ces derniers ont été condamnés à verser 500 € de dommages et intérêts et à prendre toute mesure nécessaire afin de réduire significativement les aboiements de leur chien, sous peine d'une astreinte de 50 € par jour (cass. 2^e ch. civ., 27/03/2014, pourvoi n° 13-14907). ■

BAILLEUR COMMENT PROCÉDER EN CAS DE NUISANCES

Propriétaire, la loi vous impose d'agir pour faire cesser les troubles dont votre locataire – ou son animal – est à l'origine. Plan d'action en quatre étapes.

1 ADRESSEZ UN COURRIER

Dès que vous êtes informé du problème par les voisins ou le syndic, envoyez à votre locataire un courrier recommandé avec accusé de réception dans lequel vous lui enjoignez de faire cesser les nuisances. À défaut, votre responsabilité en tant que bailleur peut être engagée (art. 6-1 de la loi de 1989).

2 SOLICITEZ UN OFFICIER PUBLIC OU UN AVOCAT

Si votre lettre reste sans effet, mettez votre locataire en demeure par acte de commissaire de justice (ex-huissier) ou courrier d'avocat. La démarche est plus coûteuse, mais la pression et les chances de succès sont plus fortes.

3 DONNEZ CONGÉ AU LOCATAIRE

Si la fin du bail est proche, demandez sa résiliation (en général, à l'issue de trois ans pour une location nue), en recourant de préférence à un commissaire de justice. La loi vous permet de le faire à condition de vous y prendre au moins six mois avant le terme du contrat et de justifier votre démarche par un « *motif légitime et sérieux* » (art. 15 de la loi de 1989). Cela évite sa reconduction tacite et oblige le locataire à partir. Si les textes

ne précisent pas ce qu'est un motif légitime et sérieux, il peut s'agir du non-respect, par l'occupant, de l'une de ses obligations. Il ressort de l'avis des tribunaux que de ne pas user paisiblement des locaux loués, comme la loi l'impose, constitue un motif valable.

La loi donne la possibilité au propriétaire de faire partir un locataire gênant.

4 OBTENEZ LA RÉSILIATION DU BAIL

Si l'échéance du bail est lointaine, envisagez une action en justice pour le faire résilier. Afin d'espérer avoir gain de cause, montez un dossier très documenté : témoignages du voisinage, pétition, constat de commissaire de justice, procès-verbal de police...



CHIENS DANGEREUX OBLIGATIONS EN HAUSSE

Les molosses susceptibles d'être féroces sont répartis en deux catégories et font l'objet de mesures spécifiques.

CHIENS D'ATTAQUE, DITS DE PREMIÈRE CATÉGORIE

Ces chiens, les plus dangereux, ne sont pas de race pure et n'ont pas de pedigree. Ce sont:

- > **les pitbulls**, assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race staffordshire terrier et american staffordshire terrier;
- > **les boerboels**, assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race mastiff;
- > **les chiens assimilables** par leurs caractéristiques morphologiques à ceux de race tosa.

CHIENS DE GARDE ET DE DÉFENSE, DITS DE DEUXIÈME CATÉGORIE

Il s'agit des chiens de race:

- > **staffordshire terrier**;
- > **american staffordshire terrier**;
- > **rottweiler**;
- > **tosa**.

LES PERSONNES N'AYANT PAS LE DROIT D'EN POSSÉDER

- > **Les individus à qui le maire a retiré la garde ou la propriété** d'un chien (sauf dérogation);
- > **les individus faisant l'objet d'une condamnation** inscrite au casier judiciaire (bulletin n° 2);
- > **les majeurs sous tutelle** (sauf autorisation du juge);
- > **les mineurs**.



Sanctions encourues en cas de non-respect: six mois d'emprisonnement, une amende de 7500 €, l'interdiction de posséder un chien de première ou de deuxième catégorie pendant cinq ans.

UN PERMIS POUR LES DÉTENIR

Le propriétaire d'un chien dangereux doit obtenir un permis de la mairie de résidence de l'animal. Il est accordé sur présentation de:



DE LOURDES PEINES

Sanction encourue pour défaut de permis: 750 € d'amende. En l'absence d'une régularisation dans le délai d'un mois après la mise en demeure, le chien est placé en fourrière ou euthanasié, et le maître, passible de trois mois de prison et de 3 750 € d'amende. Une amende forfaitaire de 300 € est également possible. Dans ce cas, il n'y a pas de procès.

- **l'attestation d'aptitude délivrée** après une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents;
- **l'évaluation comportementale de l'animal** (effectuée par un vétérinaire);
- **le justificatif d'identification** du chien (tatouage ou puce électronique);
- **le certificat de vaccination** antirabique;
- **l'attestation d'assurance** garantissant la responsabilité civile du détenteur du chien pour les dommages causés aux tiers;
- **le certificat de stérilisation** pour les chiens d'attaque (dits de première catégorie).

LES LIEUX DONT L'ACCÈS EST INTERDIT OU RESTREINT

➤ Transports en commun

Chiens de première catégorie : interdits.

Chiens de deuxième catégorie : autorisés à la condition qu'ils soient muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

➤ Lieux publics

Chiens de première catégorie : interdits.

Chiens de deuxième catégorie : autorisés à la condition qu'ils soient muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

➤ Locaux ouverts au public (par exemple, un restaurant)

Chiens de première catégorie : interdits.

Chiens de deuxième catégorie : autorisés à la condition qu'ils soient muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

➤ Voie publique

Chiens des première et deuxième catégories : autorisés à la condition qu'ils soient muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

➤ Parties communes des immeubles collectifs

Chiens des première et deuxième catégories : autorisés à la condition qu'ils soient muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

La sanction encourue en cas d'infraction : une amende de 150 €. ■



Même si les conditions de détention sont remplies (stérilisation, vaccin contre la rage, tatouage...), un chien de 1^{re} catégorie peut être interdit dans un immeuble (lire l'encadré p. 68).



AU QUOTIDIEN OÙ PEUT-IL VOUS ACCOMPAGNER ?

Votre animal n'est pas le bienvenu partout.
Avant de vous déplacer, vérifiez s'il est accepté.

ESPACES COMMUNS

- **Restaurant** Le propriétaire est libre d'accueillir ou non l'animal.
- **Magasin d'alimentation** Les chiens y sont interdits pour des raisons sanitaires.
- **Autre magasin** Chaque commerçant décide. Un panneau d'interdiction est parfois installé en devanture; si ce n'est pas le cas, pensez à demander l'autorisation avant d'entrer.
- **Jardin public** Une municipalité fixe ses propres règles pour chaque jardin de la ville. Le plus souvent, les chiens sont acceptés tenus en laisse. En cas d'interdiction, un panneau informatif est placé à l'entrée du parc.
- **Plage** Les chiens y sont fréquemment bannis. Sur celles où leur présence est acceptée, il peut exister des zones dédiées et des horaires à respecter. Renseignez-vous auprès de l'office du tourisme.

TRANSPORTS

- **Bus, tramway et métro** La plupart des réseaux de transport urbains acceptent de véhiculer gratuitement les petits animaux installés dans un panier ou un sac.
- **Taxi** Chaque chauffeur est libre d'accueillir ou de refuser un animal de compagnie dans son véhicule, quelle que soit sa taille.
- **Train** Avec la SNCF, votre compagnon est admis en laisse (les chiens doivent aussi être muselés) ou dans un sac ou un panier (45 x 30 x 25 cm), placé sur vos genoux ou à vos pieds, dans tous les trains empruntés. Quelle que soit la taille de l'animal, sa place vous coûtera 7 €. Ce tarif unique est valable sur les trajets TGV, Intercités et TER, peu importe la distance parcourue. Attention, en cas de correspondance, il faudra payer pour chaque train dans lequel vous montez...



➤ **À NOTER** L'Eurostar n'accepte pas les animaux au départ ou à destination de Londres, ni entre Lille et Bruxelles. Sur les lignes entre la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, ceux pesant moins de 6 kg voyagent gratuitement dans un sac ou une cage. Au-delà, il faut régler un prix fixe de 30 €. Dans les Ouigo, leur transport coûte 10 € quel que soit leur poids. Enfin, un chien guide d'aveugle ou d'assistance prend le train gratuitement, sans billet, en se couchant au pied de son maître, et sans muselière si c'est son habitude.

➤ **Avion** Les compagnies low cost (Ryanair, EasyJet...) n'acceptent pas les animaux. Quant aux autres, elles fixent leurs règles et leurs tarifs. En général, les petits gabarits sont autorisés en cabine dans un sac adapté, et les plus grands doivent voyager en soute, dans une caisse qui respecte la norme International Air Transport Association (IATA). Air France facture, par exemple, 70 € le transport en cabine d'un animal et 100 € en soute pour un vol intérieur, contre 125 € et 200 € pour un vol en Europe (caisse en sus).

➤ **Bateau** Toutes les compagnies maritimes n'accueillent pas les bêtes; celles qui le font décident des prix et des conditions. Sur Corsica Ferries, par exemple, la traversée coûte 17 € pour un chien et 9,90 € pour les autres animaux de compagnie. ■

Trois questions à...

ARTHUR AUMOITE Malvoyant, dans l'attente d'un nouveau chien guide

«REFUSER MON CHIEN, C'EST ME REFUSER»

Q.C La loi vous permet-elle d'aller partout avec votre chien guide ?

Arthur Aumoite Oui. Un chien guide d'aveugle ou d'assistance peut entrer dans les magasins, taxis, transports publics, avions, hôpitaux, hôtels..., et ce sans qu'il soit possible de surfacturer sa présence. Ce statut spécifique, issu d'un texte de 1987, a été renforcé par la loi Handicap du 11 février 2005. Ce type d'animal est par ailleurs dispensé de porter une muselière. Pas d'inquiétude, ces chiens suivent une éducation rigoureuse, leur comportement est exemplaire et adapté à leur environnement en toutes circonstances.

Q.C Un jour, votre chien a été refusé dans un magasin alimentaire. Pouvez-vous nous raconter ?

A.A. En septembre 2018, je me suis rendu dans un Monoprix, à Marseille, pour faire mes courses avec ma chienne Loya, qui est décédée l'été dernier. Le gérant lui a refusé l'accès pour raison d'hygiène. Il l'a mise dehors et s'en est pris violemment à moi. La personne qui m'accompagnait a filmé l'altercation. J'ai décidé de porter plainte et me suis démené, avec l'aide de mon avocat, pour que le parquet poursuive l'infraction. Après un combat de... six ans et demi, et l'avis du Défenseur des droits en ma faveur, le gérant a été reconnu coupable du délit de discrimination par le tribunal correctionnel, en septembre 2024. Je suis heureux de m'être battu pour créer ce cas

de jurisprudence, même si la sanction prononcée est faible: deux semaines de stage de citoyenneté et 1000 € de dommages et intérêts. Parallèlement, l'homme a été licencié. Jusqu'à présent, dans ce type de situation, la personne était condamnée à une contravention de 450 € pour avoir interdit l'accès à l'animal. Cette fois, les juges ont reconnu que refuser le chien, qui est en réalité une extension de moi-même puisqu'il est mes yeux, revient à me refuser moi. C'est donc se rendre coupable d'une discrimination.

Q.C Ce comportement est-il le reflet de ce que vous vivez quotidiennement ?

A.A. Malheureusement, les malvoyants sont continuellement confrontés à des refus d'accès à leurs chiens. Le matin même des faits au Monoprix, Loya et moi n'avions pas été acceptés par un chauffeur Uber... Et, le lendemain, c'est un musée marseillais qui nous a éconduits! Je réalise des petites vidéos sur mon compte Instagram (@arthur_aumoite) pour faire de la pédagogie concernant ces animaux et expliquer leur rôle crucial auprès de nous. Je reste

aussi ouvert aux gens qui m'abordent – mais gardons à l'esprit qu'il ne faut pas déranger un chien guide au travail en le perturbant ou en le caressant, par exemple. C'est un peu comme de parler à un chauffeur de bus en train de conduire... Cependant, rien n'empêche de le faire durant les moments où le chien est au repos, ou lorsqu'il joue dans le parc.



VACANCES EMMENER SON ANIMAL EN VOYAGE

Vous envisagez de partir en vacances avec votre chien ou votre chat ? Il est prudent d'anticiper afin d'éviter les mauvaises surprises, voire de vous y prendre plusieurs mois à l'avance en cas de séjour à l'étranger.

Répertoriez les diverses démarches à réaliser, les autorisations à demander, les contraintes et les coûts qu'il faudra supporter. Pour savoir si et comment vous pouvez voyager en train, en avion ou en bateau avec votre animal, reportez-vous à la page 72.

EN LOCATION SAISONNIÈRE

À la différence de ce qui prévaut en matière de baux d'habitation, les propriétaires de locations meublées saisonnières ont le droit de refuser votre chat ou votre chien. S'ils l'acceptent, libre à eux d'imposer leurs règles (pas d'accès aux chambres pour l'animal, ne pas le laisser seul dans le logement...). Dans tous les cas, vous demeurez responsable si votre compagnon à quatre pattes fait des dégâts (canapé griffé, tapis abîmé...).

À L'HÔTEL

Chaque hôtelier peut accueillir ou non votre ami à poil dans son établissement. Même quand il est le bienvenu, vous devrez souvent signaler sa présence au préalable et payer un supplément (de 5 à 25 € par nuitée) pour lui, tout en respectant le règlement intérieur de l'hôtel. En général, laisser l'animal seul

dans la chambre est interdit, et le tenir en laisse dans les espaces communs, obligatoire. Sa présence risque aussi d'être refusée dans certaines parties de l'hôtel, comme la piscine ou le restaurant.

AU CAMPING

La liberté du propriétaire des lieux est totale. Les campings sont cependant assez nombreux à autoriser les animaux de compagnie moyennant un supplément de quelques euros par jour. Certains fixent des restrictions, par exemple en limitant leur accès à la basse saison – renseignez-vous avant de réserver. Il est souvent demandé que le chien soit correctement tatoué et vacciné, y compris



Bon à savoir

Si vous avez l'intention de louer une voiture, signalez au loueur la présence de votre animal. Parfois, son accord préalable est requis. Veillez à ce qu'il ne salisse ou n'endommage pas le véhicule, car des frais de nettoyage ou de remise en état pourraient vous être facturés.

EN VOITURE, CAGE, FILET OU CEINTURE !

Aucune disposition n'est prévue par le Code de la route pour le transport d'animaux dans un véhicule. Toutefois, son article R. 412-6 précise que le conducteur est tenu de rester libre de ses mouvements et que sa vue ne doit pas être gênée. Ainsi, il vous faut être « *constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai*

toutes les manœuvres qui [vous] incombe[n]t. [Vos] possibilités de mouvement et [votre] champ de vision ne doivent pas être réduits par le nombre ou la position des passagers, par les objets transportés ou par l'apposition [d'éléments] non transparents sur les vitres. » Par conséquent, impossible de laisser votre animal en liberté dans l'habitacle.

À défaut, vous encourrez une amende de 35 €. Installez votre chat dans une cage ou votre chien dans le coffre si vous possédez une voiture de type break. Il existe également des ceintures de sécurité spéciales pour attacher votre chien sur la banquette arrière. Enfin, vous pouvez prévoir une grille ou un filet de séparation.

contre la rage. N'oubliez donc pas de vous déplacer avec son carnet de santé, voire son passeport européen si vous en détenez un. Prenez également connaissance des règles sur place. Ainsi, la plupart des structures demanderont que votre compagnon ne gambade pas seul dans leur enceinte ni ne reste seul sur votre emplacement.

DÉPART À L'ÉTRANGER

Si vous voyagez avec votre chien ou votre chat au sein de l'Union européenne (UE), la réglementation est partout la même: il doit être identifié au moyen d'une puce électronique (un transpondeur) implantée sous la peau. Le tatouage ne suffit pas. Il lui faut également être muni d'un passeport européen sécurisé et infalsifiable. Ce document, délivré par le vétérinaire (pour 15 € environ), permet aussi de l'identifier et atteste qu'il est bien vacciné contre la rage. Soyez prévoyant: ce vaccin n'est valide qu'après 21 jours, et il n'est pas possible de l'injecter avant les 12 semaines de l'animal. En outre, il fait l'objet d'un rappel annuel. Sachez par ailleurs que l'Irlande, Malte, la Finlande et le Royaume-Uni exigent que votre compagnon à quatre pattes ait reçu un traitement contre les vers échinocoques

(un parasite intestinal) au plus tôt dans les 120 heures précédent son arrivée sur leur territoire, et au plus tard dans les 24 heures.

Le passeport européen est également reconnu en Andorre, à Gibraltar, au Groenland, aux îles Féroé, en Islande, au Liechtenstein, à Monaco, en Norvège, à Saint-Marin, en Suisse et au Vatican. Dans ces États, les mêmes règles qu'au sein de l'UE s'appliquent pour les chiens, les chats et les furets. Pour les autres animaux et les déplacements hors d'Europe, adressez-vous à l'ambassade du pays de destination, afin de connaître les formalités. Vous devrez parfois fournir un certificat de bonne santé et un permis d'importation. Une mise en quarantaine de l'animal pourra aussi être imposée. Elle durera quelques jours, voire semaines, comme c'est le cas en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Nouvelle-Calédonie et sur l'île Maurice. ■

30 MILLIONS D'AMIS

Le site 30millionsdamis.fr dresse la liste des hébergements (campings, hôtels, gîtes...) qui accueillent les bêtes. Via l'application dédiée, vous visualisez les adresses possibles sur une carte interactive ainsi que des endroits où confier votre animal si vous ne pouvez pas l'emmener (garde à domicile, pension, famille d'accueil...).

DOMMAGE AU TIERS VOUS ÊTES RESPONSABLE

Dès lors que votre animal a causé un préjudice à un tiers (morsures, vêtements déchirés, objets cassés...), vous devez assumer les dégâts matériels ou corporels.

La loi fixe un principe selon lequel le propriétaire d'un animal ou «*celui qui s'en sert*» est responsable des dommages que ce dernier peut causer. Et ce même en l'absence de faute ou de négligence du maître. Ainsi, peu importe si votre animal était sous votre garde ou qu'il s'était égaré, voire échappé (art. 1243 du Code civil), au moment du préjudice. Dans tous ces cas, il vous faudra indemniser la victime. Idem s'il était confié à une connaissance qui le promenait lors de l'événement, ou qui était venue le nourrir, car ce service rendu ne faisait pas d'elle une gardienne juridiquement responsable; c'est donc bien vous qui devrez répondre des dégâts occasionnés. Seule exception à cette règle: quand les faits se déroulent alors qu'une autre personne a la garde temporaire de votre chat ou de votre chien, comme un vétérinaire ou une famille d'accueil.

LA GUERRE AUX CROTTE

Ramasser les déjections de votre chien est un acte de civisme et une mesure d'hygiène. En outre, ne pas le faire vous expose à une amende de 35 € (art. R. 632-1 du Code pénal), qui peut être bien plus lourde car chaque municipalité est libre d'en modifier le montant. Certaines vont plus loin, comme L'Escarène, près de Nice (06), où un fichage ADN oblige tout propriétaire de chien à avoir un passeport génétique pour son animal. Pourquoi? Parce que le prélèvement des crottes sur la voie publique sert à l'identification du canidé et permet la verbalisation du maître... à hauteur de 300 €!

CAS OÙ L'ON PEUT S'EXONÉRER DE SA RESPONSABILITÉ

Il est possible de se décharger de ses obligations dans trois hypothèses: en prouvant que le dommage est dû à la faute d'un tiers, à celle de la victime ou à un cas de force majeure. L'appréciation s'effectue au cas par cas et nécessite fréquemment l'intervention des tribunaux. Par exemple, des juges ont refusé de condamner le propriétaire d'un chien ayant mordu un voisin qui voulait le caresser alors qu'il connaissait la féroceur de l'animal depuis des années (cass., 2^e ch. civ., 19/02/1992, pourvoi n° 90-14470). À l'inverse, des magistrats ont considéré qu'en dépit de plusieurs panneaux alertant les visiteurs de la présence d'un chien dangereux, un propriétaire restait responsable lorsqu'une personne s'était fait mordre en pénétrant dans les lieux (cass., 2^e ch. civ., 27/03/2014, pourvoi n° 13-15528). Enfin, dans la situation où un chien renverse un passant, la responsabilité du maître peut être écartée s'il démontre qu'un tiers avait effrayé son animal en faisant retentir des pétards, ou que sa réaction était due au tonnerre (force majeure).

UNE ASSURANCE EN SOUTIEN

Si vous êtes appelé à assumer les dégâts provoqués par votre compagnon à quatre pattes, pas d'inquiétude: vous êtes en principe couvert. C'est votre contrat multirisque habitation qui joue et prend en charge les frais de remise en état s'il y a des dégradations matérielles, ou les dépenses médicales en cas de blessures – déduction faite de la franchise indiquée dans votre police d'assurance. Soyez prévoyant: selon l'animal que vous possédez, une extension de garantie peut être



S'il échappe à votre surveillance, votre chien peut aller en fourrière.

nécessaire; renseignez-vous dès à présent auprès de votre assureur. Vérifiez aussi que votre contrat prévoit bien un remboursement des dommages causés par votre ami à poil s'ils adviennent au moment où il est gardé bénévolement par une personne. À défaut, souscrivez l'extension de garantie avant de le confier à un proche.

Attention ! La responsabilité civile incluse dans votre multirisque habitation ne joue qu'envers les tiers – en d'autres termes, elle ne couvre pas les membres de votre famille; si votre petit-fils est blessé par votre chien, son préjudice ne sera pas indemnisé par la compagnie. Seules des assurances personnelles (de type extrascolaire, individuelle accident ou garantie des accidents de la vie) peuvent intervenir.

CHIENS ET CHATS ERRANTS

Vous avez tout à fait le droit de laisser votre animal sortir de chez vous, à condition qu'il ne se promène pas seul au-delà d'une certaine limite.

En effet, les services municipaux pourraient le considérer en «état de divagation», le ramasser et le placer en fourrière, et/ou vous verbaliser (jusqu'à 150 €). Selon le Code rural et de la pêche maritime, un chien est vu comme «divaguant» s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître (art. L. 211-23), c'est-à-dire s'il se trouve hors de portée de sa voix ou de tout instrument sonore permettant de le rappeler, ou s'il est éloigné de plus de 100 m de la personne qui en a la garde. Il en va de même pour les chats qui, se promenant à plus d'un kilomètre de leur domicile, ne sont plus sous la surveillance immédiate de leur propriétaire; ou qui, ni tatoués ni porteurs de collier, sont identifiés à plus de 200 m des habitations.

L'ACCIDENT GRAVE

En cas d'agression commise par votre chien, votre responsabilité pénale peut être engagée pour «*atteinte involontaire à l'intégrité d'une personne*». Selon la gravité de la situation et les blessures de la victime (évaluées à partir de l'incapacité totale de travail), vous pouvez être condamné à une peine de deux à sept ans d'emprisonnement, avec une amende de 30 000 à 100 000 € (art. 222-19-2 et 222-20-2 du Code pénal). En cas d'homicide involontaire, la sanction va de 5 à 10 ans de prison, assortis d'une amende de 75 000 à 150 000 € (art. 221-6-2 du même code). ■

MALTRAITANCE UNE LUTTE RENFORCÉE

Abandon, sévices... ceux qui s'en prennent aux bêtes s'exposent à de lourdes sanctions. La loi du 30 novembre 2021 a renforcé leur protection.

Afin de combattre la maltraitance animale, plusieurs mesures législatives ont été adoptées fin 2021: les peines ont été alourdies et des interdictions et obligations ont été introduites. Ainsi, afin de limiter les achats irréfléchis de chat ou de chien, la loi impose de signer un certificat d'engagement et de connaissance, avec l'instauration d'un délai de réflexion de sept jours au minimum entre sa délivrance et l'acquisition ou le don de l'animal. Par ailleurs, depuis 2024, canidés et félidés ne peuvent plus être vendus en animalerie, et les autres bêtes, exposées en vitrine donnant sur la rue.

DES PEINES PLUS LOURDES

Si le Code pénal punissait déjà les infractions commises envers un animal domestique, le texte de 2021 a durci les sanctions prononcées contre

les personnes reconnues coupables. Ainsi, en cas d'abandon, de sévices graves ou d'actes de cruauté, l'auteur encourt trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Si les faits sont commis par le propriétaire de l'animal; en présence d'un enfant; dans des conditions présentant un risque de mort immédiat ou éminent pour l'animal, la peine peut grimper à quatre ans d'emprisonnement et 60 000 € d'amende. S'ils entraînent la mort de la bête, elle passe à cinq ans de prison et à 75 000 € d'amende.

FIN DES CIRQUES ITINÉRANTS ET DES DELPHINARIUMS

L'année 2026 sera marquée par l'interdiction des spectacles de dauphins et d'orques. Sans attendre l'entrée en vigueur de cette mesure, le célèbre parc Marineland d'Antibes (Alpes-Maritimes) a fermé ses portes en janvier 2025. Quant à la proscription des spectacles d'animaux sauvages dans les cirques itinérants, elle entrera en vigueur en 2028. ■

À LIRE La voix de ceux qui ne peuvent pas parler

De simple militante de la cause animale à avocate se consacrant à 100 % aux droits des animaux, il y a un pas immense qu'Olivia Symniacos a franchi il y a quelques années. Depuis, elle défend chaque jour des particuliers et des associations de protection animale, parce que les bêtes «font partie de nos vies, de nos familles et de la société». Dans cet ouvrage, coécrit avec la journaliste Valérie Péronnet, Olivia Symniacos témoigne

de ses combats menés à la barre des tribunaux, où il est question de tortionnaires, de maltraitants, d'ingrats qui abandonnent leurs compagnons et même de *serial killers*, mais aussi d'empathie et d'optimisme... Des histoires bouleversantes.



➤ ***Au nom de tous les animaux*, par Olivia Symniacos, édition Les Arènes, 19 €.**

ALERTER QUAND ON EST TÉMOIN

Si vous surprenez un acte de cruauté envers un animal, ou avez des raisons de croire qu'il en est victime, prévenez une association qui dispose d'enquêteurs bénévoles.

1 FAIRE UN SIGNALLEMENT

Alertez la police ou la gendarmerie quand vous êtes témoin d'un acte de maltraitance nécessitant une intervention rapide pour la survie de l'animal. Sinon, contactez une association spécialisée; votre témoignage restera confidentiel et anonyme. Depuis l'appli 30 millions d'amis ou le site de La Société protectrice des animaux (SPA -La-spa.fr), vous pouvez donner l'alerte. En 2023, la SPA a traité 27 642 signalements, conduisant à 17 819 enquêtes par 1 139 délégués bénévoles. Grâce à quoi, près de 3 900 animaux ont été sauvés et cédés à l'association dans le cadre de dossiers juridiques ou de réquisitions opérées par l'administration ou la justice. Enfin, si vous repérez des situations de maltraitance sur Internet, indiquez-les sur Pharos, le portail officiel de signalement des contenus illicites en ligne, géré par des policiers et des gendarmes spécialisés (Internet-signalement.gouv.fr).

2 APPORTER DES DÉTAILS ET DES PREUVES

Fournissez un maximum de précisions et, si possible, une photo et/ou une vidéo: animal trop maigre, blessé, malade, attaché toute la journée, laissé en plein soleil, victime de coups ou d'une attache trop courte, vivant dans un garage ou une cage fermée, gardé dans le noir, au milieu de ses déjections ou avec beaucoup trop d'autres animaux...

3 CONDUIRE À UNE ENQUÊTE ET À UNE CONDAMNATION

Les associations et fondations nationales de protection animale disposent d'un réseau d'informateurs et d'enquêteurs travaillant en lien avec la



Chaque année, des milliers d'animaux sont sauvés grâce aux signalements de témoins.

gendarmerie, la police et les services vétérinaires. La SPA, la plus ancienne structure et la plus importante, possède une cellule d'investigation, avec des délégués enquêteurs bénévoles qui se déplacent sur les lieux des faits. Si nécessaire, les autorités et les services vétérinaires de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) sont prévenus, ce qui peut conduire à une enquête judiciaire ou administrative et à une condamnation de l'auteur des sévices. Les délégués enquêteurs ne sont toutefois pas habilités à entrer chez le présumé maltraitant, sauf s'il y consent. En 2023, la SPA a procédé à 450 plaintes et constitutions de partie civile, et 390 audiences se sont tenues devant les tribunaux.

4 PLACER UN ANIMAL POUR LE PROTÉGER

Parfois, le maître accepte de remettre son compagnon à la SPA, car il est dans l'incapacité de s'en occuper correctement et le reconnaît. Dans d'autres cas, l'enquête des autorités aboutit à une saisie judiciaire de l'animal, qui est alors accueilli dans l'un des 64 refuges de la SPA. Il peut éventuellement y faire l'objet d'une rééducation positive, afin d'être adopté par une nouvelle famille. ■

SÉPARATION DES MAÎTRES GARDE ALTERNÉE POSSIBLE

Juridiquement considéré comme un « bien meuble », le compagnon à quatre pattes d'un couple qui se sépare doit donc être « partagé » comme tous ses effets. Mais que fait-on de l'attachement qui s'est créé entre tous ?

Du point de vue du droit, un animal de compagnie n'a pas de personnalité juridique, même si le Code civil reconnaît, depuis 2015, qu'il est un «*être vivant doué de sensibilité*» (art. 515-14). Dès lors, en cas de séparation de ses maîtres, ce « bien meuble » doit être partagé comme les autres biens des époux, partenaires de pacs ou concubins. En la matière, comme il n'existe pas de règles spécifiques, il faut s'en remettre à celles de droit commun sur la propriété.

Ainsi, si vous avez opté pour le régime matrimonial de la séparation de biens, l'animal appartient à la personne qui l'a acquis. Il en va de même si vous vous êtes marié sans contrat, c'est-à-dire sous le régime de la communauté, mais que le chien ou le chat avait été acquis avant l'union ou reçu par don par l'une d'elles. En revanche, si votre compagnon à quatre pattes est un bien commun ou indivis, le couple décide de son attribution, tout comme pour le reste de son patrimoine.

PLACE À L'ENTENTE

Bien sûr, au-delà de la froideur des règles de droit, le bon sens et l'humanité ont toute leur place. Le plus souvent, des propriétaires s'entendent

sur qui s'occupera de l'animal. La question est alors d'identifier celui des deux qui y est le plus attaché, et/ou de déterminer avec qui il se sentira le mieux, plutôt que de savoir qui l'a acheté. Compte tenu des liens d'affection et selon les caractéristiques des lieux de vie, tout peut être envisagé, même une garde alternée, à la manière de ce qui se fait pour les enfants. Par exemple, l'animal suit les enfants qui vivent en alternance chez leurs deux parents; le chien change de maison au même rythme qu'eux. Comme il n'existe aucun modèle à suivre, chacun peut construire celui qui lui ressemble.

LES RECOURS EN CAS DE CONFLIT

De manière générale, les magistrats entérinent les accords du couple lorsqu'il est parvenu à s'entendre, y compris s'il souhaite mettre en place une garde alternée pour son animal domestique. Toutefois, en cas de difficultés, il faudra en passer par la justice. Selon les arguments de l'un et de l'autre, le juge tranchera. Pour l'heure, les décisions restent très aléatoires. Par exemple, certains magistrats insistent sur la nature mobilière de l'animal, et n'envisagent absolument pas l'idée d'une garde alternée des animaux ou d'un droit de visite et d'hébergement. C'est ainsi que la cour d'appel de Paris a estimé, le 22 mars 2006, qu'un mari qui s'était vu accorder la jouissance du logement devait également profiter des biens meubles qui s'y trouvaient, ce qui incluait les quatre chats du couple. Les juges peuvent cependant prendre en considération d'autres éléments, notamment la propriété de l'animal (s'agit-il d'un bien propre ou d'un bien commun?), l'attachement que lui

Bon à savoir

Depuis 2022, en Espagne, les juges doivent, en cas de divorce, décider du sort de l'animal de compagnie (en tenant compte de l'intérêt des membres de la famille et du bien-être de la bête), ainsi que du partage des temps de vie et des charges liées aux soins.



Témoignage

ANNE-MARIE, 72 ans,
Vélizy-Villacoublay (78)

« Nous voulions que notre chien soit heureux »

Àvec mon ex-mari, nous avons adopté un berger des Pyrénées âgé de 10 mois dans un refuge de la SPA. Un an plus tard, lors de notre divorce, il nous est apparu évident de mettre en place une garde alternée, non pas pour nos enfants, devenus adultes, mais pour notre chien. L'objectif était de continuer à entretenir chacun un lien avec lui, car l'attachement était fort. Nous voulions avant tout qu'il soit heureux. Nous avions passé une sorte de contrat moral avec lui, car il avait déjà été abandonné une fois. Pas question de le priver à nouveau de l'un ou de l'autre de ses maîtres ! Au départ, nous avions convenu qu'il change de logement tous les 15 jours, mais cela m'a paru très long, raison pour laquelle nous sommes rapidement passés à un rythme hebdomadaire. Ainsi, chaque semaine jusqu'à sa mort, 10 ans plus tard, Oban a vécu chez moi ou chez mon ex-conjoint. Il ne nous a pas semblé être perturbé par cette situation. Au contraire, il était à chaque fois très content de retrouver l'un ou l'autre maître, et lui faisait la fête. Côté dépenses, nous partagions les frais à égalité et il n'y a jamais eu de conflit tant nous aimions cette bête. Ce système de garde est aussi génial pour les vacances. À la condition de vous entendre et de vous coordonner, vous pouvez partir le temps que vous souhaitez sans avoir à vous préoccuper de qui gardera votre chien et de son bien-être, puisqu'il est chez quelqu'un qui prend bien soin de lui.



La question de la garde d'un animal est parfois tranchée par le juge.

portent des membres de la famille, la présence d'enfants ou encore l'identité de celui qui s'en occupe au quotidien. Entre également en ligne de compte l'intérêt de la bête, c'est-à-dire son bien-être, en considérant la taille de l'habitation, l'existence d'un jardin, etc. Le 29 janvier 2010, la cour d'appel de Dijon a ainsi octroyé la jouissance du chien des époux en instance de divorce au mari chez qui habitaient les enfants, parce que l'animal revêtait pour ces derniers une importance affective particulière, mise en évidence par leurs auditions et une expertise psychologique. Dans une décision de la cour d'appel de Versailles du 13 janvier 2011, ce sont les conditions de vie du mari qui ont été retenues par les magistrats pour lui attribuer l'animal. En effet, le fait qu'il dispose d'un jardin a été jugé comme davantage conforme à ses besoins. ■



Aider ou être aidé



MYLUY/ADOBESTOCK

Il y a mille et une façons de côtoyer des animaux sans en être propriétaire, tout en se rendant utile... Nombreuses sont les structures qui agissent pour leur protection et leur défense. Vous pouvez vous engager auprès d'un refuge, d'une association, etc. Pour une action plus forte encore, il est possible de devenir famille d'accueil. Vous prenez soin d'un chat ou d'un chien avant qu'il trouve son foyer d'adoption. Ou, tout simplement, vous le gardez pour rendre service contre rémunération quand ses maîtres sont absents. Il existe enfin des moments où ce sont les bêtes qui nous aident, en particulier lorsque nous vieillissons... Et, bonne nouvelle, ce rôle bénéfique est désormais reconnu.

SOMMAIRE

Bénévolat : du temps et de l'amour	84
Famille d'accueil : une belle aventure	86
Les garder contre rémunération	90
Maison de retraite : un accueil bientôt autorisé	92
Un chat robot source de bien-être	95

LE BÉNÉVOLAT DU TEMPS ET DE L'AMOUR

Vous êtes un ami des bêtes et souhaitez leur consacrer un peu de votre énergie ? Rejoignez une structure œuvrant pour la défense animale. Les équipes recherchent des compétences et des profils variés afin d'assurer leurs missions.

Souvent dicté par l'envie d'agir et des motivations personnelles, le bénévolat a toujours existé en France. Si vous décidez, vous aussi, d'accepter une mission, nul doute que vous serez bien accueilli. En effet, depuis la pandémie de Covid-19, le pays compte 2 millions de bénévoles en moins, leur nombre étant passé de 13 à 11 millions. Cette diminution concerne, en 2022, toutes les générations, mais elle est surtout remarquée chez les plus âgés et les actifs de 35 à 49 ans (baromètre 2022 France bénévolat/Ifop). La baisse porte sur l'engagement le plus fort, celui à hauteur d'un jour ou plus par semaine, tandis que le bénévolat ponctuel continue à progresser. Il représentait d'ailleurs jusqu'à près d'un tiers du secteur en 2022.

OÙ S'ENGAGER ?

Pour trouver l'association de défense des animaux que l'on va intégrer, il y a bien sûr le bouche-à-oreille, qui fonctionne bien à l'échelle d'un quartier. En septembre, on peut participer aux journées d'information organisées par nombre de communes, durant lesquelles les structures de proximité font connaître leurs besoins. Ou encore visiter les sites des grandes associations où figurent des annonces. Celui de France bénévolat, qui agrège tous les secteurs associatifs, se révèle aussi utile. Enfin, sur Francegenerosites.org, on accède à la liste des associations membres, avec la possibilité d'affiner sa recherche dans le domaine d'activité « environnement-animaux ».

Parmi les organismes en lien avec les animaux, les Français ont l'embarras du choix. Certains souhaitent changer le regard que notre société porte sur les bêtes; d'autres assurent la promotion des chiens guides; d'autres encore s'occupent de refuges. Ces associations peuvent être indépendantes ou rattachées à l'un des principaux réseaux (Défense de l'animal-Confédération nationale, la Société protectrice des animaux, Fondation assistance aux animaux, Fondation Brigitte-Bardot, Fondation 30 millions d'amis). Toutefois, la base de ce milieu, ce sont les « petites » structures



LE SAVIEZ-VOUS ?
LA SPA PERMET AUX
JEUNES DE PARTICIPER
À LA VIE D'UN REFUGE !

Pour bien soutenir la cause animale, il faut réfléchir à ce que l'on peut apporter au vu de ses compétences et être régulier dans son implication.

(plus de 3000 sur le territoire) aux profils variés: associations de chats libres (qui gèrent, protègent et stérilisent les individus errants), ou s'occupant de diverses espèces et fonctionnant grâce à un réseau de familles d'accueil... Toutes reposent sur le travail inlassable de bénévoles qui donnent leur énergie et leur argent à la cause qu'ils défendent.

RECHERCHE DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Attention, le bénévolat n'est pas uniquement une activité de loisir! Pour offrir du temps et de l'affection aux animaux – et œuvrer à leur adoption, leur traitement ou toute autre prise en charge –, les structures ont évidemment besoin de toutes les bonnes volontés, et dans tous les domaines. Car s'il faut, bien sûr, prodiguer caresses et amour sur place, il est également primordial d'aider à trouver de nouvelles familles et d'apporter une assistance matérielle, juridique ou technique. Or, certaines associations constatent que s'il y a du monde pour cajoler les bêtes, il y en a beaucoup moins quand il s'agit de faire de la pédagogie sur le terrain... Force est de constater que certains profils de volontaires manquent. Le secteur recherche souvent des compétences particulières en droit, assistance vétérinaire, gestion de sites web ou encore *community management*. Des missions dans lesquelles le contact direct avec les bêtes est certes moindre, mais qui s'avèrent indispensables



LES CAUSES PRÉFÉRÉES DES FRANÇAIS

Les dons et les legs permettent aux associations de mener à bien leurs actions. En 2022, la générosité des particuliers s'est élevée à 5,4 milliards d'euros. Sans cette aide, les objectifs se révéleraient impossibles à atteindre, et la pérennité des structures serait menacée. Ainsi, chaque don est utile, quel que soit son montant... Toute une série de causes suscite l'intérêt et la mobilisation des Français. Selon France générosités, qui rassemble 153 associations et fondations faisant appel au soutien du public, les trois plus plébiscitées sont, en 2024, la protection de l'enfance (cité par 29% des sondés), celle des animaux (26%) et le soutien à la recherche médicale (24%).

au soutien de la cause animale. Il incombe donc à chacun de réfléchir à ce qu'il pourrait apporter au vu de ses aptitudes.

PLUSIEURS FAÇONS DE FAIRE DU VOLONTARIAT

Il n'est pas forcément nécessaire d'avoir beaucoup de disponibilités pour intégrer une association. Cependant, une certaine régularité est requise afin de lui permettre de s'organiser. Selon que vous êtes à la retraite, étudiant ou en activité, on vous trouvera un rôle dans vos plages libres. Certes, les missions d'accueil et d'information du public, les interventions en école primaire et l'entretien d'un refuge s'effectuent à des heures précises. Mais bien d'autres actions, tout aussi vitales pour faire tourner les structures, peuvent s'exercer à n'importe quel moment, parfois même de chez soi. On parle d'ailleurs aujourd'hui de «e-bénévolat»: avec un ordinateur, un téléphone et un accès à Internet, des volontaires accomplissent tout ou partie de certaines tâches (réponse aux e-mails, maintenance web, communication sur les réseaux sociaux, conseil juridique...) depuis leur domicile. Cette forme d'engagement convient en particulier aux personnes à mobilité réduite ou à celles vivant loin de l'association. ■

FAMILLE D'ACCUEIL UNE BELLE AVENTURE

En attendant qu'on leur trouve des adoptants, des milliers d'animaux abandonnés transitent par des foyers où ils sont rassurés et observés. Une mission très importante.

Le constat est triste et malheureusement sans appel: avec la hausse du nombre d'animaux dans les foyers, les abandons se sont aussi multipliés... Dans toute la France, des associations sont appelées à la rescoufle pour recueillir chats, chiens, lapins et même poules en déshérence dans les rues. Il arrive que cette situation soit la conséquence d'événements dans la vie de leurs maîtres, lesquels peuvent mourir, partir en maison de retraite (lire p. 92), se retrouver confrontés à la maladie ou ne plus être en mesure de s'occuper de leur animal.

Quoi qu'il en soit, les refuges étant déjà surchargés et ces bêtes, parfois trop marquées, une solution complémentaire s'avère nécessaire: le placement temporaire en famille d'accueil. Comme pour des mineurs pris en charge par les services de la protection de l'enfance, certains animaux passeront par ces espaces relais, maillons essentiels de la chaîne associative. L'existence y est bien moins stressante

qu'en refuge; la chaleur d'un foyer aimant et attentionné aide à se consoler et à moins souffrir de son abandon. Mais le vivier des familles d'accueil n'est jamais assez important, d'autant que certaines arrêtent leur mission de service en choisissant finalement d'adopter l'animal de passage chez elles. Les associations sont donc en permanence en quête de nouveaux volontaires conscients du rôle qui les attend. Elles tiennent à rappeler qu'être foyer relais devient parfois un «*sacerdoce quand l'animal a été traumatisé*». Les bénévoles qui s'y sont essayés, quant à eux, témoignent positivement de leur histoire, évoquant souvent «*un bonheur immense*» ou encore «*une expérience magnifique*»⁽¹⁾.

OFFRIR UN CADRE DE VIE CHALEUREUX

Outre le fait de répondre à ses besoins vitaux (alimentation, promenade, hygiène), le rôle principal des accueillants qui hébergent temporairement

PEUT-ON LÉGUER DES BIENS À SON ANIMAL DOMESTIQUE ?

Cette question se heurte à la nature juridique des bêtes. Même si le Code civil reconnaît, depuis 2015, qu'elles sont des «êtres vivants doués de sensibilité» (art. 515-14), il ne leur accorde pas de personnalité juridique. Ainsi, un chien ou un chat, considérés comme des «biens meubles», ne sont pas sujets de droit, ils ne peuvent donc pas détenir

de patrimoine. Pour leur transmettre des biens, une solution détournée est possible: le legs avec charge. Vous désignez par testament une personne de confiance qui s'occupera de votre compagnon à quatre pattes, vous le lui léguerez ainsi que tout ou partie de votre patrimoine. La variante consiste à diriger votre legs vers une association ou une fondation

de protection animale reconnue d'utilité publique. Avantage non négligeable: elle recevra votre geste en exonération d'impôts, là où un ami reverserait 60% de droits à l'État. Prenez conseil auprès d'un notaire, car si vous avez des enfants ou êtes marié, une part de vos biens, appelée «réserve héréditaire», doit leur revenir obligatoirement.



Recueillir un chaton, c'est s'engager à l'élever, à le sociabiliser et à l'observer, afin de faciliter son adoption.

un animal abandonné sera de lui offrir un cadre de vie chaleureux. La prise en charge et les soins seront ensuite adaptés selon l'histoire, l'âge, la santé et le niveau de traumatisme de la bête à garder, le temps qu'elle devienne adoptable et/ou qu'elle trouve un nouveau foyer. Ainsi, les familles qui recueillent un chiot ou un chaton se chargent de l'élever, de le sociabiliser, de lui faire apprendre ce qui peut l'être... Elles vont également l'observer pour savoir décrire son caractère et faciliter son départ avec la «bonne» famille, celle qui sera définitive. Dans la plupart des cas, elles reçoivent les candidats à l'adoption à leur domicile, et sont invitées par les associations à donner leur aval avant toute remise de l'animal.

► PLACEMENT TEMPORAIRE, DANS QUELS CAS ?

► **Le temps de retrouver un foyer.** À la suite d'un abandon, ou parce qu'il s'est perdu, un animal est récupéré dans la rue et remis à un refuge. Il a parfois vécu des expériences traumatisantes, peut-être blessé ou très craintif. Il aura un grand besoin de réconfort et de présence.

► **Le temps du sevrage.** Chiots et chatons ne sont pas adoptables avant un âge minimal. S'ils ont été séparés de leur mère ou abandonnés avec

elle, il leur faudra vivre dans un foyer temporaire en attendant d'être sevrés. Une association peut décider de les confier seuls ou par paire aux volontaires, qui doivent se rendre particulièrement disponibles pour leur donner le biberon si nécessaire et veiller sur eux.

► **Le temps de la justice.** Dans certains cas de maltraitance, des animaux sont retirés à leur maître. Néanmoins, tant qu'un jugement n'est pas rendu, ils ne peuvent pas être officiellement adoptés par de nouvelles familles. Durant cette attente, parfois longue, des foyers d'accueil auront à cœur de soigner leurs blessures physiques et/ou psychologiques.

► **Le temps du bien-être.** Certaines bêtes ne supportent pas de se retrouver en groupe ou en cage. Inaptes à l'existence en refuge, elles ont spécifiquement besoin d'évoluer dans un cadre familial et de sortir de leur enfermement.

► **Le temps de la fin de vie.** En 2014, la Société protectrice des animaux (SPA) a créé un dispositif permettant aux individus très âgés ou atteints de pathologies lourdes de terminer leur existence dans un foyer aimant plutôt qu'en refuge. Des familles d'accueil définitives (FAD) leur fournissent les soins nécessaires (notamment vétérinaires) jusqu'à leur mort, mais ils restent la «propriété» de la SPA. À ce titre, celle-ci prend en charge le coût des traitements >>



L'ÉTÉ, TOUJOURS FATIDIQUE

Certaines associations tirent la sonnette d'alarme sur leurs difficultés à organiser l'accueil temporaire lorsque viennent les grandes vacances. Les bénévoles veulent partir,

mais c'est aussi le moment où les abandons se multiplient...

À l'été 2024, 7 951 animaux ont été abandonnés dans les refuges de la SPA, qui a dû faire face à une situation

préoccupante. D'ailleurs, chaque été, elle lance un appel pour trouver des renforts : « *Les refuges recueillent beaucoup de chatons durant la période estivale, or ils n'ont pas la capacité de les héberger tous, ni de veiller sur eux (un biberon toutes les deux heures est souvent nécessaire...).* » Nous avons donc un grand besoin de familles relais ! » Pour les associations de taille intermédiaire, cette période nécessite des aménagements de fonctionnement, toutefois les accueillants s'arrangent en général entre eux, soit pour se relayer et nourrir les animaux des autres, soit pour en garder un de plus quelques jours ou semaines quand c'est possible.



Le moment où les abandons sont les plus nombreux est aussi celui où l'accueil des animaux est complexe...

KATIA/ADOBESTOCK / HEDGENOG94/ADOBESTOCK

>> et une partie des frais d'alimentation. Pour les accueillants, la « dépense » en temps passé et en amour donné demeure importante... La relation s'éteignant avec la disparition du chien ou du chat, il faut se sentir capable de supporter la maladie et le décès d'un être vivant avant de s'engager.



LA MARCHE À SUIVRE POUR SE LANCER

Les particuliers prêts à devenir famille d'accueil doivent se signaler auprès des refuges ou des associations de leur quartier ou de leur commune. Les structures nationales comme la SPA ou 30 millions d'amis peuvent aiguiller les volontaires. L'important est de trouver une équipe dont on partage la vision, et située à proximité de son domicile, notamment afin de faciliter les visites de contrôle ou l'entraide entre bénévoles. Une fois le réseau rencontré et choisi, il est essentiel de bien présenter son profil

et de préciser ses possibilités et ses éventuelles limites : présence de jeunes enfants ou d'autres animaux à la maison, métier nécessitant de s'absenter, accord pour l'accueil de bêtes malades... Ces préférences sont, la plupart du temps, formalisées via un questionnaire à remplir. Plus le partage d'informations entre l'association et la famille relais est grand et honnête, plus la mission a de chances d'être réussie, à la fois bénéfique pour l'animal et enrichissante pour les accueillants. D'ailleurs, si les associations en recherchent si souvent de nouveaux, ce n'est pas seulement pour remplacer les démissionnaires, mais en grande partie pour prendre la relève de ceux qui ont fini par adopter le compagnon dont ils avaient la garde... ■

(1) Merci aux lecteurs de Que Choisir, qui sont nombreux à avoir répondu à l'appel à témoignages lancé sur notre site et ont permis d'enrichir ce sujet. Même si nous n'avons pas pu tous les citer ici, leurs expériences ont été une source d'inspiration.

FUTURS FOYERS RELAIS LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

C'est un engagement sur quelle durée ?

La période de placement varie beaucoup d'un animal à l'autre, et est impossible à anticiper. Si les chiots et chatons en bonne santé trouvent un foyer assez vite, les êtres abîmés, traumatisés ou âgés ont souvent moins de chances, et restent plusieurs mois en attente. De même, chats noirs, chiens borgnes ou lapins blessés séduisent moins. Cependant, les associations ne laissent jamais une famille désarmée. Si la situation s'éternise, une solution est recherchée. Mais, en général, les accueils se passent bien et les foyers relais remplient.

Quel est le statut d'une telle famille ?

Juridiquement, l'animal reste la propriété de l'association ou du refuge. Le plus souvent, un contrat est signé pour préciser le statut de foyer d'accueil et les conditions de son action (financement des soins, frais à sa charge, vaccination...). Parfois, des clauses imposent aux bénévoles d'informer leur association en cas de déménagement ou de changement du cadre de vie. La famille s'engage aussi à accepter

les visites de contrôle et à échanger régulièrement avec les responsables sur les progrès ou les difficultés de l'animal.

Y a-t-il des prérequis pour être volontaire ?

Il n'existe pas de conditions particulières. Célibataires, couples, retraités ou jeunes parents sont des relais potentiels. En revanche, il est indispensable d'avoir du temps à consacrer à l'animal, l'envie d'aider et un espace de vie adapté. Chats, chiens, poules ou lapins, toutes les bêtes n'ont pas les mêmes besoins. Et les associations, pas les mêmes critères. Une maison avec jardin accueillera idéalement un dalmatien ou un labrador, mais sera refusée pour un chat errant, certaines structures craignant les fugues. La sécurisation de l'espace est exigée : installation de filets

ou de grillages aux fenêtres et aux balcons en étage élevé, mise hors d'atteinte des produits dangereux ou de certaines plantes, etc. Avoir d'autres animaux n'est pas interdit, et même recherché dans certains cas si ces derniers sont sociables. Enfin, habiter à proximité de l'association facilite les échanges et le suivi.

Combien ça coûte ?

Apporter une réponse unique à la question de la répartition des coûts est impossible. Selon l'association et le profil de la famille d'accueil, divers cas de figure existent. En général, la première prend en charge les soins médicaux. La seconde, elle, paye son adhésion à la structure (de 10 à 30 €) et les dépenses alimentaires et d'hygiène de l'animal gardé. Mais, parfois, seul son suivi vétérinaire est assuré par l'asso, et c'est au foyer relais d'assumer

ses frais de vaccination et autres traitements ponctuels (vermifuges, insectifuges...).

À l'inverse, certains organismes supportent tous les coûts, même la nourriture, afin de permettre à des familles modestes d'accueillir chiens et chats esseulés.



LES GARDER CONTRE RÉMUNÉRATION

Arrondir ses fins de mois en gardant un chien ou en nourrissant un chat peut attirer les amoureux des bêtes. Mais attention, ce service est une activité commerciale ! Mieux vaut bien définir les règles avant de se lancer.

Vous pouvez suppléer le propriétaire d'un animal lorsqu'il part en vacances ou qu'il travaille de plusieurs manières. La plus courante consiste à intervenir ponctuellement – par exemple, en passant nourrir son chat à son domicile ou en sortant son chien afin qu'il se dégourdisse les pattes et fasse ses besoins. De plus en plus de gens utilisent l'anglicisme «pet-sitter» quand ils parlent d'une personne qui s'occupe d'un animal de compagnie. Dans certains cas, les maîtres recherchent quelqu'un en mesure de s'installer dans leur logement pour veiller sur leur compagnon pendant leur absence, voire pour le prendre chez lui à temps complet. Il s'agit soit de garde au domicile du maître, soit de garde en famille d'accueil (attention à ne pas confondre ce dispositif avec celui des foyers relais, qui hébergent bénévolement des bêtes en attente d'adoption – lire aussi p. 86-89).

TROUVER DU TRAVAIL

À part placer des annonces papier dans votre quartier, chez le boulanger ou devant une école, vous pouvez vous rendre sur des plateformes de mise en relation par géolocalisation pour y

proposer vos services ou répondre à des demandes existantes. Certaines d'entre elles facturent des frais. Parmi les plus sérieuses, nous vous recommandons Animaute, Animalin et Holidog. En plus de la mise en contact, elles ont développé différentes offres à destination des propriétaires et des pet-sitters. La première, par exemple, dispose d'une assistance vétérinaire en cas de problème, et assure les gardes conclues sur sa plateforme avec la compagnie d'assurances Generali. De plus, un maître est en mesure d'y noter l'intervenant et de laisser un commentaire. Enfin, il est aussi possible de publier une annonce dans la catégorie «Prestation de services» sur des sites généralistes comme Leboncoin, Lulu dans ma rue, Needhelp ou Gens de confiance.

LE BON PROFIL

Le pet-sitting ne nécessite aucun diplôme ou droit d'exercer spécifique. Il est néanmoins indispensable d'aimer les animaux et de savoir s'en occuper, donc d'en avoir ou d'en avoir eu... Autant d'expériences à mettre en avant sur votre profil, ou à mentionner en rédigeant votre annonce. Si la garde s'effectue à votre domicile, les maîtres pourront exiger la présence d'un espace extérieur, la proximité d'une forêt ou la sécurisation des éventuels balcons.

MISSIONS ET TARIFS

Si vous rédigez une annonce pour proposer vos services, c'est à vous d'indiquer le prix auquel vous souhaitez être rémunéré. Et si vous répondez à une offre, vérifiez qu'elle corresponde bien à ce que vous attendez. Les tarifs s'expriment souvent à la journée, ou à la nuitée si l'animal dort



Bon à savoir

Désormais, l'administration fiscale travaille avec les plateformes de mise en relation entre particuliers. Les montants que vous avez touchés lui sont en principe transmis par les sites pour des recouvrements avec ce que vous déclarez.



Une heure de promenade peut vous rapporter de 15 à 20 € par chien.

chez vous. Ils varient entre 15 et 20 € la visite ou promenade, et 15 et 25 € par jour de garde selon la ville et qu'il s'agit d'un chat ou d'un chien. Reste aux parties prenantes à bien définir ce que comprend la mission: 2 heures de visite à domicile, 60 minutes de balade, un nettoyage quotidien de la litière, la fourniture de l'alimentation... Les maîtres sont souvent ravis de recevoir des photos de leur compagnon vivant sa vie à distance.

DES REVENUS À DÉCLARER

D'un point de vue juridique, la garde d'animaux est considérée comme une prestation de service à titre occasionnel et non professionnel. Vous n'avez donc pas les mêmes obligations qu'un chenil en matière de surface minimale à proposer ou de propriété. Cependant, votre activité reste commerciale, et les sommes qui en proviennent doivent être signalées à l'administration fiscale lors de votre déclaration de revenus. Au-delà de 305 € de recettes perçues, vos gains sont assujettis à l'impôt. En deçà de 77 700 €, le régime fiscal micro-BIC s'applique. Dans ce cas, vous bénéficiez d'un abattement forfaitaire de 50% sur la somme gagnée. En contrepartie, vous ne pouvez pas déclarer vos charges. Il suffit de télécharger le formulaire annuel spécifique (déclaration complémentaire des revenus des professions non salariées, ou 2042-C-PRO), de le remplir (p. 4, ligne 5NP) et de le transmettre

aux services des impôts. Si vous pensez que vos charges excèdent la moitié de vos revenus, vous pouvez opter pour le régime réel, via le formulaire 2031-SD, qui vous permet de déduire le montant exact de vos charges. ■

PARTEZ TRAVAILLER AVEC LUI !

De plus en plus d'employeurs acceptent que les compagnons à quatre pattes de leurs salariés viennent sur le lieu de travail. Cette pratique permettrait de réduire le stress et renforcerait le lien entre collaborateurs. Du côté de la loi, on ne trouve pas d'interdiction générale, mais des restrictions. La présence des animaux est, par exemple, prohibée dans des entreprises du secteur alimentaire, les établissements médicaux et certaines administrations. Pour le reste, il faut s'en remettre au règlement intérieur, qui fixe le cadre en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'à l'avis de l'employeur. Ce dernier est tenu par la loi de prendre «les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs» (art. L. 4121-1 du Code du travail). Son autorisation est donc indispensable.

MAISON DE RETRAITE UN ACCUEIL BIENTÔT AUTORISÉ

Pour l'heure, tous les établissements n'acceptent pas la présence d'animaux domestiques. Une situation amenée à changer prochainement.

Actuellement, la présence des animaux de compagnie en maison de retraite fait l'objet de restrictions, en vertu du règlement intérieur de nombreux établissements. Au grand dam des résidents propriétaires... Laisser leur bête lors de leur emménagement est un véritable crève-cœur, particulièrement pour ceux qui étaient déjà réticents à changer de lieu de vie. Il n'existe aucune étude, mais la part des structures qui s'opposent à leur accueil est estimée à 50%. Les résidences services ou autonomie se montrent plutôt tolérantes; les séniors sont souvent autorisés à s'installer avec leur chat ou leur chien. Toutefois, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) s'avèrent bien moins ouverts aux compagnons des occupants. Ces derniers n'ont alors d'autre choix que de les confier à leur entourage ou à la SPA.

instauré, pour les résidents d'établissements, le droit d'accueillir leur animal de compagnie, sous réserve de leur capacité à assurer ses besoins physiologiques, comportementaux et médicaux, mais également de respecter les conditions d'hygiène et de sécurité définies par arrêté. Ce même texte – qui, à ce jour, n'est pas encore publié – est tenu de préciser les modalités ainsi que les bêtes pouvant être acceptées, avec notamment les limitations de taille pour chacune des catégories.

Cette mesure est une bonne chose, selon de nombreux professionnels du secteur, pour qui les lieux d'hébergement ne devraient plus pouvoir refuser des animaux, d'autant que l'on sait désormais combien ces derniers sont sources de bienfaits et de bien-être pour leurs maîtres, comme pour les autres occupants (lire l'interview de Solveig Priez, p. 94). Leur présence crée de la convivialité,

OUI DANS UN LOGEMENT, NON EN RÉSIDENCE

Pourtant, pouvoir vivre aux côtés de son animal devrait être un droit fondamental dès lors que l'on a la capacité de s'en occuper. Et il faudrait que les maisons de retraite soient de véritables espaces de vie, non des lieux de privation de liberté... Actuellement, la règle selon laquelle un bailleur ne peut pas interdire à son locataire d'avoir une bête dans son logement (lire p. 64) ne vaut pas pour ce type d'établissement, car un résident signe un contrat de séjour et non un bail d'habitation.

UN CHANGEMENT ATTENDU

La situation devrait prochainement évoluer. La loi «portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie» du 8 avril 2024 a



du lien social et de la vie. Côté santé, les propriétaires des animaux auraient des besoins inférieurs en anxiolytiques et en antidépresseurs.

LES QUESTIONS À RÉGLER

Certaines limites doivent, bien sûr, être instaurées, afin que tout le monde puisse vivre ensemble dans le respect des droits de chacun. Il semble justifié, par exemple, qu'un animal soit tenu en laisse dans les parties communes, et que les résidents ne viennent pas avec leur chien ou leur chat en salle de restaurant. Cependant, de nombreux autres points restent en suspens et nécessitent un cadre: que faire si les bêtes ne sont pas compatibles entre elles? Combien en accueillir au maximum? Est-ce qu'elles se sentiront bien? Comment gérer les craintes, les peurs et même les allergies (dire le témoignage ci-contre) des autres résidents et du personnel? Par ailleurs, la loi conditionne l'accueil d'un compagnon à quatre pattes à la capacité de son maître à s'en occuper. Dès lors, qui s'en chargera le jour où celui-ci ne sera plus en mesure d'en prendre soin à temps complet? Il faudra de la volonté, mais il est possible de trouver des solutions. Par exemple, un établissement pourrait nouer un partenariat avec une association afin que des bénévoles recueillent les animaux la nuit et les redéposent le matin... ■



La loi donne le droit aux résidents de garder leur animal s'ils peuvent s'en occuper.



Témoignages

MARION, 75 ans, Grenoble

« Ma sœur s'ennuie sans ses chats »

Ma sœur Catherine, récemment entrée en maison de retraite, a dû se résoudre à se séparer de ses deux chats. La condition fixée par le directeur de l'établissement pour les accueillir était qu'elle puisse changer la litière et nourrir ses animaux. Or, cela ne lui est plus vraiment possible car elle est désorientée. Le refus du directeur était sans appel. « *Nous aurions bien voulu, mais nous n'avons pas assez d'employés* », m'a-t-il dit. En off, il m'a aussi confié que le personnel était essentiellement composé de femmes en âge de devenir maman, et que les chats ne font pas bon ménage avec la grossesse, car ils peuvent transmettre la toxoplasmose. Aujourd'hui, ma sœur s'ennuie fermement sans la présence des deux amis qui partageaient sa vie depuis trois ans... Et eux s'embêtent également, car ils sont enfermés dans mon petit appartement. Cela fait deux mois que je cherche désespérément quelqu'un qui accepte de les adopter. J'ai contacté les associations et passé une trentaine d'annonces, pour l'instant sans résultat.

ALICE, 60 ans, Limoges

« Mon père a renoncé à un Ehpad car il était allergique aux chats »

Je comprends que l'on plaide en faveur de l'accueil des animaux domestiques en maison de retraite. Mais il ne faudrait pas oublier les résidents qui n'en veulent pas ou, pire, ceux qui ne les supportent pas. Mon père, aujourd'hui décédé, a dû renoncer à la maison de retraite qui avait accepté de l'accueillir, car il était trop allergique aux poils de chat. L'établissement entier lui était dangereux! Je me demande ce que la loi va édicter comme règles pour ce public hyperallergique.

Trois questions à...

SOLVEIG PRIEZ Psychomotricienne en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), dans l'Essonne



« LES INTERACTIONS AVEC LE CHIEN FONT SORTIR NOS RÉSIDENTS DE L'APATHIE »

Q C Vous venez travailler avec Chewbacca, votre chien finnois de Laponie, pourquoi ?

Solveig Priez Dans l'établissement dans lequel j'exerce, la population est en très forte perte d'autonomie. Mon travail, en tant que psychomotricienne, est davantage axé sur une mission thérapeutique que rééducative. Il s'agit de favoriser le confort de vie, les approches sensorielles, les séances de relaxation, etc. Aussi, en 2016, j'ai choisi de me former à la médiation par l'animal. Elle offre une grande variété de stimulations grâce à la présence de ce dernier et aux interactions avec lui. Il représente un facteur de motivation, suscite les confidences et les manifestations d'affection. En accord avec ma direction, je suis ensuite venue travailler chaque jour accompagnée de mon chien, âgé de deux mois au départ.

Q C Comment réagissent les résidents en sa présence ?

S. P. Il y a les rencontres informelles et inopinées avec eux lorsqu'il vadrouille dans l'établissement. Il va au contact des gens, certains l'appellent aussi. Dès lors, il est regardé, caressé, on lui parle, il aboie parfois, etc. Le chien permet de sortir de l'apathie présente dans les pathologies du vieillissement. Les cinq sens sont en éveil. Ce sont des moments qui font toujours du bien et qui peuvent contribuer à apaiser

des troubles du comportement. L'animal ramène la personne au « ici et maintenant ». Nous proposons également des rencontres hebdomadaires à but thérapeutique, comme sortir promener Chewbacca. Cela donne l'occasion au résident de marcher, de prendre l'air, de sentir le vent, de respirer les odeurs, d'observer le paysage, d'échanger autour du chien, etc. D'autres fois, il s'agira de lui confier la mission de le brosser, afin d'entretenir sa motricité fine et de lui donner l'occasion de se sentir utile: on renforce ainsi son estime de soi.

Q C L'établissement possède aussi des chats robots, quel intérêt y voyez-vous ?

S. P. C'est un complément aux animaux en chair et en os. On a commencé en 2018 avec trois chats interactifs. Nous en avons une dizaine aujourd'hui. Certaines personnes les adoptent et les gardent en chambre. Impossible de les récupérer ! Ce sont de véritables objets transitionnels, vecteurs de réconfort, particulièrement pour ceux qui ont dû se séparer de leurs compagnons en entrant en établissement, ou ceux qui en ont eu par le passé. Certains résidents pensent qu'il s'agit de vrais chats. Nous les laissons dans la compréhension de leur réalité, sans accentuer cela. D'autres voient bien qu'ils sont faux, mais le fait qu'ils ronronnent et miaulent incite à la caresse. C'est une façon de lutter contre le repli sur soi et l'isolement.

UN CHAT ROBOT SOURCE DE BIEN-ÊTRE

Cet objet transitionnel aide à canaliser les troubles cognitifs des personnes âgées et à favoriser un bien-être global en diminuant le stress et l'anxiété. Il peut aussi être un médiateur pour améliorer la communication.

Grâce à des capteurs, la peluche interactive réagit aux caresses en tournant la tête, miaulant, ronronnant, levant la patte et même en roulant sur le dos.

> **Vendu par Agoralude**

au prix de 185 € TTC
(+11,50 € de frais de port)

> **Existe en trois couleurs:** gris, roux et noir.

> **On l'active** en le mettant sur la position «On» (ou «Mute» pour un mode muet). En cas d'inactivité de quelques minutes, le robot passe en veille. Il suffit de le caresser sur le dos pour le réactiver. Il fonctionne avec quatre piles LR14 fournies.

→ **L'AVIS DE LA RÉDACTION**

Dès la sortie de l'emballage, l'appareil impressionne par son réalisme. Son apparence est vraiment proche de celle d'un vrai chat. Bien sûr, une personne disposant de toutes ses capacités ne s'y trompera pas. D'autant qu'il ne pèse que 1,2 kg, ce qui est assez éloigné du poids moyen d'un félin. Cependant, une fois qu'on l'a posé sur soi et que l'on commence les caresses, la magie opère...



Même quand on sait que c'est un robot, le chat interactif reste agréable à caresser, sur le dos comme sur le ventre !

Il ronronne, vibre, miaule, bouge la tête et les oreilles. Même si l'on sait que ce n'est qu'un robot, on se surprend à le câliner tout en conversant avec son entourage. Il est facile d'imaginer combien cette peluche peut rassurer et briser l'isolement des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs.



J BEBE

1925 - 2000

Tu n'as été qu'un chien, plus humain,
Le plus beau et le meilleur des compagnons.
Compagnon fidèle des bons et
Unis pour toujours pour l'autre.

GOLIATH

1991 - 2005

Aussi merveilleux



La fin d'une relation



DELPHOSTOCK/ADOBESTOCK

Pour 87% des propriétaires d'animaux de compagnie, ceux-ci font partie de la famille⁽¹⁾. Et 77% connaissent les dispositions qu'ils pourront prendre au décès de leur compagnon, sachant qu'il leur faudra peut-être s'en séparer avant sa mort, l'accompagner jusqu'à son dernier souffle ou affronter une disparition inexpliquée. Des épreuves douloureuses. Alors, même si l'on préfère souvent ne pas y penser, mieux vaut se préparer à la fin de la relation avec son animal, afin de garder la tête sur les épaules à l'heure fatidique – qu'il s'agisse de l'installer en « maison de retraite », de l'euthanasier ou de l'inhumer.

SOMMAIRE

Se séparer de son animal	98
À quel âge deviennent-ils vieux ?	100
Prendre soin d'un chat ou d'un chien âgé	102
L'euthanasie, le choix de la dignité	105
Fin de vie : quelles solutions ?	106
Les démarches à mener à son décès	108
Crémation ou inhumation	110

(1) Enquête Datapets pour Esthima, février 2024.

ALÉAS DE L'EXISTENCE SE SÉPARER DE SON ANIMAL

Votre compagnon est en pleine forme, mais vous n'envisagez plus d'avenir avec lui ? Plusieurs solutions peuvent lui permettre de trouver un nouveau foyer.

En théorie, l'adoption d'un chien ou d'un chat engage son maître pour le restant de ses jours. Pourtant, plus de 100 000 animaux de compagnie seraient abandonnés chaque année en France (aucun observatoire n'est toutefois en charge de recueillir les données des refuges et des fourrières). Les raisons de ces séparations, pour certaines vécues bien à contrecœur, s'avèrent nombreuses : incompatibilité avec le mode de vie, bouleversements familiaux, perte d'autonomie du propriétaire, ou encore problèmes de comportement ou de santé du compagnon à quatre pattes. Sans parler de ces adoptions et achats «coup de cœur» (notamment de chatons et de chiots) que dénoncent fréquemment les associations – des actes que les propriétaires finissent par ne plus assumer, alors qu'ils devraient toujours résulter d'une décision réfléchie au regard des contraintes et des exigences de tous. De fait, les abandons d'animaux «à la mode», comme

les berger malinois ou les huskys, sont fréquents, car ceux-ci «ont besoin de travailler et d'être éduqués très régulièrement, et non d'être seuls une grande partie de la journée», explique Jacques-Charles Fombonne, président de La Société protectrice des animaux (SPA). Quoi qu'il en soit, si vous n'avez pas d'autre perspective que de vous séparer de votre compagnon (et ce malgré, le cas échéant, la médiation d'un éducateur canin ou félin), faites en sorte que ce moment soit le moins impactant possible pour lui, en recherchant la solution la plus adaptée à son tempérament et à ses habitudes. Cinq possibilités s'offrent à vous.

1 LE CONFIER À DES PROCHES

Avant toute chose, sondez votre entourage familial et amical pour trouver quelqu'un qui soit prêt à adopter votre chien ou votre chat. Cette solution est de loin la meilleure, tant pour lui, surtout s'il connaît déjà ses futurs adoptants, que

QUELQUES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Avant de céder votre animal à un particulier ou à un refuge, assurez-vous :

> Qu'il est bien identifié

par un tatouage et/ou une puce électronique.

> Qu'il est à jour de ses vaccins.

À défaut, vous pouvez demander à votre vétérinaire un certificat de bonne santé.

> De présenter sa carte d'identification, que vous

remettrez à son nouveau maître.

Vous l'obtiendrez gratuitement, au format PDF, sur le site web du Fichier national d'identification des carnivores domestiques (l-cad.fr), après avoir créé votre espace « détenteur ».

> De signaler le changement de propriétaire de votre chat ou

votre chien (toujours sur l-cad.fr).

La démarche est gratuite.

Une fois celle-ci validée, vous n'aurez plus accès aux informations concernant l'animal.

> De remettre le carnet de santé et/ou le passeport européen de votre animal à son nouveau maître.



Le refuge ne doit être envisagé qu'en dernier recours.

pour vous. Et elle vous laisse la possibilité de «faire un essai» le temps d'un week-end ou davantage, histoire de savoir si le courant passe.

2 SOLICITER UN PROFESSIONNEL

Le vétérinaire ou le toilettier de votre animal connaît sa personnalité et peut éventuellement vous orienter vers des personnes en recherche d'adoption (affichettes dans leurs locaux, recommandations...). Vigilance absolue, en revanche, si vous passez par les réseaux sociaux ou les sites de petites annonces spécialisés: même en prenant toutes les précautions nécessaires, rien n'indique d'emblée qu'il sera entre de bonnes mains.

3 RECONTACTER L'ÉLEVEUR

Dans le cas où votre compagnon à quatre pattes vient d'un élevage spécialisé, pensez à le rappeler. Bien souvent concerné par le devenir de ses chiots ou de ses chatons, l'éleveur pourra peut-être vous proposer une solution : le reprendre, le garder de façon temporaire ou vous mettre en relation avec de potentiels adoptants.

4 S'ADRESSER À DES PASSIONNÉS

Si vous possédez un chien ou un chat de race, contactez un «club de race» via la Centrale canine (Centrale-canine.fr) ou la Fédération féline

Bon à savoir

L'abandon sauvage est puni.

Quel que soit le motif, abandonner un animal sur la voie publique ou en pleine nature est interdit. Ce geste, considéré comme un acte de cruauté, est passible de 45 000 € d'amende et de trois ans de prison (art. 521-1 du Code pénal).

française (Fff-asso.fr). Ces organismes regroupent de nombreux passionnés qui peuvent être en mesure de vous apporter une aide, là encore en vous mettant en relation avec de potentiels adoptants.

5 LE PLACER DANS UN REFUGE

En dernier recours, il est possible de laisser son animal dans un refuge, ce qui signifie clairement l'abandonner. Choquante de prime abord, cette procédure vaut toutefois bien mieux que de le lâcher dans la nature. Sachez néanmoins que la plupart des refuges sont saturés et qu'il faut très souvent attendre qu'une place se libère avant de pouvoir leur confier votre compagnon. Afin que tout se passe au mieux, contactez-en plusieurs autour de chez vous en leur faisant part de votre décision. Un premier rendez-vous sera nécessaire pour que les personnes dédiées à cet aspect des choses puissent collecter un maximum d'informations sur votre chat ou votre chien: caractère, habitudes, affinités, antécédents de santé, etc. Des données déterminantes pour faciliter une adoption ultérieure. Selon la SPA, sur 44 844 animaux recueillis en 2023 (dont une moitié provenant des diverses fourrières sur le territoire), 40 587 ont été de nouveau adoptés au cours de cette même année. «*On ne demande pas aux personnes de s'expliquer sur les motifs de l'abandon, car elles peuvent invoquer toutes sortes de raisons que nous ne sommes pas en mesure de vérifier. On ne leur fait pas non plus de leçon, car cette décision est souvent difficile, précise Jacques-Charles Fombonne. Cependant, pour les responsabiliser et pour qu'elles participent au futur entretien de l'animal, elles doivent acquitter une participation de 80 €.*» ■

SANTÉ À QUEL ÂGE DEVIENNENT-ILS VIEUX ?

L'espérance de vie d'un chien ou d'un chat est bien plus courte que la nôtre. Se préoccuper de leur âge permet notamment un meilleur suivi de leur santé.

Vous êtes-vous déjà demandé quel était l'âge «humain» de votre compagnon à quatre pattes? Pour établir cette correspondance entre l'homme et l'animal, contrairement à ce que l'on entend souvent, il ne suffit pas de multiplier son âge véritable par sept: tous les chiens et les chats ne vieillissent pas à la même vitesse ni de la même manière! Selon les espèces, le «seuil de sénescence» (l'âge à partir duquel un animal peut manifester des signes de vieillesse) est atteint plus ou moins tôt. Cela ne signifie pas qu'il est âgé, mais plutôt qu'il aborde une seconde phase de sa vie. Il convient donc de se montrer plus attentif à sa santé et de commencer à envisager d'éventuels dépistages réguliers afin de maintenir sa qualité de vie intacte.

CHEZ LES CHIENS

Certains canidés voient le troisième âge arriver nettement plus tôt que d'autres. En effet, la durée de leur existence dépend de nombreux critères: leur taille, mais aussi leur morphologie, leur développement hormonal, le terrain génétique, le niveau d'activité, l'alimentation, l'environnement et le suivi vétérinaire.

On constate que les petits gabarits vivent généralement plus longtemps que les grands. En moyenne, les chiens de moins de 15 kg (yorkshire, teckel, jack russell, chihuahua...) doivent être surveillés davantage à partir de neuf ans. Ceux pesant entre 15 et 40 kg (golden retriever, labrador, berger allemand...), eux, nécessitent un suivi régulier dès huit ans. Quant aux grands chiens de plus

DÉCOUVREZ L'ÂGE « HUMAIN » DE VOTRE AMI À QUATRE PATTES

ÂGE RÉEL	0,5 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans
Âge "humain" d'un CHAT ⁽¹⁾	18	19	24	28	32	36	40	44	48
Âge "humain" d'un CHIEN DE MOINS DE 15 KG ⁽²⁾		20	28	32	36	40	44	48	52
Âge "humain" d'un CHIEN ENTRE 15 ET 40 KG ⁽³⁾	18	27	33	39	45	51	57	63	
Âge "humain" d'un CHIEN DE PLUS DE 40 KG ⁽⁴⁾	16	22	31	40	49	58	67	76	

Comment lire ce tableau? Prenons un exemple: chez un caniche de moins de 15 kg, 11 ans de vie correspondent à 64 ans pour un être humain. Il s'agit donc d'un animal âgé, ayant dépassé le seuil de sénescence (celui-ci, délimité par la ligne bleue dans ce tableau, peut toutefois varier selon le mode de vie et le suivi médical).

de 40 kg (saint-bernard, terre-neuve, bouvier bernois...), ils sont susceptibles de montrer des signes de vieillesse dès l'âge de six ans.

CHEZ LES CHATS

L'espérance de vie féline est plus homogène que celle du chien. Elle peut grimper jusqu'à une vingtaine d'années. Ainsi, quelle que soit la race (européen, chartreux, siamois, sibérien, etc.) ou la taille, la santé des chats commence plus ou moins à décliner vers 11 ans. De la même façon que pour le «meilleur ami de l'homme», les facteurs génétiques et



Témoignage

ROSE, Verneuil-sur-Seine (78)

Notre chatte, adoptée à deux mois et demi, a fêté son vingtième anniversaire l'an dernier. Les six premiers mois de sa vie, elle n'a pas vu l'ombre d'une croquette ou d'une pâtée industrielle. Et, durant plus de 15 ans, elle a passé toutes ses nuits dehors [...], avant de rentrer pour dormir une bonne partie de la journée. Avec le grand âge, elle continue de sortir, de humer les odeurs et de gratter la terre – même s'il faut parfois la pousser un peu dehors, car ces sorties sont importantes pour son équilibre. Toutefois, elle ne fait plus ses besoins à l'extérieur et ne défie plus les autres chats. Nous sommes conscients d'avoir de la chance.

9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans
52	56	60	64	68	72	76	80	84	88	94	100	110
56	60	64	68	72	76	80	84	88	94	100	110	
69	75	80	85	90	96	102	110					
85	96	105	112	120								

(1) Chats: abyssin, birman, européen, maine coon, persan, siamois... (2) Petits chiens: yorkshire, cocker, teckel, cavalier king-charles, caniche... (3) Chiens moyens: berger allemand, labrador, setter, épagnuel, beauceron, boxer... (4) Grands chiens: dogue, mastiff, bouvier bernois, leonberg, terre-neuve, saint-bernard...

***Seuil de sénescence** Quand votre animal a dépassé l'âge délimité par la ligne bleue dans le tableau, c'est qu'il est entré en phase de vieillissement. Emmenez-le chez le vétérinaire pour un bilan de santé.

VIEILLESSE PRENDRE SOIN D'UN CHAT OU D'UN CHIEN ÂGÉ

Le vieillissement d'un animal entraîne des changements physiques et, parfois, comportementaux. Nos conseils pour détecter ses premiers signes de vulnérabilité et pour l'accompagner au mieux.

Si le déclin d'un animal est, comme le nôtre, inévitable, son entrée dans le processus s'avère parfois insidieuse. D'autant que l'âge du seuil de sénescence varie pour chacun, selon plusieurs facteurs biologiques et environnementaux : gabarit, évolution morphologique, mode de vie, prise en charge médicale, etc. Les signes du passage de ce seuil sont susceptibles d'apparaître à partir de neuf ans de vie chez les petits chiens (moins de 15 kg), mais dès huit ans chez ceux de taille moyenne (entre 15 et 40 kg) et six ans chez les plus grands. Avec un chat, la surveillance doit débuter vers ses 11 ans (lire p. 100-101).

« *Le déficit cognitif peut être difficile à différencier d'autres causes – par exemple, de la perte d'un sens (un chien qui entend une fois sur deux) ou de certaines pathologies (une arthrose qui l'empêche de se lever lorsque vous lappelez)*, remarque Faustine Canonge-Verez, vétérinaire à Paris. Cependant, une chose est sûre : le vieillissement cérébral existe chez les animaux comme chez les humains. » D'où l'intérêt d'être vigilant, car reconnaître des changements d'attitude chez son compagnon, si minimes soient-ils, permet de repenser plus vite son mode de vie, son alimentation et les soins à lui apporter.

SIGNES DE VIEILLISSEMENT PHYSIQUE

Des symptômes physiologiques accompagnent le franchissement du seuil de sénescence de son animal. Les identifier est utile pour pouvoir entretenir sa santé le plus longtemps possible. Parmi les principaux signes d'alerte, on trouve :

➤ **Une moins bonne forme générale.** Cette évolution va se traduire concrètement par une

plus grande fatigue, un manque de vitalité, un essoufflement rapide et une baisse d'endurance.

➤ **Une évolution de l'apparence**, surtout au niveau du pelage : apparition de poils gris ou blancs, fourrure moins épaisse et moins brillante, voire chutes ou bourres de poils par endroits.

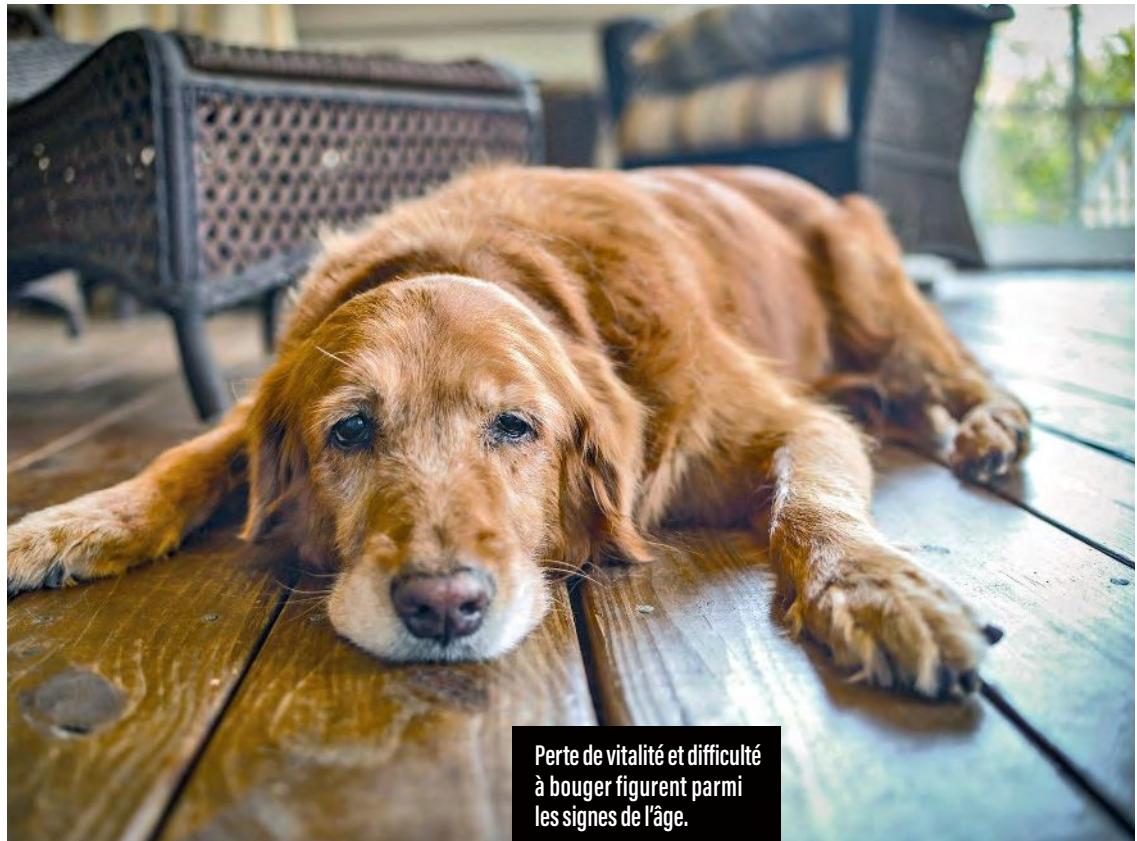
➤ **Une baisse de la vue**, jusqu'à la cécité en cas de cataracte. L'animal semble de plus en plus désorienté, se cogne, trébuche...

➤ **Une altération de l'ouïe** pouvant aboutir à la surdité. Il arrive alors que l'animal ne puisse plus réagir à son nom ou répondre à l'appel, ou encore qu'il soit surpris parce qu'il ne vous entend plus approcher.

➤ **Une perte de motricité et des raideurs** liées à des pathologies ostéoarticulaires telles que l'arthrose, elles-mêmes souvent amplifiées par des problèmes de poids. Les animaux concernés peinent à se déplacer et à effectuer des gestes du quotidien (les chats ont, notamment, plus de mal à effectuer leur toilette), et certains ne supportent même plus les caresses.

➤ **Des modifications du comportement alimentaire** : certains animaux refusent une nourriture qu'ils appréciaient jusqu'alors, d'autres boivent davantage, ce qui peut laisser supposer diverses pathologies (diabète, insuffisance rénale, maladie hormonale...). Il arrive également que des troubles dentaires ou des intolérances alimentaires aggravent ces difficultés.

➤ **Une perte de poids éventuelle**, qui témoigne d'une alimentation inadaptée et/ou du fait que le chien ou le chat mobilise moins ses muscles. « *Le plus souvent, observe le Dr Canonge-Verez, l'animal âgé qui maigrit développe une pathologie.* »



Perte de vitalité et difficulté à bouger figurent parmi les signes de l'âge.

STONENAZI/ISTOCK

> Des affections diverses, notamment des troubles digestifs et intestinaux, des problèmes organiques (toux...), une insuffisance cardiaque ou rénale, un diabète. Tout cela peut se traduire par des diarrhées et des vomissements récurrents, de la constipation, de l'incontinence, une déshydratation, une soif accrue ou, au contraire, un refus de boire et/ou de s'alimenter. Certains animaux sont aussi plus sujets aux crises d'épilepsie.

D IMPACT PSYCHIQUE DE L'ÂGE

«Le déficit cognitif est souvent difficile à déceler, car les symptômes interfèrent avec d'autres pathologies de l'âge», rappelle Faustine Canonge-Verez. En vieillissant, certaines bêtes deviennent plus calmes et enclines à la sieste, moins réceptives aux propositions de jeux ou de sorties. Les chats peuvent s'absenter plus longtemps du foyer, se montrer plus distants ou avoir besoin de plus de sommeil.

Les animaux atteints de sénilité ont tendance à aboyer, miauler ou gémir sans raison apparente, de façon intempestive, notamment lorsqu'ils se réveillent ou se retrouvent seuls. Chiens et chats désorientés ne parviennent plus à bien assimiler les informations ni à gérer des situations familiaires. Ils sont parfois sujets à des troubles anxieux, en particulier l'angoisse de séparation: en l'absence de leurs maîtres, ils font preuve de comportements destructeurs, entrent dans des pièces qui leur sont interdites, etc.

D AMÉLIORER LE CONFORT DE SON ANIMAL

Pour accompagner au mieux un chat ou un chien âgé, on apportera un soin particulier à son bien-être en veillant à trois aspects:

> La santé Une visite annuelle chez le vétérinaire est l'occasion de contrôler l'état de santé général de l'animal (yeux, oreilles, poil, cœur...) >>



Un panier plus grand peut apporter davantage de confort.

>> et de déceler, notamment par le biais d'une prise de sang, d'éventuelles maladies avant de mettre en place les traitements adaptés. La fréquence des consultations dépend des problématiques de chacun, des conseils que peut vous donner le vétérinaire – mais aussi, il ne faut pas l'oublier, de la façon dont votre compagnon « vit » sa visite médicale, en particulier pour les chats puisque celle-ci est synonyme de transport et de mise en cage.

> L'alimentation Lorsque votre ami à poil vieillit, il ne faut pas tant augmenter ou diminuer la quantité de nourriture que privilégier la qualité des aliments. Votre vétérinaire peut vous en recommander qui sont adaptés à la pathologie de votre animal (en cas de problèmes rénaux, d'obésité...) ou plus riches en protéines, en

minéraux et en vitamines qu'auparavant. Pour autant, appuyez-vous sur ce que vous connaissez de votre compagnon et sur votre bon sens : rien ne vous empêche, par exemple, de lui donner des denrées non transformées (viande fraîche, yaourt...), sources de petits plaisirs, s'il en a eu l'habitude et qu'il en est friand – à moins que le vétérinaire vous le déconseille formellement.

> L'environnement Un animal qui vieillit n'a plus les mêmes envies ou les mêmes besoins. Optimisez son cadre de vie et reconsidérez certaines habitudes. Aménagez-lui un espace calme et confortable. Offrez-lui un panier plus grand, plus moelleux ou une couverture adaptée. Veillez à rendre les litières, les gamelles à nourriture ou à eau et les jouets accessibles. Prévoyez un marchepied afin que votre chat puisse monter sur son fauteuil préféré, ou des rampes d'accès pour lui éviter des sauts fastidieux. Surveillez-le également quand il sort : même dans un jardin qu'il connaît par cœur, il peut perdre ses repères ou être désarçonné face à un intrus. Enfin, écourtez la durée des promenades de votre chien s'il ne les supporte plus aussi bien.

LA MALPROPRETÉ DOIT VOUS ALERTER

Un animal âgé qui n'est plus propre ne fait pas de la provocation malveillante. Inutile de le réprimander s'il vous réveille en pleine nuit pour sortir ou s'il urine n'importe où. Cela ne changera rien, il n'en est pas responsable. Ce comportement est souvent le symptôme d'une pathologie à identifier avec le vétérinaire.

UN JEUNE COMPAGNON POUR BOOSTER L'ANCIEN ?

Il est possible d'accueillir un nouvel animal pour animer les vieux jours du vôtre. Mais cette décision doit être bien pesée : si ce dernier est exclusif, peu sociable ou déjà sénile, la présence d'un chiot ou d'un chaton risque de le perturber davantage, voire d'engendrer un sentiment d'abandon. ■

Témoignage

MONIQUE, 72 ans

Au décès de ma chienne Maïa, je ne me voyais pas, à mon âge, adopter un chiot, car je n'ai personne pour prendre la relève. Lorsque je me suis rendue dans un refuge, mon choix s'est délibérément porté sur Lisa, une chienne mature de neuf ans. Je déteste l'idée que ma disparition la laisse une fois de plus sur le carreau. Je vis cette relation, somme toute très tranquille, comme une sorte de compagnonnage. Et, surtout, je suis très contente de ma décision !

PETRA RICHLI/ISTOCK

L'EUTHANASIE LE CHOIX DE LA DIGNITÉ

L'euthanasie est parfois le seul recours pour mettre fin aux souffrances d'un animal. Si douloureuse soit cette décision, elle lui permet de partir dans la dignité.

L'Ordre national des vétérinaires définit l'euthanasie animale comme «*un acte médical vétérinaire à visée humanitaire destiné à abréger la vie d'un animal présentant une pathologie physique ou mentale à l'origine de souffrances pour lui-même ou son entourage*». Et le Comité d'éthique animal, environnement, santé rappelle qu'il s'agit «*d'un acte singulier [...], qui doit rester exceptionnel [...], et par lequel le vétérinaire engage sa responsabilité*». Ce dernier est donc libre de refuser cet acte, notamment s'il n'est pas motivé par des raisons médicales (euthanasie «de confort»).

POURQUOI S'Y RÉSOUTRE

- > **Votre animal est atteint d'une maladie incurable.** Elle le fait souffrir et dégrade toujours plus fortement sa qualité de vie.
- > **Il est très âgé et ses capacités physiques sont extrêmement réduites.** Il a des difficultés à se déplacer ou à s'alimenter, perd peu à peu l'usage de ses sens, souffre d'incontinence, de sénilité ou de maladies graves.



> **Il a été victime d'un accident.** Son pronostic vital est engagé. S'il survit, il sera très handicapé.

> **Votre chat ou votre chien souffre de troubles du comportement.** Cela le rend dangereux, en dépit de tous les efforts consentis.

UN DÉPART PAISIBLE

Il est possible d'accompagner son ami à quatre pattes jusqu'à son dernier souffle, «*mais ce n'est pas une règle intangible, car chacun a son propre rapport à la mort et sa propre histoire avec son compagnon*», explique Faustine Canonge-Verez, vétérinaire à Paris. *Si un propriétaire préfère ne pas assister à cet acte, cela se comprend et on va faire en sorte que tout se passe au mieux pour l'animal.*»

Le vétérinaire pratique une anesthésie classique pour que l'animal s'endorme paisiblement. Puis il injecte un produit euthanasiant afin de causer des arrêts cardiaque et respiratoire simultanés. L'acte est rapide (environ 10 minutes) et indolore. Pour éviter à leur compagnon le stress de la visite chez le vétérinaire, de plus en plus de propriétaires optent pour une euthanasie à domicile. Comptez entre 70 et 150 € (uniquement pour la dernière consultation et l'acte d'euthanasie) selon les cabinets et le gabarit de l'animal, mais entre 150 et 300 € si cet acte est pratiqué chez vous (tarif sans la levée du corps). ■

Bon à savoir

Tuer volontairement un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité, est puni de six mois de prison et de 7 500 € d'amende (art. R. 655-1 du Code pénal). Le tribunal correctionnel peut prononcer des peines complémentaires.

SA FIN DE VIE SANS VOUS QUELLES SOLUTIONS ?

De plus en plus de structures accueillent les animaux après le décès de leur maître.
Sous réserve d'avoir soigneusement pris les devants.

Quid de l'avenir de votre chien ou de votre chat s'il vous survit? Si personne dans votre entourage ne souhaite le recueillir, il est important de vous poser cette question en amont. Car, sans démarche spécifique de votre part, votre compagnon risque de se retrouver en refuge sans que vous l'y ayez préparé – et d'y finir ses jours, surtout s'il est âgé!

DOCUMENT TESTAMENTAIRE

Le rôle même des refuges est d'accueillir les animaux qui leur sont confiés, quel que soit leur âge. La Société protectrice des animaux (SPA) a ainsi créé, en 2020, un « passeport animal », sorte de document testamentaire à la double fonction. Il permet à chaque propriétaire de décrire précisément les caractéristiques essentielles de son animal (âge, caractère, régime alimentaire, sociabilité...) et lui garantit, à son décès, que son chien ou son chat sera adopté par une famille dont l'environnement sera, autant que possible, le plus proche de celui qu'il a connu. En 2024, un peu plus d'une centaine de passeports ont été enregistrés. Officiellement, aucun don n'est réclamé, mais les signataires de ce document envisagent bien souvent un legs (par l'intermédiaire d'un testament) ou désignent la SPA bénéficiaire de tout ou partie de leur contrat d'assurance-vie.

Bon à savoir

Pour assurer une fin de vie digne

à votre chien ou à votre chat, certaines structures recommandent d'effectuer un don ou un legs de 100 € par mois environ, soit 1200 € minimum par année supposée lui restant à vivre.

UN DISPOSITIF POUR L'ADOPTION DES PLUS ÂGÉS

Pour autant, il ne faut pas oublier que le rôle d'un refuge est aussi de faire adopter – et rapidement, de préférence – les animaux qui lui sont confiés. Toutefois, l'adoption de bêtes âgées ne va pas sans poser de problèmes. Car ces dernières demandent une attention et des soins spécifiques. Les familles d'accueil potentielles peuvent avoir une appréhension des maladies et des frais de vétérinaire élevés qui vont avec. Enfin, la perte du compagnon est a priori plus rapide.

Afin de contrer cette réalité, la SPA, par exemple, a lancé le dispositif « Familles d'accueil définitives » destiné aux animaux très âgés ou porteurs de pathologies sévères. Une partie de l'alimentation et des dépenses chez le vétérinaire sont alors prises en charge, car l'animal demeure la propriété de la SPA. À la Fondation 30 millions d'amis, l'opération « Doyens » concerne des chats et des chiens de plus de 10 ans. L'association s'engage à payer les frais vétérinaires (et, éventuellement, ceux de crémation) à hauteur de 800 €.

Michèle, une habitante de Landunvez (Finistère), en a profité: « *Compte tenu de nos âges respectifs, mon mari et moi souhaitions un chien âgé, pour qu'il n'affronte pas une nouvelle séparation. Lorsque nous avons adopté Sylsick, un bichon frisé de 14 ans, nous ne savions pas qu'il était possible de bénéficier d'une aide financière en cas de maladie. Celle-ci a cependant été très utile car, peu de temps après son arrivée chez nous, nous avons découvert que sa toux cachait en réalité une insuffisance cardiaque. Ses frais de santé ont été réglés directement au vétérinaire. Ce dispositif est sécurisant, car l'adoption d'un animal âgé peut représenter beaucoup d'argent.* »



La « maison de retraite » évite l'enfermement de votre animal dans un box.

REtenir sa place en maison de retraite

Plutôt qu'un placement dans une nouvelle famille d'accueil, surtout quand le chien ou le chat est âgé (et donc plus difficilement adoptable), on peut envisager la solution collective d'une véritable «maison de retraite» pour animaux. Ces derniers y évoluent en liberté avec d'autres congénères et ne sont pas mis en box individuel en attendant leur adoption. Des organismes, tels la Fondation assistance aux animaux, gèrent jusqu'à sept établissements. D'autres, plus petits et/ou d'échelle locale, sont souvent créés par des particuliers, comme La Voisinière, à Carcassonne (11), ou l'Association Stéphane Lamart, à Boissy-Saint-Léger (94). Ces structures sont surtout financées par des dons et des legs. Le recueil de votre compagnon ne peut toutefois avoir lieu que si vous avez prévenu l'association légataire et avez donné toutes les instructions nécessaires – afin qu'au moment de votre disparition, une personne de confiance ou des bénévoles soient en mesure de prendre en charge rapidement votre animal. La Fondation Brigitte-Bardot met ainsi à la disposition des testateurs un autocollant spécifique à apposer sur la porte d'entrée du domicile, signalant à la fois la présence d'un animal et le fait qu'il doit lui être confié. ■



La parole à...

JEAN-CHRISTOPHE AMARANTINIS

Président du Syndicat national des établissements, résidences et services d'aide à domicile privés pour personnes âgées (Synerpa)

« La loi du 8 avril 2024 garantit désormais aux résidents d'un Ehpad le droit d'accueillir leur animal de compagnie. C'est une avancée significative pour le bien-être des personnes âgées, avec de nombreux bienfaits. Cette pratique, qui avait déjà cours dans certains établissements, doit toutefois être encadrée. Le maître a l'obligation de s'en occuper de façon autonome. Il faut également qu'une personne de confiance soit désignée pour prendre le relais en cas de maladie, d'hospitalisation, de perte d'autonomie ou de décès de ce dernier. Il convient de faire cela en bonne intelligence, notamment avec un avenant au contrat de séjour.»

MOLENRA/ADOBESTOCK

LES DÉMARCHES À MENER À SON DÉCÈS

Vous avez perdu votre chien ou votre chat et ne savez ni comment vous y prendre ni que faire de son corps ? Le choix dépend de vos convictions et du coût, mais également de la réglementation.

Faut-il déclarer le décès ?

OUI Vous devez le déclarer au Fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-Cad) dans les meilleurs délais, sous réserve que l'animal ait été préalablement identifié (tatouage ou puce). Vous pouvez réaliser cette démarche directement sur le site du fichier (I-cad.fr), via l'application Filalapat, par e-mail ou encore par courrier. « *Environ 400 000 animaux nous ont été signalés comme étant décédés en 2024. Mais, comme une grande partie de la population ne nous déclare pas les décès, ce chiffre ne reflète pas la réalité* », indique Pierre Buisson, président-directeur général de l'I-Cad. Le numéro d'enregistrement de votre compagnon figure sur sa carte d'identification ou dans son carnet de santé. De nombreux vétérinaires effectuent la déclaration à votre place si l'animal meurt dans leur cabinet.

Faut-il appeler un vétérinaire si l'animal est mort à domicile ?

NON Mais il sera sans doute de bon conseil, surtout s'il connaît votre chien ou votre chat. Il vous indiquera notamment les coordonnées des sociétés de crémation animale avec lesquelles il travaille. Il peut également vous vendre une housse mortuaire ou un cercueil en carton qui résiste à

l'humidité et/ou aux éventuels écoulements (comptez entre 20 et 40 € selon la taille). Ces dispositifs vous permettront de conserver dans les meilleures conditions possible le corps de votre animal avant qu'il soit incinéré. Dans l'absolu, rien ne vous empêche de contacter directement un crématorium ou un cimetière animalier et de demander un devis.

Peut-on enterrer son animal dans son jardin ?

NON Toutefois, sauf à vous dire que la réglementation l'interdit, un vétérinaire ne dispose d aucun moyen de police et n'est donc pas en mesure de



Bon à savoir

En France, le Code du travail ne prévoit aucun congé pour le deuil d'un animal. Seul un accord d'entreprise peut autoriser les salariés à s'absenter pendant une demi-journée ou une journée pour pleurer la perte de leur compagnon.



vous en empêcher. « Pour des personnes ayant un jardin, enterrer l'animal dans un endroit qu'il aimait signifie le garder à proximité, souligne la vétérinaire Faustine Canonge-Verez. Sur le plan psychologique, ça a du sens, mais pas forcément sur le plan sanitaire et environnemental. Lorsqu'une telle décision est prise, l'économie sur les frais d'incinération n'est généralement pas la seule motivation. »

Dans tous les cas, même si l'animal décède dans sa clinique, un vétérinaire est tenu de vous laisser repartir avec le corps si tel est votre souhait. Se débarrasser du cadavre d'une bête dans une pou belle, un égout ou tout autre lieu est proscrit et possible d'une amende de 3 750 € (art. L. 228-5 du Code rural et de la pêche maritime).

Peut-on transporter soi-même le corps jusqu'à sa dernière demeure ?

OUI Si ce n'est qu'il vaut mieux prendre certaines précautions (couverture, housse...). Si vous devez conserver l'animal chez vous un jour ou deux, veillez à le couvrir, à l'entreposer dans un endroit froid, surtout s'il meurt au cours de l'été, et à l'abri de l'intrusion éventuelle d'autres animaux, domestiques ou non (rats...). « S'il est vrai qu'il vaut mieux gérer rapidement le décès d'un animal, fait remarquer

UNE AIDE POUR LES FRAIS VÉTÉRINAIRES

Si vous percevez certaines prestations sociales (allocation aux adultes handicapés, revenu de solidarité active...) ou si vos moyens financiers sont faibles, vous pouvez faire appel à l'association Vétérinaires pour tous (Veterinairespourtous.fr), présente dans une dizaine de régions de la métropole, ainsi qu'en Corse, en Martinique et à La Réunion. Après avoir vérifié votre éligibilité, elle assumera les deux tiers des frais d'euthanasie et de crémation collective (et, le cas échéant, les deux tiers des frais de soins ou d'intervention chirurgicale urgente qui ont précédé le décès). Cette prise en charge se fait toutefois dans la limite d'un seul animal par foyer.

Faustine Canonge-Verez, cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille appeler un service d'enlèvement du corps la nuit. »

Confier « l'après » à un vétérinaire, est-ce forcément plus cher ?

UN SERVICE FACTURÉ Si vous ne désirez pas emmener vous-même le corps de votre compagnon au centre de crémation ou au cimetière animalier le plus proche de chez vous, le vétérinaire peut faire intervenir un prestataire pour effectuer cette démarche à votre place. Entre-temps, il va devoir « gérer » le cadavre (mise en place de la traçabilité, déclaration du décès au fichier I-Cad, conservation au froid...), un service qui vous sera généralement facturé. Notez que si vous préférez une crémation, il est également possible de mandater le vétérinaire afin qu'il reçoive, quelques jours après, les cendres de votre animal.

Les assurances santé prennent-elles en charge certains frais ?

TOUT DÉPEND des contrats et du niveau de garantie choisi. Mais une chose est sûre : seules les formules les plus haut de gamme, autrement dit les plus chères, comportent une éventuelle prise en charge forfaitaire des frais de transport du corps et/ou du coût de l'euthanasie. ■



L.SOLONINA/ADOBESTOCK

CRÉMATION OU INHUMATION

Choisir d'incinérer ou d'enterrer demeure très personnel. Le budget disponible entre aussi en ligne de compte.

LA CRÉMATION

Ce service funéraire rencontre un grand succès. Premier atout: son coût. Selon la société choisie, le type d'incinération souhaité et l'animal (et parfois son poids), comptez entre 230 et 350 € pour une crémation individuelle avec récupération des cendres, et entre 100 et 180 € si elle est collective (on dit aussi « plurielle » ou « partagée »), sans récupération des cendres. Le forfait individualisé comporte la conservation du corps en chambre froide jusqu'à la date de crémation (qui peut avoir lieu plusieurs jours après le dépôt du cadavre), sa présentation dans un salon particulier afin de se recueillir, puis la restitution des cendres dans une urne standard.

L'INHUMATION

Quelques dizaines de cimetières dédiés aux animaux existent en France métropolitaine. Leur nombre ne fait qu'augmenter face à la demande grandissante. Privés ou mis à disposition par les

Des columbariums peuvent accueillir l'urne après une crémation individuelle.



communes, ces terrains sont gérés par des sociétés, des associations ou des particuliers. Ils fonctionnent comme les autres cimetières (horaires fixes, entretien, gardiennage), sauf que les cérémonies religieuses n'y sont pas autorisées. On y trouve surtout des chiens, des chats et des nouveaux animaux de compagnie (NAC). Certains sites acceptent toutefois des bêtes plus imposantes, sur dérogation. Les corps sont inhumés en pleine terre (dans un linge, un carton biodégradable ou un cercueil) ou dans un caveau (sur commande). Des columbariums peuvent accueillir les urnes funéraires. Cependant, il faut payer la concession funéraire (200 €, par exemple, la première année, puis 100 € les suivantes, souvent dans la limite de 20 ou 30 ans), la prise en charge de la dépouille, le cercueil et l'inhumation par une entreprise spécialisée.

Suivant le règlement du cimetière, il est aussi possible de faire réaliser une pierre tombale, une plaque ou un monument funéraire par une société de marbrerie – parfois pour plusieurs milliers d'euros. Après cela, on peut encore souscrire un service d'entretien (fleurissement, nettoyage...). Mises bout à bout, les dépenses sont élevées: entre 2000 et 3000 € pour un enterrement... voire bien plus selon vos souhaits.

À NOTER Cimetières et crématoriums, mais aussi sites d'e-commerce proposent maints modèles de cercueils, plaques et urnes, parfois personnalisables. Des espaces mémoriels en ligne gratuits (Paradis-animalier.fr, Animorial.fr...) permettent de poster des photos et d'écrire un mot. ■

La parole à...

MICKAËL POSTEC

Fondateur associé de Crémalyss (Milizac-Guipronvel, Finistère)

« Notre expérience nous a conduits, mon associé et moi, à ouvrir le premier crématorium animalier du Finistère. L'idée est d'accompagner les personnes endeuillées. Pour nous démarquer, nous faisons, entre autres, fabriquer notre urne biodégradable dans un atelier local qui emploie des personnes handicapées. »

VOYAGER EN VOITURE

Comment régler vos problèmes

Les vacances arrivent ! Vous partez en voiture ou avez décidé de louer un véhicule sur place ? Retard de livraison, panne, problème avec la location... des aléas vous attendent peut-être. Pas de panique ! Votre séjour ne va pas forcément virer au cauchemar ; vous avez des droits. Tour d'horizon de la réglementation.

Par **Magali Berthe**, du Service d'information juridique de l'UFC-Que Choisir. Illustrations **Vincent Rif**

1

RETARD DE LIVRAISON

J'ai commandé un véhicule neuf livrable avant mon départ en vacances. Le concessionnaire ne sera finalement pas dans les temps. Puis-je lui demander une indemnisation ?

OUI

Vous avez le droit de réclamer au vendeur une indemnisation pour le(s) préjudice(s) subi(s) – location d'un autre véhicule, frais d'annulation de séjour, etc. – en joignant des justificatifs. Et de le mettre en demeure, par courriel ou recommandé avec accusé de réception, de vous livrer la voiture dans un délai supplémentaire que vous lui fixez. S'il ne le respecte pas, vous pouvez maintenir votre commande ou demander, dans les mêmes formes, la résolution du contrat. En cas de litige, rapprochez-vous du service client du constructeur, du médiateur désigné par votre vendeur ou d'un conciliateur de justice. Enfin, un recours au tribunal judiciaire est possible.

Obligation de livraison du vendeur

Le vendeur est tenu de respecter la date limite de livraison du véhicule spécifiée sur le bon de commande. Elle est réputée «non stipulée» si le mois de mise à disposition n'est pas cité. En l'absence de date précise, elle doit être effectuée au plus tard le 15^e jour ouvré du mois indiqué sur le bon de commande. Si celui-ci ne comporte aucune date, le vendeur est obligé de livrer la voiture au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat.

Une exception : la force majeure

Le vendeur ne sera pas contraint de vous indemniser du retard de livraison s'il prouve qu'il se heurte à un cas de force majeure. Selon la loi, il s'agit d'un événement échappant à son contrôle, imprévisible lors de la conclusion du contrat, et dont les effets ne peuvent pas être évités par des mesures appropriées: routes bloquées à la suite de manifestations nationales, incendie de l'usine de production, etc.

Le médiateur automobile

Après une réclamation – écrite selon les modalités prévues par le mis en cause (concessionnaire, constructeur, garagiste...) –, il est possible de recourir à la médiation si un litige persiste. Le professionnel de l'automobile concerné a l'obligation de vous communiquer les coordonnées du médiateur. La saisine de ce dernier (par courriel ou par courrier), gratuite, doit être effectuée dans un délai d'un an à compter de la réclamation préalable. Dès qu'il aura reçu votre dossier, le médiateur vous informera, sous trois semaines, de sa recevabilité ou de son rejet. L'issue de la médiation interviendra, elle, sous 90 jours au maximum à compter de la date de la notification de réception de la demande – une prolongation peut



toutefois vous être signifiée en cas de litige complexe. L'avis rendu ne lie pas les parties au litige, qui ont le droit d'accepter ou non la proposition qui leur est faite. ■

Sources : art. L. 216-1, L. 216-6, L. 612-1, L. 612-2, L. 616-1, R. 612-5 et R. 616-1 du Code de la consommation ; rapport d'activité 2023 du médiateur de Mobilians (ex-CNPA) ; art. 4 et 5 de l'arrêté du 28/06/2000 relatif à l'information des consommateurs et à la publicité des prix des véhicules automobiles ; art. 1218, 1604 et 1611 du Code civil.

Bon à savoir

Le délai de livraison d'un véhicule
risque d'être prolongé en cas de commande d'un nouveau modèle, de personnalisation ou de choix d'options très spécifiques. Pour obtenir rapidement une voiture neuve, mieux vaut en acheter une qui est en stock chez le vendeur. Il reste aussi possible de se rendre sur les sites des constructeurs, afin de consulter la liste des autos disponibles chez leurs concessionnaires.

2

PRÊT D'UN VÉHICULE EN CAS DE PANNE

Mon garagiste tarde à réparer mon véhicule car les pièces nécessaires ne sont pas disponibles. Est-il obligé de m'en prêter un autre pour mon départ en vacances ?

NON

Votre garagiste n'a pas l'obligation légale de vous prêter un véhicule de courtoisie pendant la durée des réparations. Toutefois, vous pouvez le lui demander à titre commercial.

Obligation d'information quant aux conditions du prêt

Quand on vous prête une voiture, on doit vous informer des conditions – durée du prêt, étendue des garanties d'assurance... – avant de vous la remettre. Demandez qu'un état du véhicule soit réalisé en votre présence et que les défauts repérés y soient notés (rayures, chocs...). Vous serez tenu de le restituer tel que vous l'avez reçu, et présumé responsable des détériorations résultant d'un usage fautif de votre part. Pour éviter d'avoir à régler les dégâts, il vous faudra prouver, par tous moyens, votre absence de faute ou un cas fortuit (incendie dans un garage ou vol, par exemple).

Une indemnisation est possible

Lors du dépôt de votre véhicule, le garagiste doit vous indiquer le temps nécessaire pour effectuer les réparations.

Faute de précision, il a 30 jours après la remise de la voiture pour s'exécuter. S'il tarde, vous pouvez lui demander, par courriel ou par lettre recommandée avec accusé de réception, une indemnisation pour le préjudice subi, en joignant vos justificatifs (facture de la location d'une autre auto, d'achat de billets de train, etc.). En cas de litige, n'hésitez pas à vous rapprocher du médiateur désigné par le professionnel ou d'un conciliateur de justice. Toutefois, le garagiste n'a pas l'obligation de vous dédommager s'il prouve que le retard pris dans la réparation est dû à un cas de force majeure (lire p.112). ■

Sources: art. L. 111-1 et L. 216-1 du Code de la consommation; art. 1231-1, 1353, 1880 et 1884 du Code civil. Sur l'information concernant l'étendue des garanties d'assurance: Cour de cassation, 1^{re} chambre civile, 25/11/2003, pourvoi n° 01-16.291.



Bon à savoir

Examinez votre contrat d'assurance auto. Selon ses garanties, vous pourriez obtenir un véhicule de remplacement. Et si c'est le garagiste qui vous en prête un, vous serez peut-être en mesure de transférer provisoirement vos garanties dessus. Enfin, il est aussi possible de bénéficier d'une protection juridique pour vous aider dans vos démarches.

3

PROBLÈME DE CARBURANT, QUEL RECOURS ?

En vacances, j'ai pris du carburant dans la station-service d'un supermarché. Or, il y avait de l'eau dedans, et mon moteur est tombé en panne. Ai-je des recours ?

OUI

Vous pouvez réclamer au supermarché, par courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception, le remboursement du carburant acheté, le montant des réparations que vous avez dû régler ainsi qu'une indemnisation pour le préjudice subi par l'immobilisation du véhicule (frais de location automobile, taxi, etc.). En effet, un vendeur de carburant est tenu de répondre du dommage causé par un défaut du produit ou sa non-conformité. Afin d'aboutir dans vos démarches, il faudra d'abord prouver l'achat de carburant auprès de la grande surface en cause (ticket de carte bancaire, relevé de compte, etc.). Par ailleurs, une expertise automobile s'avérera certainement nécessaire pour faire valoir vos droits.



L'expertise automobile

Les litiges liés au fonctionnement d'un véhicule sont techniques. Grâce à ses compétences professionnelles, l'expert peut déterminer la ou les causes d'une panne, les moyens d'y remédier et le montant de votre dommage. Il est recommandé de procéder à une expertise avant toute réparation, pour ne pas compromettre vos éventuels recours. Relisez aussi vos contrats d'assurance : vous bénéficiez peut-être d'une protection juridique pouvant prendre en charge vos frais d'expertise. En cas de litige, saisissez le médiateur choisi par le supermarché ou rapprochez-vous d'un conciliateur de justice. ■

Bon à savoir

Cela arrive de se tromper de carburant en se servant à la pompe.

Dans ce cas, ne démarrez pas, au risque d'endommager votre moteur ! Informez le responsable de la station-service, lequel dispose parfois d'équipements pour vidanger le réservoir. À défaut, contactez immédiatement votre assureur, qui peut organiser un dépannage ou vous offrir une assistance (prêt de véhicule, par exemple).

Sources : art. 1245 et suivants, 1353, 1641 et suivants du Code civil ; art. L. 217-1 et suivants du Code de la consommation ; Cour de cassation, 1^{re} chambre civile, 28/09/2016, pourvoi n° 15-19.162.

4

SURCLASSEMENT ET SUPPLÉMENT

J'ai réservé une voiture via Internet. J'ai payé un supplément, car l'agence de location n'avait plus à disposition qu'un modèle de catégorie supérieure. Est-ce normal?

NON

Demandez au service client de l'agence de location, par courriel ou par lettre recommandée avec accusé de réception, le remboursement du complément de prix que vous avez réglé. En effet, le changement payant de véhicule imposé par le loueur peut être considéré comme une pratique commerciale déloyale. Afin de faire sanctionner ce genre de pratique, signalez les faits aux services de la répression des fraudes, via leur plateforme Signal.conso.gouv.fr, ou sur le site de l'UFC-Que Choisir. Le contrat que vous avez conclu oblige le loueur à vous fournir le type de voiture que vous avez réservé au tarif convenu. Toutefois, en cas d'indisponibilité, il a le droit de vous proposer un autre modèle, mais pour modifier la réservation, il doit recueillir votre accord. Au préalable, il vous faudra relire les conditions générales

du contrat qui peuvent prévoir cette situation (surclassement sans frais, remboursement de la location, etc.).

Véhicule indisponible : vos droits

Dans cette situation, demandez au loueur:

- **la remise d'un véhicule d'une catégorie supérieure** sans frais;
- **ou une voiture d'une catégorie inférieure** avec une remise sur le coût de la location;
- **ou l'annulation et le remboursement de la location** si le modèle disponible ne répond pas aux exigences que vous avez formulées à la réservation (boîte automatique, climatisation, etc.). Solliciter un dédommagement est aussi possible si vous subissez un préjudice à cause du changement de voiture (consommation de carburant supérieure...) ou de l'annulation de la réservation (frais de déplacement chez un autre loueur ou de transport en commun, etc.). En cas de litige, saisissez le médiateur désigné par le loueur ou adressez-vous à un conciliateur de justice.

Sources: art. 1709, 1103 et 1193 du Code civil; art. L. 121-1, L. 121-2 et L. 212-1 du Code de la consommation; annexe A, 2 de l'arrêté du 17/03/2015 relatif à l'information précontractuelle des consommateurs et à la publicité des prix des prestations de location de véhicules.



Bon à savoir

Les agences doivent vous informer que la location inclut une assurance pour les dommages aux tiers (responsabilité civile). Elles en proposent souvent une en plus couvrant les sinistres corporels ou matériels du véhicule. Avant d'y souscrire, vérifiez que vous ne bénéficiez pas déjà de ces garanties via votre contrat auto ou votre carte bancaire.

5

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CHANGEMENT D'UNE PIÈCE

La courroie de distribution de ma voiture a lâché alors qu'elle avait été révisée 15 jours avant. Puis-je exiger du garagiste un remboursement des frais supportés ?

OUI

Une révision sert à vérifier le bon fonctionnement de la voiture. À cette occasion, le garagiste doit remplacer périodiquement des pièces selon les recommandations du constructeur. En outre, il est tenu de vous informer des réparations qu'il estime nécessaires et garantir la sécurité du véhicule qu'il vous rend. Vous pouvez demander au professionnel, par courriel ou par lettre recommandée avec accusé de réception, le remboursement des frais que vous avez réglés et une indemnisation pour le préjudice subi, prouvé par tous moyens (facture d'hôtel, etc.). Faute d'accord amiable, saisissez le médiateur désigné par le garage ou tournez-vous vers un conciliateur de justice.



Remplacement de courroie

La fréquence de changement de la courroie de distribution dépend de nombreux facteurs (marque, âge du véhicule, kilométrage...); il est donc important de se référer au contrat d'entretien de la voiture. Un garagiste qui remplace cet élément est présumé responsable en cas de nouveau dysfonctionnement. Il peut s'exonérer en prouvant, selon les dernières jurisprudences, qu'il n'est pas fautif (faute du client, cas de force majeure, etc.), ou que le dommage n'a pas de lien avec le changement de la pièce. Lorsque vous rencontrez une panne clairement liée à une intervention récente, pensez à en informer rapidement le garagiste. En cas de litige

Bon à savoir

Relisez les garanties de vos contrats d'assurance (automobile, habitation, carte bancaire...). Vous bénéficiez peut-être d'une protection juridique pour vous aider dans vos démarches et couvrir certains frais (avocat, expert, etc.).

persistent, il est recommandé de procéder à une expertise avant toute réparation, pour ne pas compromettre vos éventuels recours. ■

Sources : art. L. 111-1 et L. 217-3 et suivants du Code de la consommation ; art. 1787, 1231-1 et 1641 et suivants du Code civil ; Cour de cassation, 1^{re} chambre civile, 11/05/2022, n° 20-19.732 et n° 20-18.867.

6

RÉPARATION ET GARANTIE CO

Mon véhicule est tombé en panne sur l'autoroute. Il a été remorqué chez un garagiste indépendant. Ses réparations vont-elles me faire perdre la garantie constructeur ?

NON

La garantie commerciale du constructeur s'applique même si les réparations et les opérations d'entretien qu'elle ne couvre pas sont réalisées par un réparateur non agréé par le fabricant. D'ailleurs, depuis juin 2014, le carnet d'entretien de votre véhicule est tenu de le préciser. Le constructeur doit donc honorer de bonne foi la garantie encore en vigueur, même si le réparateur ne fait pas partie de son réseau, dès lors que l'intervention est effectuée conformément à ses spécifications et que les pièces utilisées sont de qualité équivalente à celles d'origine.

Des restrictions et des refus possibles

Toutefois, cette liberté de choix du réparateur a des limites. En effet, un constructeur peut vous contraindre à confier à un professionnel de la marque les réparations qui sont prises en charge gratuitement dans le cadre de la garantie. De même, il a le droit de refuser de faire jouer la garantie s'il prouve que la défaillance pour laquelle vous demandez la prise en charge provient d'une réparation. En cas de litige, adressez une réclamation, par courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception, au service client du constructeur automobile. Saisissez ensuite le médiateur qu'il a désigné ou un conciliateur de justice.

You n'avez pas le choix du dépanneur

Sur autoroute, seul un dépanneur agréé par le préfet est en mesure d'intervenir après votre appel à la borne d'urgence. Si la panne est mineure, il déplacera votre voiture à proximité et la réparera. Sinon, il la remorquera à son garage ou, à votre demande, en un lieu situé à moins de 5 km de la sortie de l'autoroute ou de la voie express. Si vous avez un contrat d'assistance, celui-ci ne fonctionnant pas sur l'autoroute, vous avez le droit de demander au dépanneur qu'il tracte votre véhicule jusqu'à la sortie la plus proche. Votre assistance pourra alors intervenir et, en fonction des stipulations de votre contrat, vos frais pourront être pris en charge (dépannage, remorquage, rapatriement...). En outre, il sera possible de choisir le garage où vous souhaitez que les réparations soient faites.

Demandez un devis et un ordre de réparation

Soumis à un devoir d'information, le garagiste, prestataire de services, est tenu de vous faire connaître les caractéristiques essentielles du contrat. Le devis comme l'ordre de réparation ne sont pas obligatoires, mais ces documents sont vivement conseillés, afin de limiter les contentieux. Le second permet de prouver la nature de l'intervention sollicitée par le client, et le premier contraint le professionnel à respecter le prix qu'il a fixé



pour les travaux. Il lui revient d'ailleurs de justifier que ceux-ci ont bien été demandés, ou que les travaux supplémentaires effectués ont été acceptés. Il ne peut pas prétendre au paiement de travaux qui n'étaient pas prévus dans le devis et qu'il aurait réalisés sans votre consentement préalable... La preuve de votre accord doit être apportée par écrit (pour une somme supérieure à 1 500 €).

À NOTER Le devis ou le diagnostic d'une panne peut être payant. Le professionnel

doit vous informer au préalable, notamment par le biais de l'affichage, à l'entrée du garage et dans le lieu de réception de la clientèle, des tarifs de ses principales prestations. ■

Sources : art. 5-1 de l'arrêté du 28/06/2000 relatif à l'information des consommateurs et à la publicité des prix des véhicules automobiles ; art. 1104, 1353 et 1359 du Code civil ; art. L. 112-4 et L. 113-5 du Code des assurances ; art. L. 111-1 du Code de la consommation, arrêté du 27/03/1987 relatif aux règles de publicité des prix pour les prestations d'entretien ou de réparation, de contrôle technique, de dépannage ou de remorquage ainsi que de garage des véhicules.

LES BONS RÉFLEXES AVANT DE PARTIR

Votre départ en vacances approche ? Plusieurs mesures sont à prendre pour anticiper au mieux les aléas.

- Noter les coordonnées de son assureur auto et de son assistance;
- Prendre un exemplaire de constat amiable;
- Emporter les papiers de la voiture (certificat d'immatriculation et carnet d'entretien), mais également un kit de secours (ampoules, fusibles, lampe de poche...) et un double des clés;
- Contrôler les niveaux de l'huile moteur, du liquide de refroidissement, du lave-glace... et les feux de la voiture (clignotants, feux de stop et de croisement, etc.);
- Vérifier l'état des pneus et mesurer leur pression;
- Bien aérer, par forte chaleur, le véhicule en ouvrant les fenêtres avant le départ;

- Respecter le poids total autorisé en charge (PTAC), indiqué sur la carte grise, en prenant en compte celui des valises;
- Connaître la hauteur de l'auto si un coffre de toit est installé;
- Proposer ses places restantes en covoiturage autant que possible.

Limiter son impact environnemental

- Vous envisagez d'acheter un véhicule électrique ou hybride⁽¹⁾, neuf ou d'occasion, mais que les prix de vente vous découragent ? Sachez qu'il existe des aides, publiques ou privées, pour acquérir une voiture moins polluante (plus d'infos sur Service-public.fr).
- S'agissant de l'entretien ou de la réparation (carrosserie amovible, éléments électroniques...), demandez à votre garagiste de privilégier l'utilisation de pièces issues de l'économie circulaire. Cette solution permet à la fois de limiter le gaspillage et, tout aussi intéressant, de diminuer le montant de vos factures – pour des raisons de sécurité, cela n'est toutefois pas possible pour les pièces liées à la direction, au freinage et aux trains roulants.
- Pensez au covoiturage; vous réduirez ainsi les émissions polluantes lors de vos déplacements, et pourrez réaliser des économies substantielles... que vous soyez conducteur ou passager ! ■

(1) Pour en savoir plus : Que Choisir Pratique n°142, « Une électrique à partir de 19 000 €, c'est possible ! »



Escroquerie financière

Mauvais Iban : la banque non contrainte de rembourser

**Cour de cassation, chambre commerciale, 15 janvier 2025.
Pourvoi n° 23-15.437. Cassation.**

Quand un établissement bancaire exécute un virement en se basant sur un RIB ou un Iban fourni par son client, il ne peut pas être tenu pour responsable de l'opération de paiement dans le cas où les fonds ne parviendraient pas au bénéficiaire souhaité (art. L. 133-21 du Code monétaire et financier). Cela paraît assez logique. L'affaire dont il est question ici a toutefois fait l'objet d'un débat parmi les magistrats chargés de trancher.

L'argent n'arrive pas à destination

Les faits sont les suivants. Les époux H. sont titulaires de plusieurs comptes bancaires à la Caisse d'épargne du Languedoc-Roussillon. Le 5 août 2019, Madame H. sollicite sa banque par courriel. Elle souhaite savoir s'il est possible d'obtenir la somme de 9 000 £ en espèces, en vue de l'acquisition d'un véhicule en Angleterre auprès d'un vendeur professionnel. On ne lui répond pas. Les époux ont finalement recours à deux virements bancaires pour le paiement de la voiture. Le 14 août, un premier, de 1 000 €, est effectué à distance directement par le couple. Un second, de 13 574 €, est réalisé en agence avec le RIB qu'a communiqué M^e H. Une semaine plus tard, le garage automobile anglais leur indique ne pas avoir reçu l'argent.

Le RIB fourni par le client est celui d'un pirate

Les époux H. se rendent compte qu'ils ont été victimes d'un piratage informatique lors de leurs échanges avec le vendeur. Ils ont été destinataires d'un RIB de la HSBC en substitution de celui du garagiste qui, lui, était client de la Barclays. Ils déposent une plainte au commissariat pour escroquerie et demandent à leur banque une restitution des fonds. Celle-ci refuse. Le 9 mars 2023, la cour d'appel de Nîmes la condamne à rembourser le montant du second virement à ses clients. Le raisonnement est le suivant: l'employé de la Caisse d'épargne du Languedoc-Roussillon n'a pas relevé l'anomalie apparente du RIB transmis par le couple. Or, s'il comportait bien l'Iban et le code BIC ou Swift, ainsi que les nom et prénom du bénéficiaire, il y manquait son adresse et celle de la banque. De plus, ces informations étaient contenues dans un simple texte de courriel, et non dans un document bancaire officiel... Enfin, les juges reprochent à l'établissement français d'avoir manqué à son «obligation de vigilance», une notion issue du droit commun. Ce dernier n'accepte pas la condamnation, se pourvoit en cassation et obtient gain de cause. Selon les hauts magistrats, la banque ne peut pas voir sa responsabilité engagée lorsque son client lui fournit un mauvais Iban – c'est ce que prévoit le Code monétaire et financier, et ce texte exclut toute autre règle de droit commun. Dès lors, la Cour de cassation écarte tout partage de responsabilité entre la banque et les clients; l'argent est définitivement perdu pour ces victimes d'escroquerie.

Rosine Maiolo

Conduite sans permis

Obligation de prise en charge du passager victime dans son propre véhicule

**Cour de cassation, chambre criminelle, 19 novembre 2024.
Pourvoi n° 23-85.009. Cassation partielle sans renvoi.**

Avec cet arrêt, la Cour de cassation opère un revirement de jurisprudence. Pour bien comprendre, il faut se plonger dans les détails de l'affaire. M. J. est propriétaire d'un véhicule qu'il a assuré auprès d'une compagnie. Un jour, alors qu'il est passager de sa propre voiture, un accident survient où il est blessé. Mais la personne à laquelle il a laissé le volant, M. X, circulait sans permis de conduire et sous l'influence de l'alcool et des stupéfiants. Lors de l'événement, il a perdu le contrôle de l'auto. Le tribunal correctionnel le déclare coupable des chefs de blessures involontaires aggravées, conduite sans permis et défaut de maîtrise, et le dit entièrement responsable du préjudice subi par M. J.

Exclusion de garantie

En parallèle, s'agissant de ce que l'on appelle «les intérêts civils», les juges accueillent favorablement la demande de l'assureur, qui oppose une exclusion de garantie au propriétaire blessé. Concrètement, la compagnie refuse de couvrir ses dommages. Elle s'appuie pour cela sur une clause du contrat qui l'exonère «*lorsque, au moment du sinistre, le conducteur n'a pas l'âge requis ou ne possède pas les certificats, en état de validité, exigés par la réglementation en vigueur pour la conduite du véhicule*». Car elle estime que la victime, c'est-à-dire l'assuré, savait que le conducteur n'était pas titulaire du permis de conduire, et donc qu'il s'est mis lui-même, en toute connaissance de cause, dans une situation d'exclusion de garantie.

Le tiers protégé

Il est demandé au Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (le FGAO) d'intervenir. Ce dernier se pourvoit en cassation pour être mis hors de cause. Là, malgré les décisions passées de la Cour de cassation, les hauts magistrats opèrent un revirement. Selon eux, il n'est pas permis d'opposer à l'assuré victime, qui n'était pas le conducteur, cette clause d'exclusion. En effet, juridiquement, M. J. conserve dans ce cas la qualité de «tiers lésé». Les juges décident que l'assureur ne peut pas être exonéré de son obligation de garantie envers lui ni de son indemnisation. Cette décision va dans le sens du renforcement de la protection des victimes d'accidents voulu par l'Union européenne en matière d'assurance obligatoire. Cela conduit à écarter de plus en plus les exclusions de garantie et à étendre la notion de tiers lésé.

Rosine Maiolo

Assurance-vie

L'atteinte à la réserve héréditaire des enfants n'est pas retenue par les juges

**Cour de cassation, 2^e chambre civile, 19 décembre 2024.
Pourvoi n° 23-19.110. Cassation.**

Lors du décès d'un assuré, l'argent de son assurance-vie se transmet au(x) bénéficiaire(s) qu'il a désigné(s). Les sommes ne font pas partie de sa succession, à moins que les primes qu'il y a versées présentent un caractère manifestement exagéré eu égard à ses facultés. Dans ce cas, elles peuvent être réintégrées à la succession et, in fine, revenir dans les mains de ses héritiers «réservataires». Ce garde-fou empêche qu'une personne ne déshérite ses enfants, ce que la loi française ne permet pas. Dans une affaire récente, une femme souscrit en 2009, à l'âge de 73 ans, un contrat d'assurance-vie sur lequel elle effectue plusieurs versements jusqu'en 2011, pour un total de 274 800 €. Elle désigne la Ligue nationale contre le cancer comme bénéficiaire. À son décès, en 2019, l'assureur verse l'argent à l'association. Mais l'unique fille et héritière saisit la justice, afin d'obtenir la réintégration d'une partie des primes dans la succession de sa mère.

Une succession réduite

Pour qu'une telle demande soit étudiée, la Cour de cassation a fixé, au fil des années, des critères précis. Le montant des primes doit être exagéré au regard des «facultés» du souscripteur au moment des versements, qu'il s'agisse de son âge, de ses situations patrimoniale et familiale et de l'utilité de son contrat. Celle-ci n'est pas remise en cause dans ce cas précis, et les premiers versements ne sont pas considérés comme exagérés au regard du patrimoine de l'assurée. Cependant, les juges d'appel estiment que la dernière prime, d'un montant de 130 000 €, est allée trop loin, car elle a abouti à placer plus de 75 % de la fortune de cette dame sur ce contrat. Or, selon eux, elle ne pouvait ignorer, en agissant ainsi, qu'elle portait atteinte à la réserve héréditaire de sa fille, c'est-à-dire à la part minimale de la succession lui revenant obligatoirement, en l'occurrence 149 720 €. Aussi, ils accèdent à la demande de l'héritière et ordonnent la réintégration de 130 000 € à la succession.

La volonté de la défunte respectée

La Ligue contre le cancer se pourvoit en cassation et obtient gain de cause. Les hauts magistrats réaffirment les critères nécessaires pour qu'une prime soit qualifiée d'excessive. Ils énoncent pour la première fois que l'atteinte à la réserve héréditaire n'est pas un critère d'appréciation du caractère manifestement exagéré d'un versement.

Rosine Maiolo

VÉHICULES VOLÉS

Les propriétaires redevables (aussi) des frais de garde

Si on vous a dérobé votre voiture ou votre moto et qu'elle est ensuite placée en fourrière, sachez que les frais de garde appliqués y sont libres, selon une note du ministère de l'Intérieur. La double peine pour les propriétaires !

Toutes les quatre minutes, en France, un véhicule est volé. Dans 40 % des cas, il est retrouvé. Si la découverte a lieu sur la voie publique, c'est presque toujours en stationnement illégal, les malfrats prenant rarement la précaution de se garer sur les places dédiées et de payer le parcmètre. Quand les forces de l'ordre mettent la main sur une telle voiture ou un tel deux-roues, elles le font généralement transporter à la fourrière, à défaut dans une entreprise de type garage. Et les ennuis reprennent pour le propriétaire... Car, aussi étonnant que cela puisse paraître, c'est à lui de régler les frais de garde lorsqu'il vient récupérer son bien. Et les assurances ne les prennent pas toujours en charge. Certains ont dû payer des sommes astronomiques à des gardiens de fourrière ! L'addition s'alourdit en particulier si l'on est averti tardivement ou que, pour une raison ou pour une autre, il n'est pas possible de réagir rapidement. Des factures peuvent ainsi atteindre plusieurs milliers d'euros, indique Argos, un organisme interassurances qui traque les véhicules volés.

Une relation de gré à gré ?

Le ministère de l'Intérieur a publié, en juin 2024, une note d'information ordonnant aux professionnels de respecter l'encadrement des tarifs, soit 127,65 € pour l'enlèvement actuellement et 6,75 € par jour pour la garde⁽¹⁾. Que s'est-il passé depuis ? Les gardiens de fourrière ont-ils déployé un lobbying particulièrement agressif ? C'est ce qu'on peut imaginer, puisque moins de six mois après, le 5 décembre dernier, la même responsable

du ministère a diffusé un second document prenant l'exact contrepied du premier. Elle y précise que «*de nouveaux éléments ont été portés à [sa] connaissance*» – sans que le ministère ait pu nous dire lesquels – qui l'amènent à «*nuancer [son] approche*». C'est-à-dire, en réalité, revenir en tout point sur sa première position. Elle explique que confier un véhicule volé à un professionnel n'est pas une mise en fourrière, mais «*une garde conservatoire*». Dès lors, les prix sont libres, la seule obligation étant d'émettre une facture «*dont le contenu et particulièrement le tarif doivent être conformes aux règles du droit civil et du droit commercial, s'agissant d'une relation de gré à gré*». Or, c'est une déformation flagrante de la réalité, car la «*relation de gré à gré*» suppose un consentement du consommateur, ici inexistant. D'autres règles élémentaires du droit de la consommation sont également ignorées, au premier rang desquelles l'information préalable sur les tarifs.

Bref, juridiquement, le terrain est glissant. En pratique, on se retrouve dans une situation paradoxale et injuste, où un conducteur qui a commis une faute, en garant sa voiture en stationnement interdit, bénéficie d'un tarif encadré à moins de 7 €/jour, quand celui qui n'est coupable de rien – et est, au contraire, déjà victime d'un vol – peut se voir imposer des tarifs parfois 10 fois supérieurs ! L'UFC-Que Choisir va saisir les autorités afin que des dispositions plus équitables soient instaurées.

Fabienne Maleysson

(1) À l'exception de Lyon, Marseille et Toulouse (10 €/jour de garde) et de Paris (150 € pour l'enlèvement et 29 €/jour de garde).

DISPOSITIF « OUI PUB »

Une expérimentation à l'impact mitigé

Depuis mai 2022, un test est mené dans 14 territoires français pour réduire le gaspillage papier. Il s'agit d'interdire la distribution de prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres, sauf dans celles arborant un autocollant « Oui pub ». Cela fonctionne-t-il ?

On connaît plus son contraire, le « Stop pub », lancé en 2004: un autocollant à placer sur sa boîte aux lettres pour manifester son refus de recevoir des imprimés publicitaires non adressés. Le dispositif vise à mettre fin à un gaspillage de papier de plus en plus décrié, alors que 760 000 tonnes de prospectus ont été distribuées en France en 2021. Une grande partie est jetée à la poubelle sans être consultée. Toutefois, le « Stop pub » a montré ses limites: son taux d'apposition sur les boîtes aux lettres est faible (autour de 17% en 2020), et surtout, même lorsque l'autocollant est bien collé, il n'a pas, dans 57% des cas, permis une disparition totale des imprimés publicitaires, pointait un rapport de l'Agence de la transition écologique (Ademe) de février 2021.

Le contrepied de « Stop pub »

D'où cette volonté de revoir l'approche, quitte à l'inverser. C'est tout l'esprit de « Oui pub », qui consiste à proscrire la distribution de ces prospectus publicitaires non adressés, sauf dans les boîtes aux lettres sur lesquelles un autocollant « Oui pub » est affiché. Ce système, qui n'existe pas encore à l'échelle nationale, est testé depuis le 1^{er} mai 2022 dans 14 collectivités volontaires. Si cette expérimentation prend officiellement fin le 1^{er} mai 2025, l'exécutif a déjà remis son rapport d'évaluation au Parlement (en octobre dernier) et vient de le publier.

Place au bilan: les 14 territoires pilotes disent avoir constaté, dans l'ensemble, le respect des règles du « Oui pub ». Les quelques manquements

relevés sont des « *imprimés concernant des petits commerces locaux non couverts par les dérogations* », précise le rapport gouvernemental. Résultat, au cours du test, les tonnes de déchets papier ramassés ont connu des réductions de l'ordre de 20 à 70% par endroits, avec une baisse moyenne de 48%.

Moins de papier, mais plus de communication numérique

Cette diminution s'explique bien, en partie du moins, par celle des prospectus publicitaires: leur part dans le total des déchets papier collectés sur ces 14 territoires est passée d'une fourchette comprise entre 17 et 40% à une autre de 5 à 19%. Pourtant, faut-il décerner tous les lauriers à « Oui pub »? La chute du volume des imprimés publicitaires, certes plus importante dans les territoires pilotes, se vérifie partout en France, et a débuté avant l'expérimentation. On est ainsi passé de 900 000 tonnes au total en 2019 à 766 000 en 2021, puis à environ 400 000 en 2022 et 2023. Dès la crise sanitaire, marquée notamment par l'envolée des coûts du papier et de l'énergie, un grand nombre d'annonceurs ont commencé leur transition vers des modes de communication numériques. « Oui pub » n'a donc fait qu'accélérer un peu plus cette tendance. Mais y gagne-t-on vraiment sur le plan environnemental, alors que la publicité numérique émet, elle aussi, son lot de gaz à effet de serre? Sur ce point, ce rapport gouvernemental se garde bien de trancher.

Fabrice Pouliquen

BANQUE

Virements instantanés : en 2025, tous gratuits

Depuis janvier, tous les virements instantanés en euros sont gratuits. Une évolution qui simplifie les paiements du quotidien et ouvre des perspectives aux particuliers, mais qui doit aussi inciter à la prudence dans un contexte d'arnaques exacerbé.

Une disposition réglementaire favorable aux consommateurs qui s'applique en avance, c'est rare ! Attendue fin 2025-début 2026, la gratuité des virements instantanés en euros, c'est-à-dire en moins de 10 secondes, s'impose en France dès à présent. Déjà effective pour ceux de compte à compte, elle concerne maintenant tous les virements instantanés extérieurs, sur lesquels nombre de banques prélevaient jusqu'ici chaque fois un euro. De quoi décourager les clients d'utiliser cette facilité concernant les transactions du quotidien, entre particuliers ou avec les commerçants.

Un dispositif européen

C'est le règlement UE 2024/886 qui a accéléré le processus. Ce dernier dispose que les banques et les prestataires proposant un service de paiement par virement doivent donner la possibilité aux utilisateurs de choisir l'instantané dans les mêmes conditions financières que le classique. Or, il se trouve qu'aujourd'hui, ce dernier est gratuit partout s'il est effectué en ligne.

La date limite de mise en œuvre de la mesure était le 9 janvier 2025. Un certain nombre d'établissements l'ont anticipée dans leurs nouvelles conditions tarifaires, applicables depuis le 1^{er} janvier 2025; d'autres ont préféré attendre la date d'échéance, telle la BNP. Quoi qu'il en soit, dorénavant, tout le monde est aligné sur la même obligation de gratuité. La réalisation d'un virement instantané en euros devra, en outre, devenir possible 24 heures sur 24, quel que soit le jour civil, au bénéfice d'un particulier (enfant, ami, etc.), d'une entreprise ou administration, ou encore d'un autre compte (PayPal, Lydia, etc.).

Techniquement possible en France depuis 2018, le virement instantané est l'un des piliers sur lequel s'appuiera la directive européenne sur les prestations de paiement (DSP3), qui entrera en vigueur chez nous en 2026. Il doit permettre de régler les commerçants sans frais pour ces derniers, contrairement à la carte bancaire. Pour les particuliers, il a d'autres avantages: disponibilité immédiate des fonds et grande souplesse de gestion. De fait, si on a plusieurs comptes, on peut contourner le plafond de paiement de sa banque principale en se versant de l'argent sur un autre compte, ouvert ailleurs. Le virement instantané est aussi en mesure de remplacer le chèque de banque: le destinataire qui constate sur-le-champ le crédit sur son compte n'a pas besoin de sécurité supplémentaire.

Gare aux arnaques !

Revers de la médaille, les évolutions de réglementation, surtout financières, se conjuguent souvent avec de nouvelles tentatives d'escroqueries. Le virement instantané gratuit n'échappera certainement pas à la règle, d'autant qu'une fois lancé, on ne peut pas l'annuler. Si vous êtes victime d'une arnaque (phishing, usurpation d'identité, etc.) et que vous réglez ainsi, aucun rappel de fonds n'est possible. Les malfrats vont donc sûrement pousser leurs proies vers ce mode de paiement, d'autant qu'il est autorisé par les banques jusqu'à 15 000 €... Par conséquent, en attendant de voir quelles mesures de sécurité ces dernières adopteront, réservez le virement instantané à vos proches ou à des services de confiance, et privilégiez le classique en cas de doute ou de montant important, car il permet de revenir en arrière pendant les deux à trois jours du délai de traitement.

Élisa Oudin

JEUX OLYMPIQUES

Un bilan environnemental en demi-teinte

D'un point de vue écologique, les JO de Londres n'avaient pas été exemplaires. En comparaison, Paris 2024 assure avoir divisé par deux les émissions de CO₂. Mais l'on constate encore une utilisation excessive de plastiques à usage unique.

Si les efforts ont été réels pour limiter les rejets de gaz à effet de serre, Paris 2024 est loin d'avoir tenu sa promesse initiale de «*trajectoire zéro déchet et zéro plastique à usage unique pendant l'événement*». En cause, les millions de bouteilles fournies pour les rafraîchissements sur les sites de compétition. La fondation France Nature Environnement, qui a porté plainte, accuse à ce sujet Coca-Cola, le distributeur de boissons exclusif des jeux, d'avoir fait du greenwashing.

Pour autant, à en croire le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop), qui a récemment publié son bilan environnemental, jamais un événement sportif d'une telle ampleur – 7,5 millions de personnes y sont venues, dont un tiers de l'étranger – n'avait eu aussi peu d'impact sur la planète. Son organisation se serait traduite par l'émission de 1,59 million de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, soit une réduction «*de 54,6%, par rapport aux éditions précédentes, la moyenne à Londres et à Rio ayant été établie à 3,5 millions de tonnes*», assure Georgina Grenon, directrice de l'Excellence environnementale de Paris 2024.

Peu de nouveaux équipements, un recours massif à la location plutôt qu'à l'achat, le choix d'utiliser le réseau électrique plutôt que de polluants groupes électrogènes, la proposition d'une offre de restauration végétarienne, ou encore plus de 80 % des spectateurs recourant aux transports en commun ou aux mobilités douces comme le vélo pour se rendre sur les lieux des

épreuves: tous ces éléments ont permis de limiter l'empreinte carbone de ces Jeux olympiques... qui représente tout de même l'équivalent des rejets annuels d'environ 130 000 Français.

Encore trop de plastique

Ces «bons» résultats demeurent entachés par la gestion des contenants jetables en plastique. En novembre 2020, dans leur «Engagement pour Paris 2024», les organisateurs des JO annonçaient leur volonté de les éradiquer. Ensuite, à l'approche des festivités, l'objectif officiel a été revu à la baisse, pour s'établir à une division par deux. In fine, le bilan du Cojop fait état d'une diminution de «*52% des plastiques à usage unique sur la fourniture de boissons par Paris 2024 [...] par rapport à Londres 2012*». Soit, tout de même, plusieurs millions de bouteilles écoulées dans les buvettes des JO... pourquoi autant?

La vente des boissons dans les stades et les sites de compétition a été exclusivement assurée par les équipes de Coca-Cola. Or, le géant américain et Paris 2024 avaient beaucoup communiqué sur leur distribution dans des gobelets réutilisables et consignés (facturés 2 €), que l'on devait pouvoir remplir à des fontaines à sodas, comme celles que l'on trouve dans de nombreux fast-foods. Quelque 700 d'entre elles auraient ainsi été déployées sur les lieux. «*Ces dispositifs ont été inventés pour Paris 2024. Mais nous n'avons pas pu les installer partout, parce qu'il y avait des limites opérationnelles*», explique Georgina Grenon.

Boris Cassel

COOKIES

Des éditeurs web dans le collimateur de la Cnil

Alertée par de nombreuses plaintes d'internautes, la Cnil vient de mettre en demeure plusieurs sites internet de modifier leur bannière d'acceptation des cookies, jugée trompeuse. Explications.

Vous n'avez pas pu passer à côté de ces fenêtres qui surgissent sur chaque site web pour vous faire accepter ou refuser des cookies. Elles répondent à une obligation légale: obtenir votre accord avant de vous pister. Pour rappel, les cookies sont des traceurs déposés sur votre ordinateur, à mesure que vous cliquez, pour suivre votre activité et votre navigation. Quelques-uns sont indispensables au bon fonctionnement du site; ils permettent, par exemple, de ne pas vider le panier de vos articles si vous revenez en arrière. Mais d'autres n'existent que pour repérer vos habitudes, afin de revendre vos données à des partenaires commerciaux.

Refuser doit être simple

Entre ces deux extrêmes, certains servent à la mesure d'audience ou à la personnalisation de contenus. Dans tous les cas, les bannières sont là pour vous laisser le choix. Or, trop souvent, les

sites les présentent de sorte qu'on accepte tous les cookies. C'est précisément l'objet des mises en demeure de la Cnil à l'encontre de plusieurs éditeurs (non nommés) à la suite de plaintes d'internautes. «*La loi ne [leur] impose pas une manière particulière de présenter les choix sur la bannière [...]. En revanche, [ils] doivent être attentifs à utiliser des présentations qui n'induisent pas en erreur l'internaute, pour que le consentement soit valable*», rappelle l'instance. Concrètement, refuser les cookies doit être aussi simple que de les accepter. Et la présentation, sans ambiguïté. Sur les fenêtres épinglees, ont été constatés une mise en avant disproportionnée (couleur, taille) de l'option d'acceptation des cookies par rapport à celle de refus, un bouton de refus qui se confond avec les mentions d'information (obligatoires), ou encore des termes alambiqués, tels que «Je décline les finalités non essentielles», à la place d'un net «Refuser» ou «Continuer sans accepter».

Camille Gruhier



L'UFC-QUE CHOISIR DANS VOTRE VILLE

La force de l'UFC-Que Choisir, ce sont ses publications, son site internet et ses associations locales, animées par des bénévoles compétents qui tiennent régulièrement des permanences pour vous conseiller et vous informer. Pour adhérer à l'une d'entre elles, complétez et découpez le coupon ci-dessous, et adressez-le, accompagné d'un chèque de 30 € minimum pour la première adhésion, à :

UFC-QUE CHOISIR - 233, bd Voltaire - 75555 Paris Cedex 11

Nom Prénom

Adresse

Code postal | | | | Ville

NOS ASSOCIATIONS LOCALES

L'UFC-Que Choisir compte 131 associations locales en France, animées par des militants bénévoles. Ces antennes fournissent à leurs adhérents des conseils juridiques et techniques ainsi que de la documentation sur des questions de vie quotidienne.

01 AIN	- 8, boulevard Joliot-Curie 13500 MARTIGUES	23 CREUSE	33 GIRONDE	41 LOIR-ET-CHER
- Maison de la culture et de la citoyenneté CS 70270 4, allée des Brotteaux 01006 BOURG-EN-BRESSE CEDEX 04 74 22 58 94	04 42 81 10 21 - 6, rue des Grands-Prés 13300 SALON-DE-PROVENCE 04 90 42 19 80	- BP 242 11, rue Braconne 23005 GUÉRET CEDEX 05 55 52 82 83	- 17, cours Balguerie-Stuttenberg 33300 BORDEAUX 05 56 79 91 94	- Maison des associations 17, rue Roland-Garros 41000 BLOIS 02 54 42 35 66
02 AISNE	14 CALVADOS	24 DORDOGNE	34 HÉRault	42 LOIRE
- 31 bis, rue du G ^{al} -Patton 02880 CROUY 09 70 96 64 93	- 19, quai de Juillet 14000 CAEN 02 31 86 32 54	- 1, square Jean-Jaurès 24000 PÉRIGUEUX 05 53 09 68 24	- Maison Daniel-Cordier Boîte aux lettres n° 15 2, rue Jeanne-Jugan 34500 BÉZIERS 04 67 28 06 06	- 17, rue Brossard 42000 SAINT-ÉTIENNE 04 77 33 72 15
03 ALLIER	15 CANTAL	25 DOUBS	43 HAUTE-LOIRE	44 LOIRE-ATLANTIQUE
- 52, rue de la Gironde 03100 MONTLUÇON 04 70 05 30 38	- BP 17 19, rue de la Coste 15018 AURILLAC 04 71 48 58 68	- 8, avenue de Montrapon 25000 BESANÇON 03 81 81 23 46	- BP 2114 3, rue Richelieu 34026 MONTPELLIER CEDEX 1 04 67 66 32 96 - BP 106	- Maison des associations 2 bis, rue Albert-de-Mun 44600 SAINT-NAZAIRE 02 40 22 00 19
- 42, rue du Progrès 03000 MOULINS 04 70 20 96 30	16 CHARENTE	26 DRÔME	35 ILLE-ET-VILAINE	- 29, boulevard D'Chantemesse 43000 AIGUILHE 04 71 02 29 45
- Immeuble George-Sand 83, avenue de Lattre-de-Tassigny	- Immeuble Cambrésis 17, rue des Aérostiers 16000 ANGOULÈME 05 45 95 32 84	- 41, avenue Sadi-Carnot 26000 VALENCE 04 75 42 58 29	- 8, place du Colombier 35000 RENNES 02 99 85 94 23	- Maison des associations 2 bis, rue Albert-de-Mun 44600 SAINT-NAZAIRE 02 40 22 00 19
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	17 CHARENTE-MARITIME	27 EURE	36 INDRE	45 LOIRET
- 22, rue d'Aubette 04100 MANOSQUE 04 92 72 19 01	- 3, rue J.-B.-Charcot 17000 LA ROCHELLE 05 46 41 53 42	- Immeuble Cambrésis 17, rue des Aérostiers 27000 ÉVREUX 02 32 39 44 70	- 34, espace Mendès-France Avenue François-Mitterrand 36000 CHÂTEAUROUX 02 54 27 43 57	- 39, rue Saint-Marceau 45000 ORLÉANS 02 38 53 53 00
07 ARDÈCHE	18 CHER	28 EURE-ET-LOIR	37 INDRE-ET-LOIRE	- Maison des associations 32, rue Claude-Debussy 45120 CHALETTE-SUR-LOING 02 38 85 06 83
- Maison des associations 11, avenue de la Gare 07200 AUBENAS 04 75 39 20 44	- Maison des associations 28, rue Gambon 18000 BOURGES 02 48 70 48 02	- La Madeleine 25, place Saint-Louis 28000 CHARTRES 02 37 30 17 57	- 8, place du Colombier 35000 SAINT-MALO 02 99 56 80 47	- 1, place du Martray 44000 NANTES 09 53 75 15 94
08 ARDENNES	19 CORRÈZE	29 FINISTÈRE	38 ISÈRE	46 LOT
- BP 561 5, rue Jean-Moulin 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX 03 24 53 70 17	- 13, rue Émile-Duclaux 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE 05 55 23 19 37	- Maison des associations 6, rue Pen-Ar-Creac'h 29200 BREST 02 98 80 64 30	- 8, rue brigadier Megevand 38300 BOURGOIN-JALLIEU 04 74 28 02 53	- Espace associatif Place Bessières 46000 CAHORS 05 65 53 91 19
09 ARIÈGE	20 CORSE	30 GARD	39 JURA	47 LOT-ET-GARONNE
- Maison de la citoyenneté 16, rue de la République 09200 SAINT-GIRONS 05 61 66 03 66	- Le Golo, bât. A Av. de l'Aspirant-Michelini 20090 AJACCIO 04 95 22 69 83	- 20, rue du C ^{dt} -Audiber 30100 ALÈS 04 66 52 80 80	- 8, rue brigadier Aristide-Briand (adresse de visite) - 27, rue de la Sous-Prefecture (adresse postale)	- BP 50301 159, avenue Léon-Blum 47008 AGEN 05 53 48 02 41
11 AUDE	21 CÔTE-D'OR	31 HAUTE-GARONNE	40 LANDES	48 MAINE-ET-LOIRE
- 118, route d'Amissan 11000 NARBONNE 04 68 32 68 72	- Maison des associations 2, rue des Corroyeurs 21000 DIJON 03 80 43 84 56	- Siège social BP62201 31320 CASTANET CEDEX 07 80 01 68 72	- 3A, avenue Aristide-Briand (adresse de visite) - 27, rue de la Sous-Prefecture (adresse postale)	- Espace Frédéric-Mistral, 4, allée des Baladins 49000 ANGERS 02 41 88 56 42
12 AVEYRON	22 CÔTES-D'ARMOR	32 GERS	41 MARNE	49 MANCHE
- Maison des associations 15, avenue Tarayre 12000 RODEZ 05 65 77 00 01	- Espace Volta 1, rue André-Marie-Ampère 22300 LANNION 02 96 46 66 09	- 59, boulevard Lascrosses 31000 TOULOUSE 05 61 22 13 00	- Association Camille-Pédarré 89 bis, rue Martin-Luther-King 40000 MONT-DE-MARSAN 05 62 61 93 75	- 167, rue G ^{al} -Gerhardt 50000 SAINT-LÔ 02 33 05 68 76
13 BOUCHES-DU-RHÔNE	- 3, rue Pierre-Clément 13001 MARSEILLE 04 91 90 05 52	- 44, rue Victor-Hugo 32000 AUCH 02 96 78 12 76	- 03 84 82 60 15	- Espace entreprises Saint-John-Perse 2, cour du G ^{al} -Eisenhower 51100 REIMS 03 26 08 63 03

NOS ASSOCIATIONS LOCALES

52 HAUTE-MARNE	62 PAS-DE-CALAIS	71 SAÔNE-ET-LOIRE	- 5, impasse des Gendarmes 78000 VERSAILLES	92 HAUTS-DE-SEINE
• 14, rue de Vergy 52100 SAINT-DIZIER 03 25 56 26 59	• Maison des sociétés Bureaux 39 à 42 16, rue Aristide-Briand	• 2, rue Jean-Bouvet 71000 MÂCON 03 85 39 47 17	01 39 53 23 69	• BP 56 92145 CLAMART CEDEX
53 MAYENNE	63 PUY-DE-DÔME	72 SARTHE	79 DEUX-SEVRES	07 61 07 64 97
• 31, rue Oudinot 53000 LAVAL 02 43 67 01 18	62000 ARRAS 03 21 23 22 97 • Maison des associations Elie Vignon	• 21, rue Besnier 72000 LE MANS 02 43 85 88 91	• Hôtel de la vie associative 12, rue Joseph-Cugnot 79000 NIORT 05 49 09 04 40	• Siège de l'AL 11, rue Hédouin 92190 MEUDON
54 MEURTHE-ET-MOSSELLE	64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	73 SAVOIE	80 SOMME	• BP 60025 92276 BOIS-COLOMBES CEDEX
• 76, rue de La-Hache 54000 NANCY 09 52 19 48 23	62000 CLERMONT-FERRAND 04 73 98 67 90 • Maison des associations 20, rue du Palais	• 23 BP 10427 25, boulevard des Anglais 73104 AIX-LES-BAINS 07 83 74 12 73 • Maison des associations 21, rue Georges-Lamarque	• 5, rue Pasteur 80480 SALOUEL 03 22 72 10 84	• Maison de l'Amitié 18, rue des Écoles 92210 SAINT-CLOUD
56 MORBIHAN	65 HAUTES-PYRÉNÉES	74 HAUTE-SAVOIE	81 TARN	06 41 06 59 35
• Maison des familles 2, rue du P ^r -Mazé 56100 LORIENT 02 97 84 74 24	63000 CLERMONT-FERRAND 04 73 55 06 76 • Association locale BP 40103	• 67, rue Saint-François-de-Sales 73000 CHAMBÉRY 04 79 85 27 87	• 3, place du Palais 81000 ALBI 05 63 38 42 15	• Mairie de Sèvres 54, Grande-Rue 92310 SÈVRES
57 MOSELLE	66 HAUTE-VIENNE	75 PARIS	82 TARN-ET-GARONNE	93 SEINE-SAINT-DENIS
• BP 46 1A, impasse de l'École 57470 HOMBOURG-HAUT 03 87 81 67 80 • Association locale	64000 PAU 05 59 67 05 80 • 9, rue Sainte-Ursule	• 48, rue des Jardins 74000 ANNECY 04 50 69 74 67	• BP 397 25, place Charles-Caperan 82000 MONTAUBAN 05 63 20 20 80	• 19, rue Jules-Guesde 93140 BONDY
57951 MONTIGNY-LÈS-METZ 03 72 13 73 57 • 2, rue d'Australie 57100 THIONVILLE 03 82 51 84 29	64100 BAYONNE 05 59 59 48 70 • 10, rue du P ^r -Kennedy	• 54, rue de l'Ouest 75014 PARIS 01 56 68 97 48	83 VAR • 119, boulevard de la Mer 83616 FRÉJUS 09 63 04 60 44 • L'oiseau de feu 113, rue Henri Poincaré 83000 TOULON 04 94 89 19 07	06 42 01 07 89 • Centre Salvador-Allende 2, avenue du Dauphiné 93330 NEUILLY-SUR-MARNE
58 NIÈVRE	67 BAS-RHIN	76 SEINE-MARITIME	85 VENDÉE	94 VAL-DE-MARNE
• Maison municipale des Eduens, bureau 2 Allée des Droits-de-l'Enfant 58000 NEVERS 03 86 21 44 14	65000 TARBES 09 62 34 21 21 • 16, rue du C ⁿ e-Guyemer	• 36, rue du M ^a l-Joffre 76600 LE HAVRE 09 62 51 94 37	• 8, boulevard Louis-Blanc 85000 LA ROCHE-SUR-YON 02 51 36 19 52	• Centre social Kennedy 36, boulevard J.-F.-Kennedy 94000 CRÉTEIL
59 NORD	68 HAUT-RHIN	77 SEINE-ET-MARNE	86 VIENNE	01 43 77 60 45
• 104, rue d'Esquerchin 59500 DOUAI 03 27 96 05 15 • Maison de la vie associative BP 90097 Rue du 11-Novembre-1918	65000 PAU 05 59 90 12 67 • Carré des associations	• 22, rue du Palais-de-Justice 77120 COULOMMIERS 01 64 65 88 70	• 1, rue du 14 juillet 1789 86000 POITIERS 09 87 76 39 91	• Centre Marius-Sidobre 26, rue Émile-Raspail 94110 ARCUEIL
59942 DUNKERQUE CEDEX 2 03 28 20 74 81 • 54, rue Jacquemars-Gielée 59000 LILLE 03 20 85 14 66 • Maison des associations Faubourg-Saint-Quentin	67000 STRASBOURG 03 88 37 31 26 4, avenue Clémenceau	• Centre social et culturel Brassens 4, patio des Catalpas	87 HAUTE-VIENNE • 4, cité Louis-Casimir-Ranson 87000 LIMOGES 05 55 33 37 32	01 45 47 74 74
BP40037 13, rue du Progrès 59600 MAUBEUGE 06 47 49 53 81	68100 MULHOUSE 07 82 47 11 58	SUR-MARNE 01 64 73 52 07	88 VOSGES • Maison des associations BP 1004 6, quartier Magdeleine 88050 ÉPINAL CEDEX 9 03 29 64 16 58	95 VAL-D'OISE • Espace Nelson-Mandela 82, boulevard du G ^a l-Leclerc 95100 ARGENTEUIL
60 OISE	69 RHÔNE	78 YVELINES	89 YONNE	01 39 80 78 15
• BP 80059 60303 SENLIS CEDEX	• BP 7055	• 3, avenue des Pages 78110 LE VÉSINET 06 08 90 20 16	• 12, boulevard Vaulabelle 89000 AUXERRE 03 86 51 54 87	• BP 90001
61 ORNE	1, rue Sébastien-Gryphe	• 7, avenue Foch 78120 RAMBOUILLET 01 78 82 52 12	90 HAUTE-VIENNE • La Ferme 91800 BOUSSY-SAINTE-ANTOINE 01 69 56 02 49	95471 FOSSES CEDEX
• MVA 23, rue Demées 61000 ALENÇON 02 33 26 79 47	69007 LYON 04 78 72 00 84	• BP 56 9, Grande-Rue 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE 01 39 65 63 39	• Val d'Orge Place du 19-Mars-1962 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE 09 67 19 08 13	01 34 72 76 87
	70 HAUTE-SAÔNE			• Office culturel du Forum Place François-Truffaut 95210 SAINT GRATIEN
	• BP 10357			07 71 71 09 73
	22, rue du Breuil			LA RÉUNION
	70006 VESOUL 03 84 76 36 71			• Résidence Les Vacoas 7, rue Paul-Demange 97480 SAINT JOSEPH
				02 62 45 24 44
				NOUVELLE-CALÉDONIE
				• Résidence du Vallon d'Argent BP 2357 82, rue Capiez 98846 NOUMÉA CEDEX
				06 87 28 51 20

NE REFERMEZ PAS CE NUMÉRO PRATIQUE...

... sans avoir découvert l'expertise de nos autres publications.
Toute l'année, nous veillons à apporter une information indépendante,
pratique et utile pour la défense du consommateur.



SAVOIR CE QUE L'ON CONSOMME,
C'EST CONSOMMER INTELLIGENT

QUE CHOISIR

► Chaque mois

Que Choisir vous tient au fait de l'actualité de la consommation. Il informe, teste, analyse et compare. Il prend parti, recommande ou dénonce.

Commandez les derniers numéros parus au prix unitaire de 5 €.

NOUVEAU QUE CHOISIR Budgets !

► Chaque trimestre

Succédant à *Que Choisir Argent*, ce hors-série est orienté « dépenses au quotidien ». Réponses, conseils et mises en garde vous attendent via un dossier central, des décryptages, des enquêtes de terrain... sans oublier votre cahier argent.

Commandez les derniers numéros parus au prix unitaire de 5,20 €.

Pour commander les anciens numéros et vous abonner, mais aussi connaître les sommaires détaillés, les dossiers abordés ou encore les tests réalisés...

WWW.QUECHOISIR.ORG

ou flashez
ce QR code



PAYEZ MOINS CHER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



Un service gratuit !

Examinez les offres

Grâce à notre comparateur
des fournisseurs de gaz
et d'électricité, réduisez
votre facture annuelle
en optant pour le meilleur contrat !

Ufcqc.link/energie143

Pour accéder
au comparateur,
**copiez l'URL
ci-dessus
ou flashez
le QR code**



UNION FÉDÉRALE
DES CONSOMMATEURS
— QUE CHOISIR